

COEUR DE QUARTIER

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS

CONTRAT DE VILLE 2024-2030



EDITO

EDITO de Francois FLAHAUT Sous préfet

EDITO

Frédéric LETURQUE, Président de la Communauté Urbaine d'Arras



“Forte des 46 communes composées d’espaces ruraux, urbains et de quartiers populaires, la Communauté Urbaine d’Arras a pour philosophie de mener des projets pour le mieux vivre ensemble. L’engagement des partenaires qu’ils soient des acteurs institutionnels, associatifs, des communes ou ses habitants concourent à la vitalité, à la richesse du projet de territoire et crée ainsi des espaces de vie sociale, culturelle et économique de proximité connectés aux réalités et aux besoins de tous et de chacun.

C’est l’essence même de la politique de la ville qui est au cœur de la cohésion sociale de notre territoire, incarnée par le projet Cœur de Quartier. Ce projet co-porté avec les communes et l’État pose l’ambition à l’horizon à 2030 de réduire les inégalités présentes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La force de ce projet est l’engagement des institutions aux côtés de la Communauté Urbaine d’Arras pour y renforcer les politiques publiques d’accès aux droits fondamentaux (le logement, la santé, l’éducation, l’emploi, la citoyenneté), la tranquillité publique, le vivre ensemble. Il intègre les projets de renouvellement urbain grâce à la mobilisation de l’État et des bailleurs pour améliorer les conditions de vie de habitants qui y résident.

Cœur de Quartier pose le portrait d’un territoire actif, conscient de ses besoins et en phase avec les enjeux d’innovation sociale, de dialogue, de proximité et d’adaptation aux changements climatiques du territoire. Il est la vision de la politique de la ville ambitieuse et sans détour, traduite dans notre projet de territoire, avec un objectif : celui de poursuivre et de renforcer encore le développement social et urbain au service de nos quartiers et de leurs habitants.”

EDITO



Jean-Pierre FERRI, Vice-Président Habitat , politique de la ville et Renouvellement urbain de la Communauté Urbaine d'Arras

“Les six quartiers de la politique de la ville présents sur le territoire communautaire sont aussi uniques que reliés. Partout, on y trouve une proximité riche des habitants engagés et une attention sociale de tous les instants. Partout, on y trouve un aménagement du territoire propre, des dynamiques d'action et des défis socio-économiques de taille. L'objectif de la politique de la ville vise précisément à réduire les écarts à soutenir celles et ceux qui doivent l'être, tout en reconnaissant la singularité de tous, territoires comme habitant.

Il y a trois axes pour construire la nouvelle politique de la ville. Le premier c'est le pouvoir d'agir des habitants, cet axe transparaît dans tout ce qui a été réalisé jusque-là: on ne fait pas pour les habitants mais avec les habitants. Le deuxième axe, c'est l'enjeu de plus d'autonomie, de moins de lourdeur administrative et plus d'agilité. Le troisième, c'est d'instaurer un pacte de confiance avec les habitants les opérateurs, les institutions et les partenaires.

Ce pacte me semble essentiel pour avancer ensemble. L'écriture partenariale de Cœur de Quartier s'est attachée à tracer les dynamiques spécifiques de chacun des quartiers et a engagé une alliance solide et durable. Ce document est le fruit d'un travail de co-construction, d'analyse croisée autant que de prospective qui s'est construit grâce à des méthodes innovantes laissant leur pleine place à la sincérité et au dialogue entre habitants, opérateurs associations, techniciens et partenaires. Il brosse le portrait d'un territoire engagé conscient de ses besoins et en phase avec les idées d'innovation sociale, de solidarité, de proximité et d'aménagement durable du territoire.

Et même si nous traversons parfois des passages difficiles, le territoire prend son destin en main. Les acteurs sont tous au rendez-vous et souhaitent tenter de nouvelles actions. Alors qu'ils osent le faire grâce à notre projet et relèvent le défi de répondre d'une juste manière et d'une manière plus juste.”

SOMMAIRE

01. Introduction

02. 1ère partie : Cartographie et géographie prioritaire

**03. 2ème partie : Vision communautaire - Pilotage
par l'EPCI**

**04. 3ème partie : Projets de quartier et participation
citoyenne**

05. 4ème partie : Gouvernance et ingénierie

06. 5ème partie : Évaluation du contrat de ville

07. 6ème partie : Engagements des partenaires

INTRODUCTION

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine établit la fonction ensemble de l'EPCI dans la mise en œuvre de la politique de ville.

La Communauté Urbaine d'Arras comprenant un ou plusieurs quartiers prioritaires doit établir un « projet commun (qui) intègre un volet relatif à la cohésion sociale et urbaine permettant de définir les orientations de la communauté en matière de politique de la ville et le renforcement des solidarités entre ses communes membres.

“Cœur de quartier” est la vision du territoire de la politique de la ville, il repose sur une contractualisation avec l'État et est fondée sur l'intelligence territoriale qui donne le CAP à 2030 pour imaginer avec les partenaires des solutions concrètes à la réduction des inégalités au sein du territoire.

Cœur de quartier est un contrat basé sur la coopération et le renforcement des solidarités entre ses communes membres et entre les acteurs de son territoire en matière de politique de la ville. Cette coopération s'appuie sur l'engagement des partenaires institutionnels et associatifs sur le projet de cohésion sociale du territoire.

Les liens entre les centralités que constituent les quartiers prioritaires et la relation entre les quartiers et le cœur de l'agglomération est un point central de notre stratégie d'articulation des moyens de droit commun et des dispositifs spécifiques à la politique de la ville.

CHRONOLOGIE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA CUA

Années 1980 - 1990

Intégration des quartiers d'Arras Ouest, Résidence St Pol et des Nouvelles Résidences dans les dispositifs successifs de la politique de la ville : Développement Social des Quartiers (DSQ), Contrats de Ville

Années 2000

Intégration du quartier des 4 As dans le cadre de l'élaboration du 3ème contrat d'agglomération, ce quartier était à l'origine intercommunal et situé sur les communes d'Achicourt et Beaurains, la partie beurinoise de ce quartier n'est plus située aujourd'hui en quartier prioritaire

2007-2014

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Géographie prioritaire :

- Nouvelles Résidences, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras
- Arras Ouest, comprenant la résidence St Pol, Baudimont et les Blancs-Monts
- 4 As, se situant sur Achicourt et Beaurains

2024-2030

Contrat de Ville "Cœur de Quartier"

Géographie prioritaire :

- Maintien des QPV
- Arras Ouest scindé en 2 QPV distincts
- Maintien de Beaurains dans la politique de la ville par l'identification de "territoires de vulnérabilité" situés hors QPV

15 décembre 2000

Projet d'agglomération
Définition d'orientations stratégiques sur 15 ans
Signature sur cette base d'un Contrat d'Agglomération pour mobiliser les aides de l'Etat, de la Région et du Département

2000-2006

Contrat de Ville ancienne génération
Périmètre inchangé
Volonté d'un instrument contractuel unique
Souhait d'élargir le partenariat précédent

2014-2023

Contrat de Ville nouvelle génération

Géographie prioritaire :

- Nouvelles Résidences
- Arras Ouest
- Saint-Michel Goudemand
- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart
- 4 As (Achicourt)
- Beaurains en "Quartier de Veille Active"

Loi Lamy du 21 février 2014

La loi Lamy du 21 février 2014 a initié une nouvelle étape de la politique de la ville. Du nom du ministre délégué de la Ville, François Lamy, c'est la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Elle met en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté.

La loi Lamy remplace les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) par un texte unique : **le contrat de ville**.

Ce contrat unique et global à l'échelle intercommunale permet de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun : éducation, transports, santé, emploi, justice...

La politique de la ville est ainsi actuellement définie dans son article 1 comme "une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants".

La politique de la ville porte deux ambitions fortes : **la réduction des écarts de développement** entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Les objectifs de la politique de la ville sont transversaux, ils recouvrent par exemple l'accès aux droits, l'éducation, la culture, le sport, la transition écologique, l'économie, la sécurité, la lutte contre les inégalités.

Le courrier du ministre Olivier Klein du 3 avril 2023, une base de la contractualisation 2024-2030.

Le courrier pose le fait que la géographie prioritaire est amenée à évoluer en fonction **des données actualisées** de l'INSEE (2019 contre 2011 pour les données ayant permis la constitution des quartiers prioritaires 2015-2023) en gardant le même indicateur de revenus. Ce courrier évoque pour la première fois une possibilité d'intervenir sur des "poches" de pauvreté "Il faut redonner la capacité à la politique de la ville d'intervenir dans certains quartiers qui ne rentreraient pas dans les conditions actuellement fixées par la loi, par exemple **des "poches" de pauvreté** ou des quartiers qui décrochent brutalement, pour que la réponse publique soit adaptée à la réalité locale."

Le courrier évoque également le lancement d'une commission "participation citoyenne des quartiers" présidée par Mohamed Mechmache avec pour objectif de formuler des propositions sur le renouvellement des formes de participation citoyenne.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains est venue poser un jalon du processus d'écriture des contrats de ville. Cette circulaire est venue poser **un calendrier d'élaboration** avec un objectif de signature des contrats de ville en mars 2024, pour 6 ans et avec une période de "réactualisation" en 2027. Elle indique que le contenu des contrats de ville doit être recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants.

Cette circulaire précise davantage le sujet des poches de pauvreté pouvant être incluses dans la contractualisation 2024-2030. Les poches de pauvreté hors QPV pourront bénéficier au maximum de **2,5% des crédits de l'enveloppe départementale 147**, elles devront être définies "par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier au bénéfice duquel la mobilisation des crédits est sollicitée".

La circulaire pose également l'ambition d'un minimum de **50% de conventions conclues sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)** pour les financements octroyés dans le cadre des contrats de ville, notamment pour les associations de proximité et les PRE.

La circulaire 4 janvier 2024 sur l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 est venue compléter le cadre des contrats de ville 2024-2030, notamment du point de vue de la gouvernance.

Cette circulaire est structurée autour de 3 orientations :

- **Une mobilisation partenariale** élargie à l'échelle de chaque territoire
- Une participation citoyenne devant être "systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville" : définition du cadre formel de participation des habitants dans le contrat de ville
- Importance de l'articulation des contrats de ville avec "l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire", afin de "s'assurer de **la mobilisation du droit commun**"

La participation citoyenne se pose comme un axe structurant de la contractualisation 2024-2030, un volet posant le cadre de cette thématique doit être inclus dans chaque contrat de ville. Ce volet "participation citoyenne" doit contenir le rôle des habitants au sein des instances de gouvernance politique de la ville et le niveau de participation (information, consultation, concertation, codécision) attendu selon les thématiques. La mobilisation doit concerner le plus grand nombre d'habitants, y compris les publics les plus éloignés et des moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants doivent être identifiés pour les accompagner.

Une expérience de large concertation : un processus dynamique et partenarial

L'État a annoncé laisser plus de marge de manœuvres aux territoires pour construire et mettre en œuvre le futur contrat de ville. Sans attendre, la communauté urbaine d'Arras s'est lancée en mai 2023, dans une démarche d'élaboration de son futur contrat de ville "Cœur de Quartier" mobilisant les acteurs autour de 4 séminaires. Cette démarche est l'occasion de placer les communes, les partenaires et les habitants au centre du dispositif avec la volonté d'expérimenter autour du projet de territoire sur le volet cohésion sociale incluant une approche territorialisée de la géographie prioritaire élargie aux territoires de vulnérabilité identifiés.

Plusieurs temps forts associant l'ensemble des parties prenantes sont venus "nourrir" la feuille de route à l'horizon 2030 pour élaborer le projet Cœur de quartier

SEMINAIRE PREPARATOIRE INTERNE CUA - COMMUNES

- Faire avec les communes
- Embarquer les directions parties prenantes

SÉMINAIRE - 1 JUIN 2023 : VERS UNE VISION PARTAGÉE DE CŒUR DE QUARTIERS 2030

- Déterminer un futur souhaitable à l'échelle de la CUA et de chaque commune des 4 piliers (quartier apaisé, de plein, emploi, émancipé et écologique) ;
- Définir la nouvelle géographie prioritaire du territoire (quartiers d'actions prioritaires et fragiles)

SÉMINAIRE 2 - SEPTEMBRE 2023 : VERS UNE FEUILLE ROUTE DE CŒUR DE QUARTIER 2030

- Prioriser à l'échelle CUA et de chaque commune les enjeux et objectifs des 4 piliers ;
- Définir les articulations et complémentarités avec les dispositifs et politiques publiques connexes (développement économique et territorial, cohésion sociale et renouvellement urbain ; santé et sport ; transition écologique ; numérique

SÉMINAIRE 3 – NOVEMBRE 2023 : QUELLE GOUVERNANCE POUR CŒUR DE QUARTIERS 2030

- Définir la place des Habitants et la manière d'accompagner les initiatives
- Engager les parties prenantes dans la gouvernance et l'animation ;
- Établir les modalités d'évaluation et de pilotage

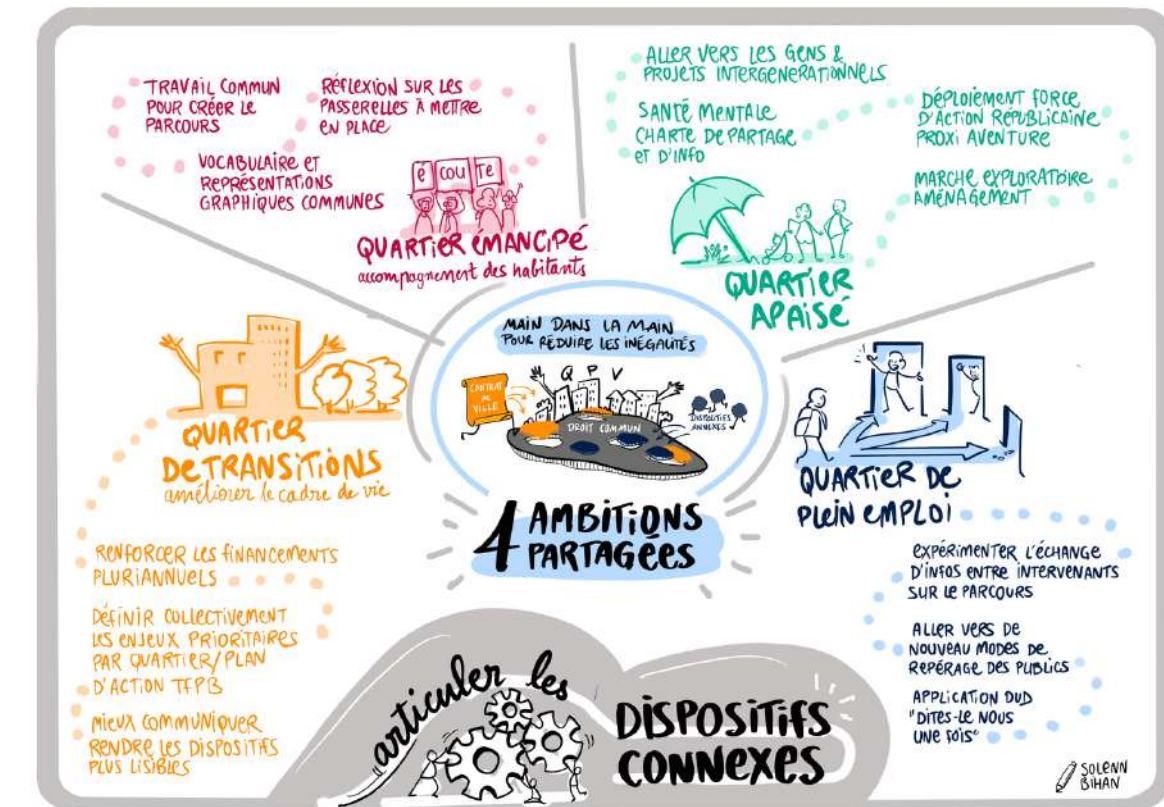
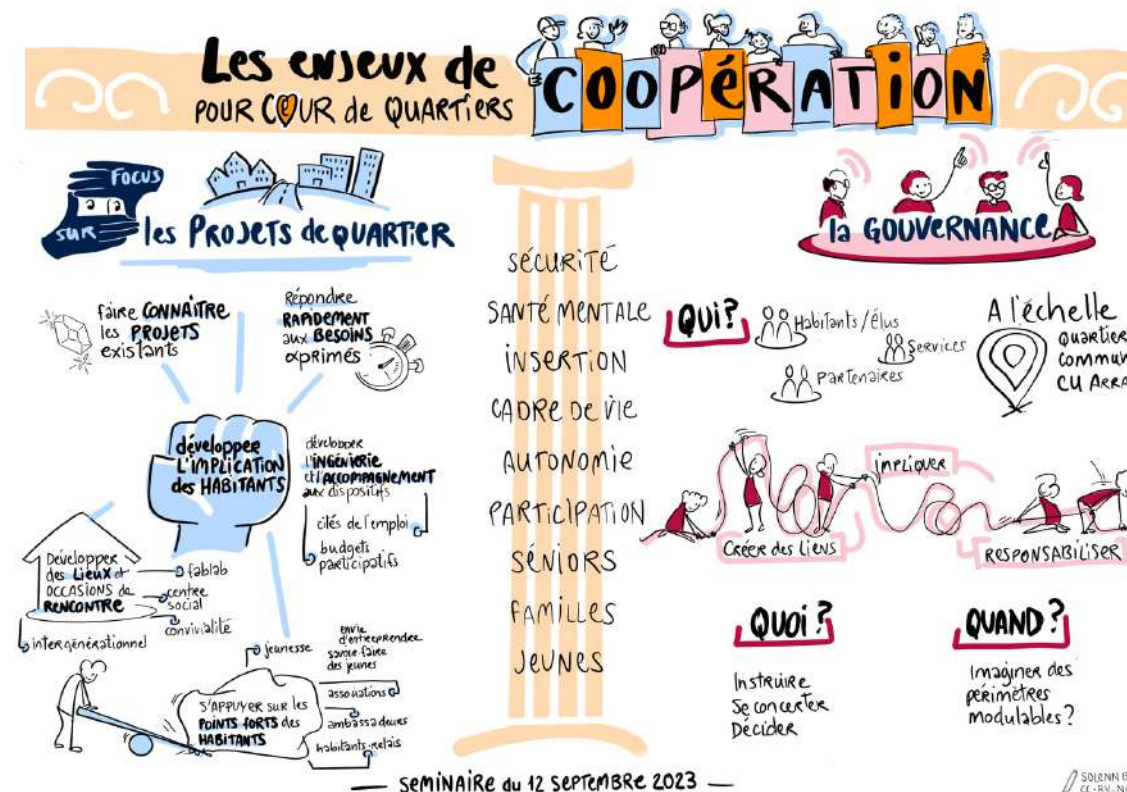
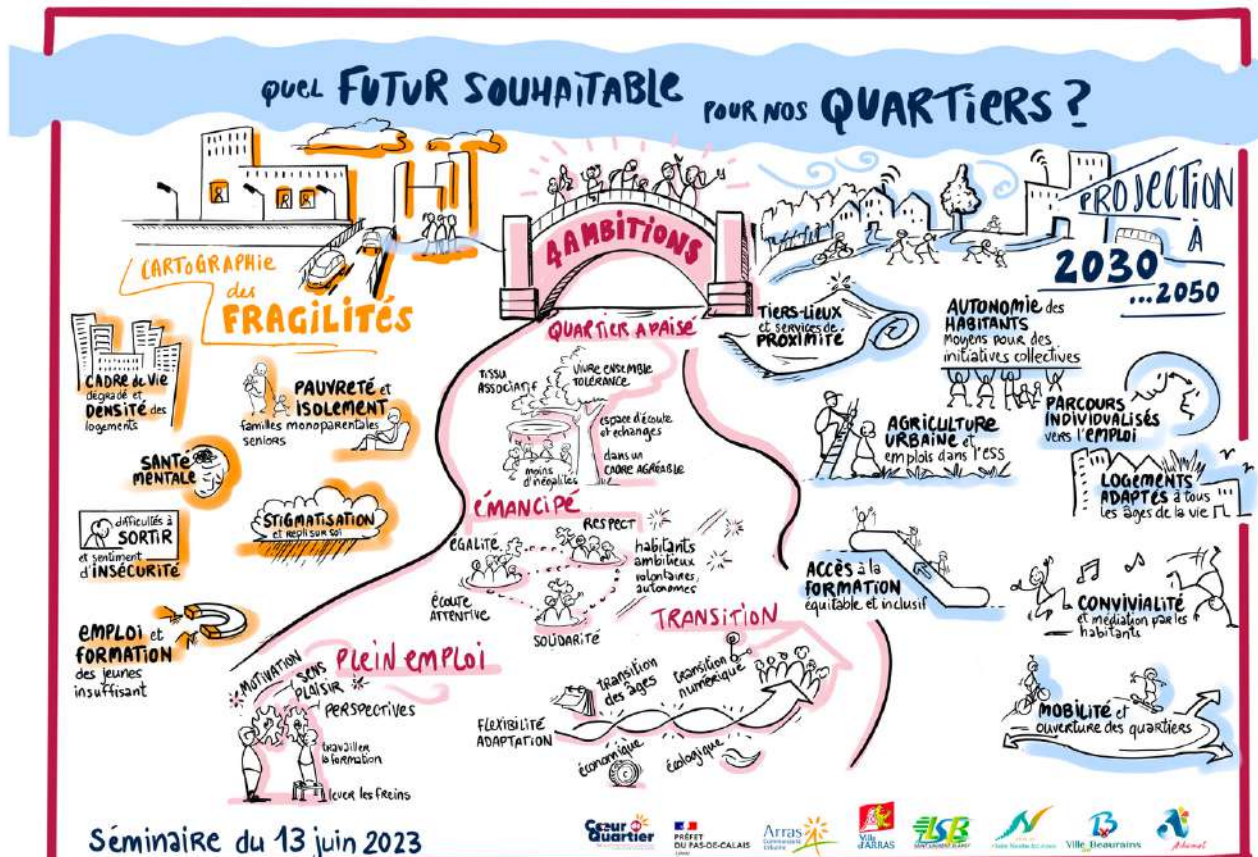
Le contrat de ville 2024-2030 s'est construit par étape en présence d'une cinquantaine de participants à chacune d'elles. Les champs de compétences et implication territoriale ont mis la pluridisciplinarité et la complémentarité au cœur des échanges. Les institutions suivantes ont été représentées lors des séminaires :

- Bailleurs sociaux (Pas-de-Calais Habitat, Maisons et Cités)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Département du Pas-de-Calais (CD 62)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Office des Sports d'Arras
- Éducation Nationale
- Police Nationale
- La Vie Active
- Maison de l'Emploi et des Métiers
- Centres sociaux
- Pôle Emploi
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
- Préfecture (délégué du préfet)
- Procureur de la République
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- BGE Hauts-de-France

Un processus dynamique et partenarial : une production riche et approfondie

Les séminaires d'écriture de "Cœur de Quartier" ont permis de construire les éléments suivants

- Les définitions collectives des **4 ambitions** (quartier apaisé, quartier émancipé, quartier de plein emploi, quartier de transitions)
- Une projection ambitieuse des quartiers pour 2024-2030, ayant permis de construire **des objectifs** stratégiques et opérationnels avec les acteurs de proximité et les institutions (carte mentale)
- La priorisation des objectifs des projets de quartier et **émergence d'idée** d'actions nouvelles, expérimentales
- Une présentation **des projets de quartier** des communes, et les partenaires à mobiliser
- une réflexion sur **des problématiques complexes** sous forme de résolution de problème collectif (Pitch)
- Une réflexion sur le **schéma de gouvernance** du contrat de ville, permettant de dégager des constats et émettre des propositions de simplification
- Échanges avec les représentants d'institutions sur ce qui leur donnerait envie de continuer, de s'engager tout en ayant connaissance de leurs besoins pour s'investir
- État des lieux des publics et territoires touchés par **les différents dispositifs connexes** de la politique de la ville
- Repérage des complémentarités, superpositions et manques au sein des dispositifs connexes de la politique de la ville et au regard de **la mobilisation du droit commun**
- Lisibilité des interventions des institutions, définition des niveaux de représentation pour faire avancer le projet et **les logiques de travail en réseau**



Facilitation graphique du Contrat de Ville

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine a été accompagnée par deux facilitatrices graphiques, **Solenn Bihan et Héléna Salazar**, partenaires de l'agence Bien fait pour ta Com' pour la production de son Contrat de ville : Coeur de quartier.

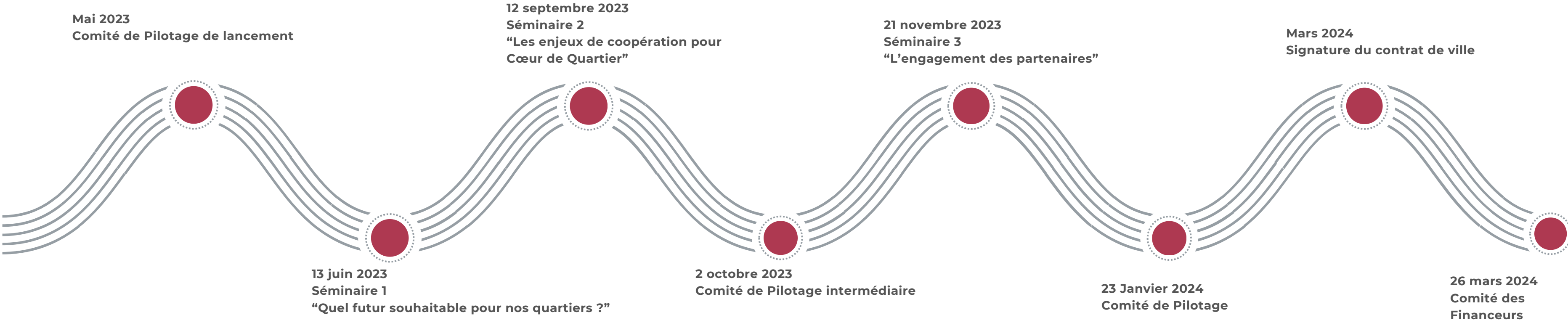
L'accompagnement en facilitation graphique a permis de trier, d'organiser et de visualiser simultanément ce qui **améliore la qualité des échanges** et permet de **faire émerger une vision commune**. Le dessin est un outil accessible à tous et ludique qui stimule **l'imagination et la créativité** des équipes.

La réalisation d'une facilitation graphique a été choisie comme moyen de transcrire les échanges et le cheminement son processus d'écriture, a été **un tiers facilitateur** dans les prises de décisions en comité de pilotage.

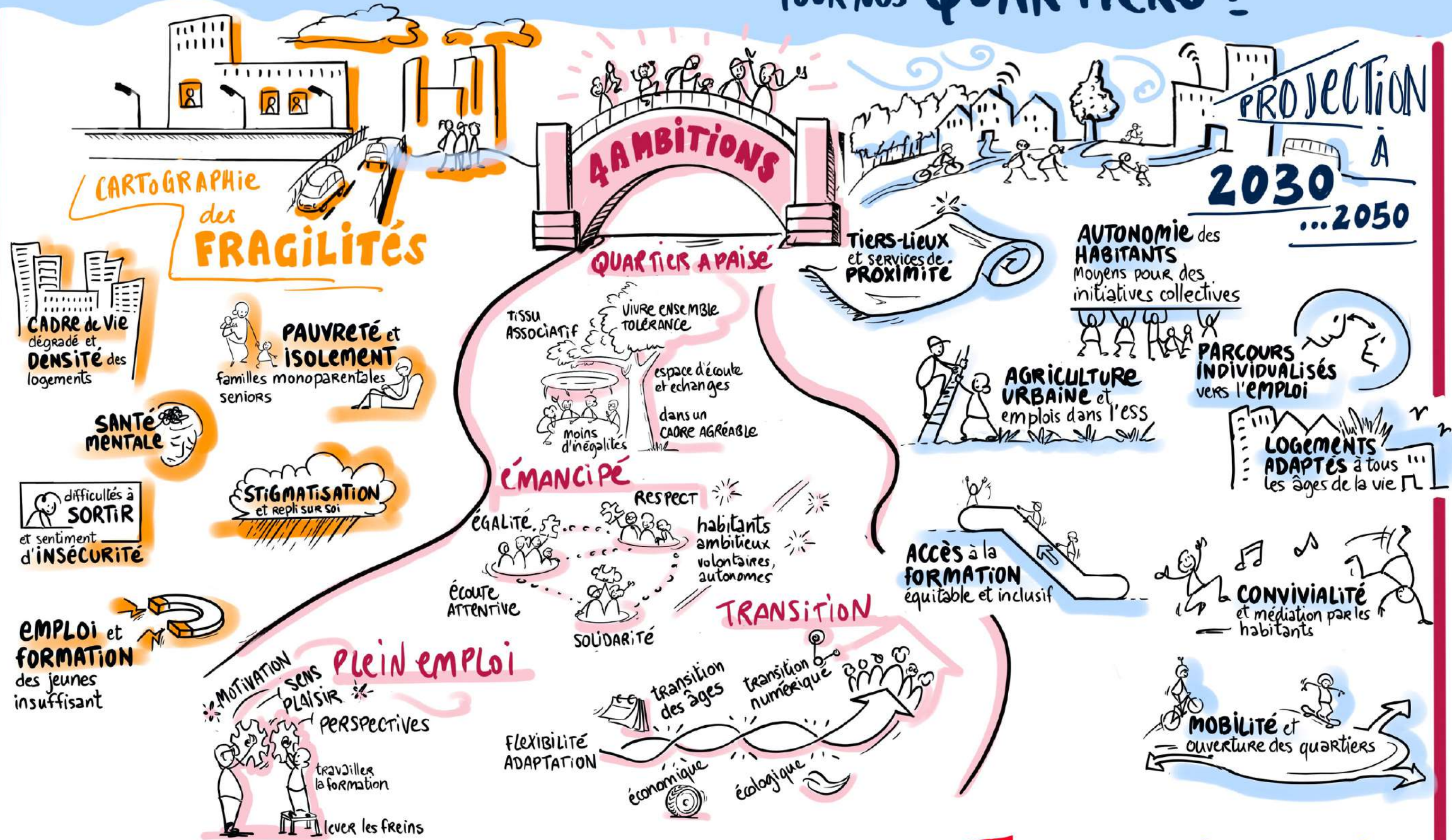
Des livrables été attendus dans le cadre de cette facilitation avec **l'ambition d'expliquer de manière ludique** en quoi consiste le contrat de ville de la Communauté Urbaine à la fois auprès des partenaires non initiés et à la fois du grand public.



“CŒUR DE QUARTIER” : CALENDRIER D’ECRITURE



QUEL FUTUR SOUHAITABLE POUR NOS QUARTIERS ?

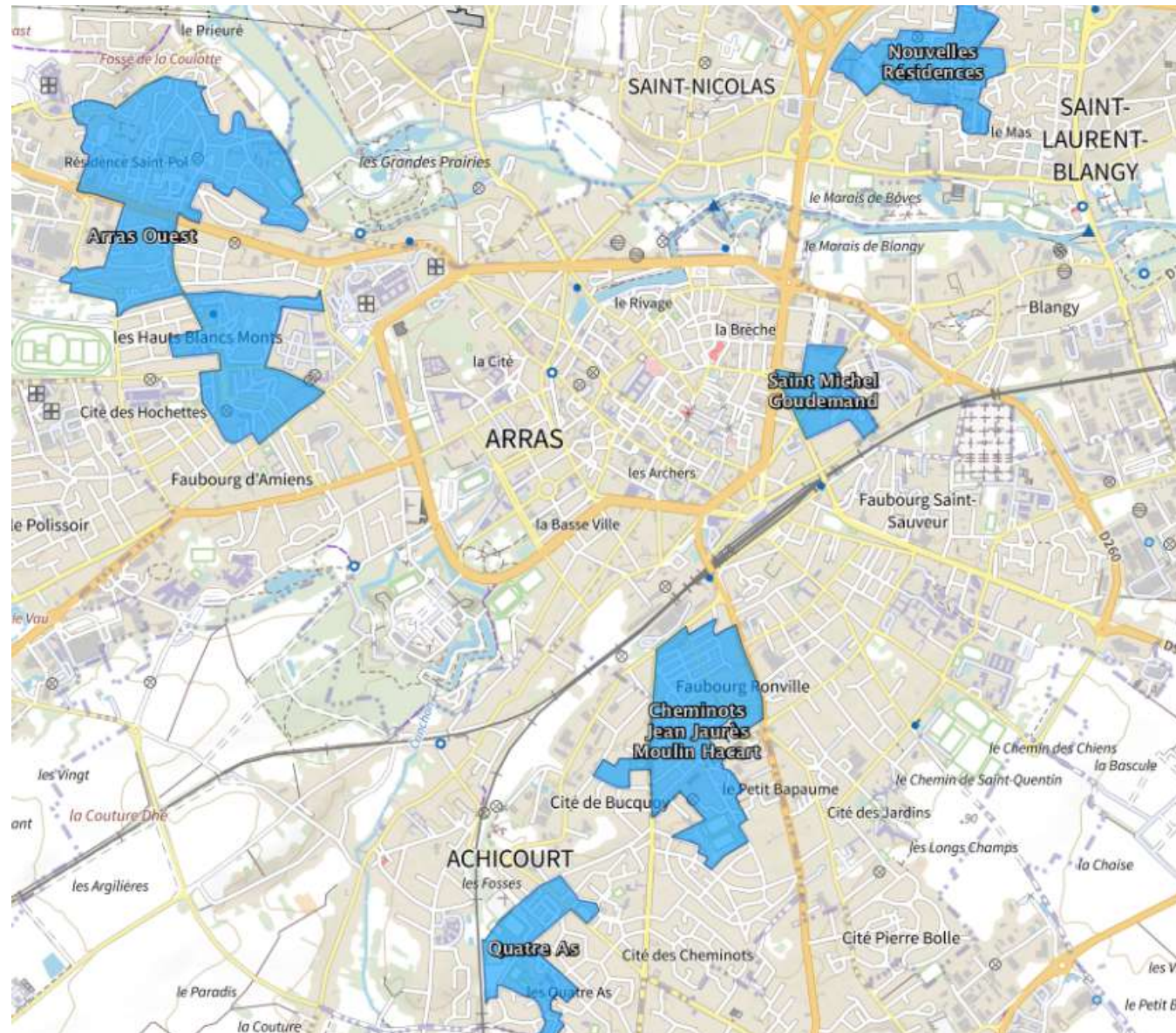


Séminaire du 13 juin 2023



PARTIE 1 : LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE



La géographie prioritaire définie pour la période 2015-2023

- 5 QPV, situés sur les communes d'Arras, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-les-Arras
- 1 territoire en "veille active", la commune de Beaurains

Présentation de la Communauté Urbaine d'Arras et de la géographie prioritaire

La **Communauté Urbaine d'Arras (CUA)** est une structure intercommunale créée en 1998 et située dans le département du Pas-de-Calais en région Hauts-de-France. Depuis le 1er janvier 2017, la CUA est composée de **46 communes** :

- 1 commune centre : Arras
- 7 communes périurbaines : dont Achicourt, Beaurains, Saint-Nicolas-les-Arras et Saint-Laurent-Blangy
- 38 communes rurales

La Communauté Urbaine d'Arras comptait **109 592 habitants** en 2020, un peu plus de 40% d'entre eux vivant sur la commune d'Arras.

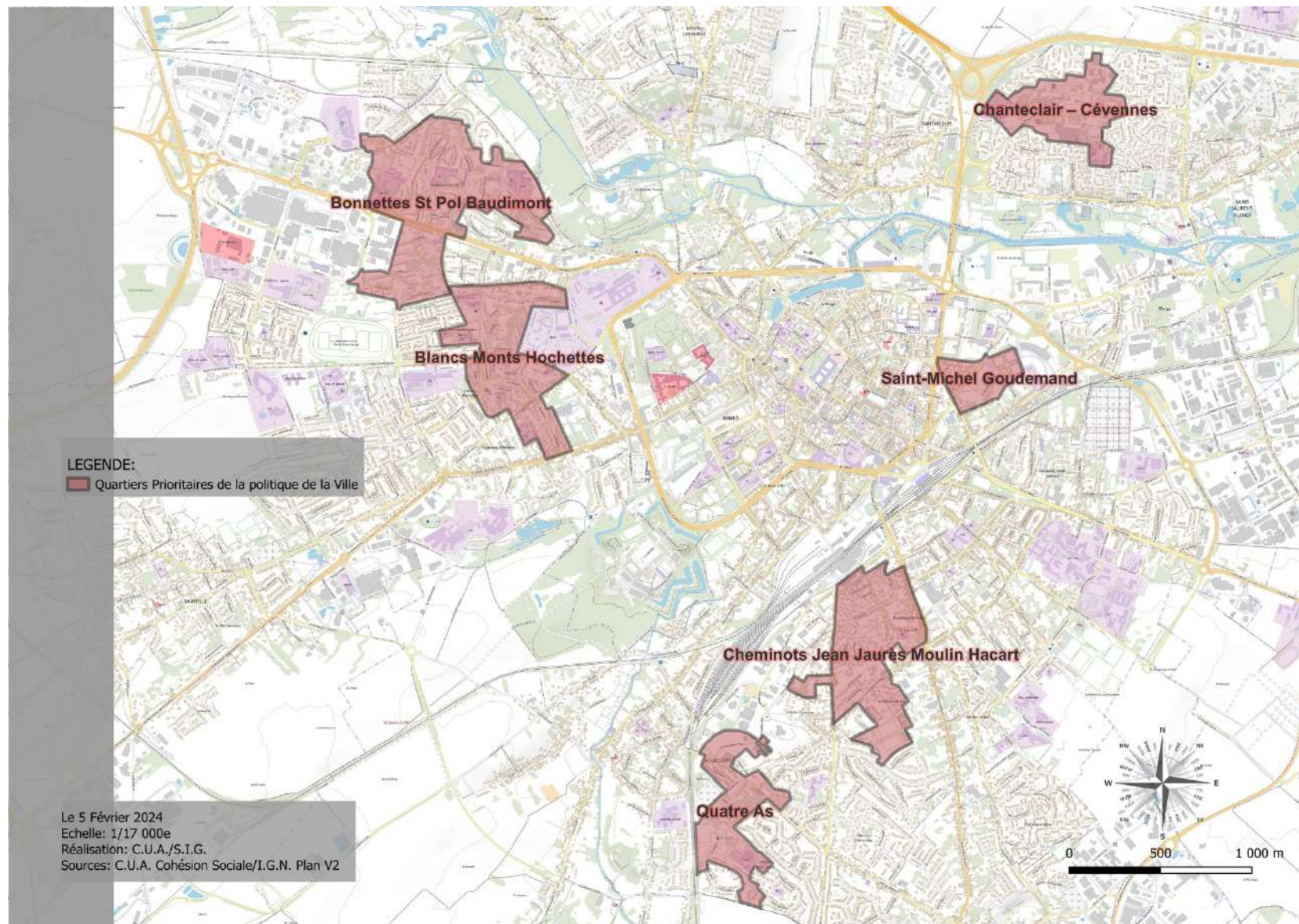
Pour la Communauté Urbaine d'Arras, **6 quartiers** ont été classés comme prioritaires sur les communes d'Arras, Achicourt, Saint-Nicolas-les-Arras et Saint-Laurent-Blangy. Ces quartiers sont aussi appelés "Quartiers Politique de la Ville" (QPV).

Les **13 100 habitants** des quartiers prioritaires représentent environ 12 % de la population intercommunale. Une cartographie complémentaire identifiant des territoires vulnérables a été dessinée et comprend environ 4700 habitants, cette cartographie inclue les 4 communes disposant d'un QPV ainsi que la commune de Beaurains, auparavant en "veille active" dans la géographie prioritaire 2014-2023.

Les critères de définition d'un quartier prioritaire pour l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sont les suivants :

- Densité démographique avec un seuil de 1000 habitants minimum dans les contours du quartier
- **Revenu fiscal médian inférieur à 12 900 euros** par personne par an
- Être rattaché à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants

La géographie prioritaire définie pour la période 2024-2030



La méthode à l'œuvre pour élaborer la future cartographie

La génération actuelle des contrats de ville arrive à son terme en 2023 après deux années de prorogation. Dans ce contexte, une refonte de la géographie prioritaire a été réalisée entre juillet 2023 et décembre 2023. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a piloté cette démarche de redéfinition des périmètres sur les mêmes critères que ceux fixés dans la loi LAMY.

La DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) était à la manœuvre de la cartographie en tant qu'interface locale avec l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) en lien étroit avec les territoires pour **caractériser les périmètres et établir les zonages les plus cohérents**. A la suite d'un comité de négociation tenu en juillet entre l'Etat local (la DDETS et le délégué du préfet) et le territoire (CUA et communes), la proposition du territoire a été adressée à l'ANCT.

L'un des enjeux étant de **maintenir le quartier des 4 As sur Achicourt** considéré comme sortant sur le critère du seuil démographique (937 habitants) et de **proposer une scission du quartier d'Arras Ouest** (6 300 habitants) en deux quartiers pour avoir des données socio économiques plus précises à l'échelle de chaque quartier.

Les Quartiers politique de la ville de la CUA retenus pour la période 2024-2030

La liste des quartiers prioritaires a été fixée par **le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023** modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Les QPV de la Communauté Urbaine d'Arras ont été maintenus pour la période 2024-2030. En raison de la scission d'Arras Ouest en deux QPV distincts, la CUA comptera **6 QPV regroupant 13 100 habitants** (données 2019).

Quartiers dont le périmètre reste inchangé :

Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart

Chanteclair - Cévennes, anciennement nommé "Nouvelles Résidences"

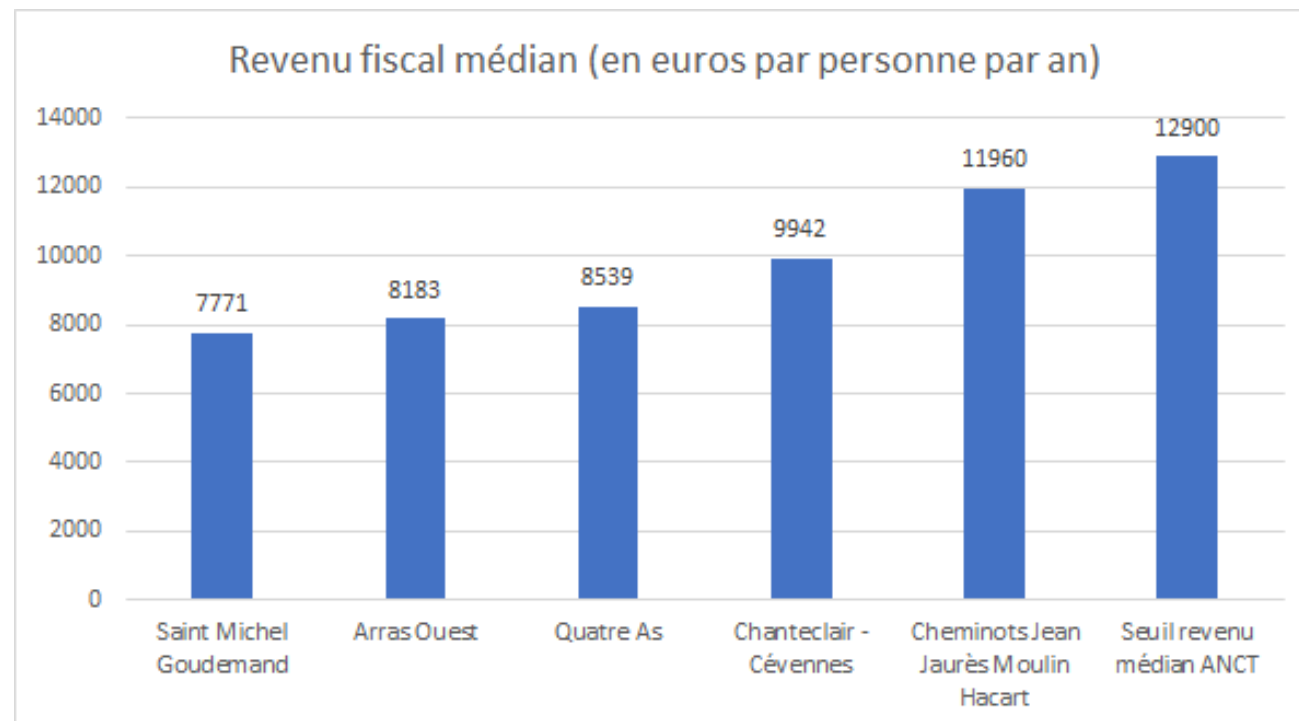
Quartiers dont le périmètre a été modifié :

Saint-Michel Goudemand : sortie du site de la mécanique de Vimy et de la résidence rue Noel Train, entrée de la résidence Brongriart

4 As : extension à la rue Lavoisier et à la rue du 19 mars 1962 au nord du QPV et à quelques résidences au sud du QPV en raison d'une baisse de l'ancien périmètre en dessous de 1000 habitants

Bonnettes - St Pol - Baudimont : QPV créé à partir du nord d'Arras Ouest

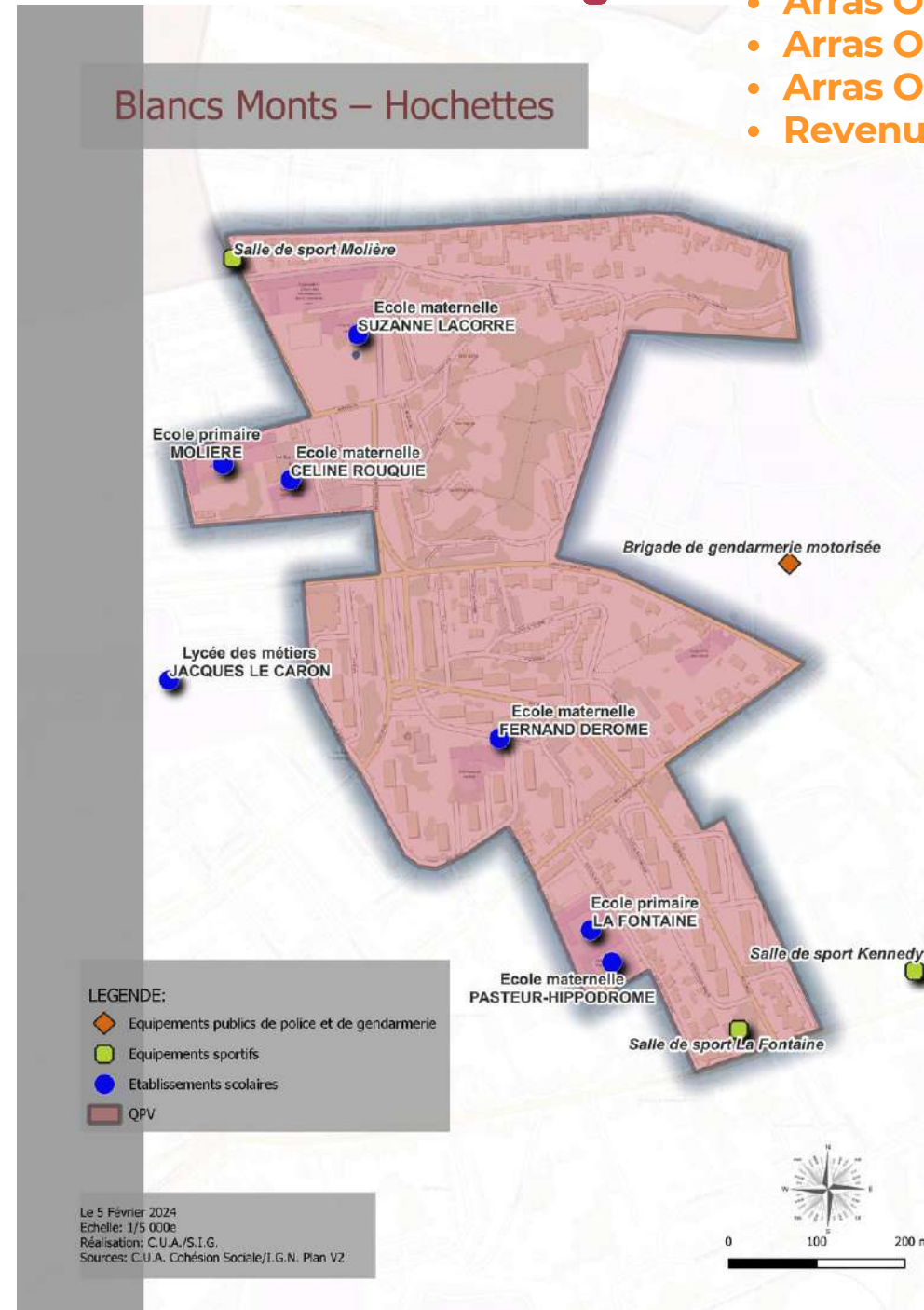
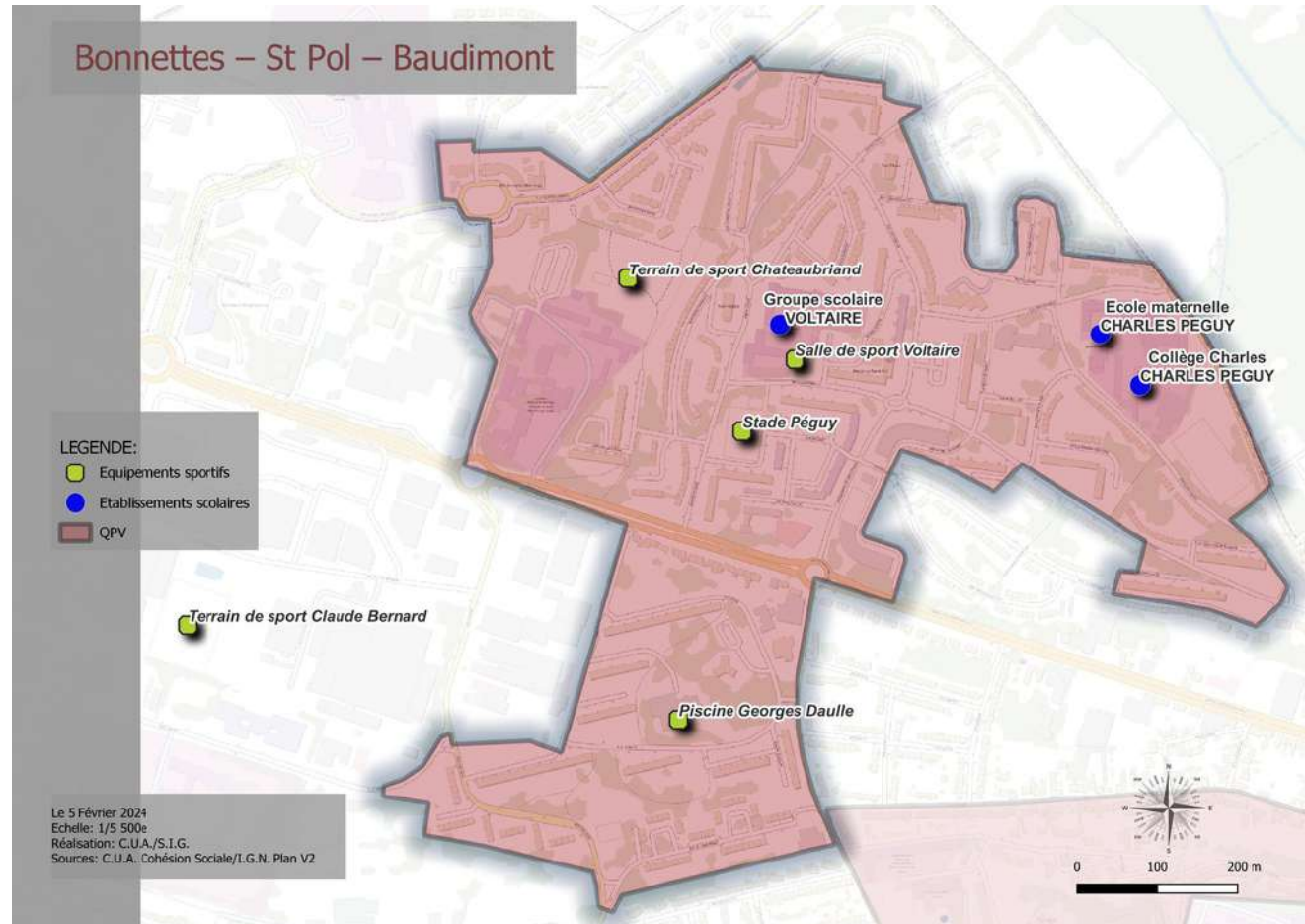
Blancs Monts - Hochettes : QPV créé à partir du sud d'Arras Ouest, son périmètre est étendu jusqu'à l'avenue John Fitzgerald Kennedy



Portrait de quartier



Bonnettes - St Pol - Baudimont Blancs Monts - Hochettes



Population nouveau périmètre : 7200 habitants

Rappel population de l'ancien périmètre : 6300 habitants

Revenu médian par personne par an

- Arras Ouest 2010 : 7900 euros
- Arras Ouest 2013 : 8158 euros
- Arras Ouest 2018 : 8183 euros
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) : 12 900 euros



Part de moins de 25 ans (2018)

- Arras Ouest : 38,2 %
- CUA : 30,3 %



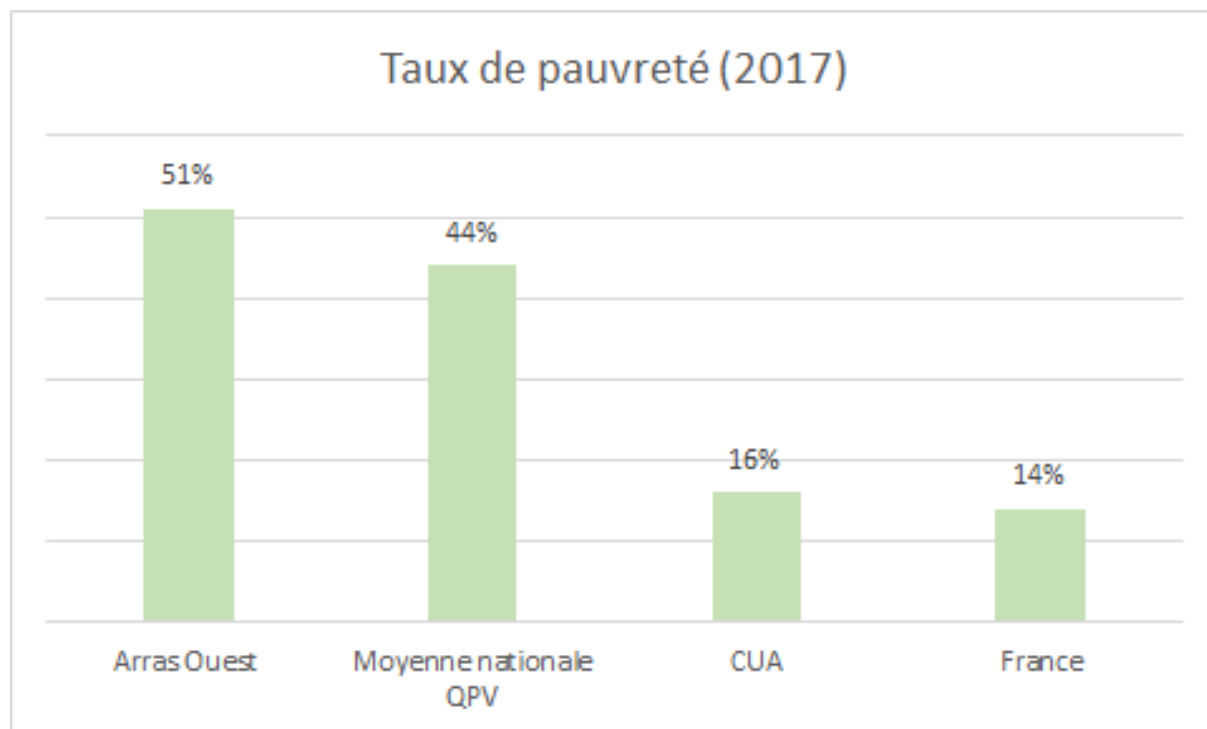
Part de ménages ayant des bas revenus (2017)

- Arras Ouest : 70 %
- CUA : 23 %
- Moyenne nationale QPV : 62 %



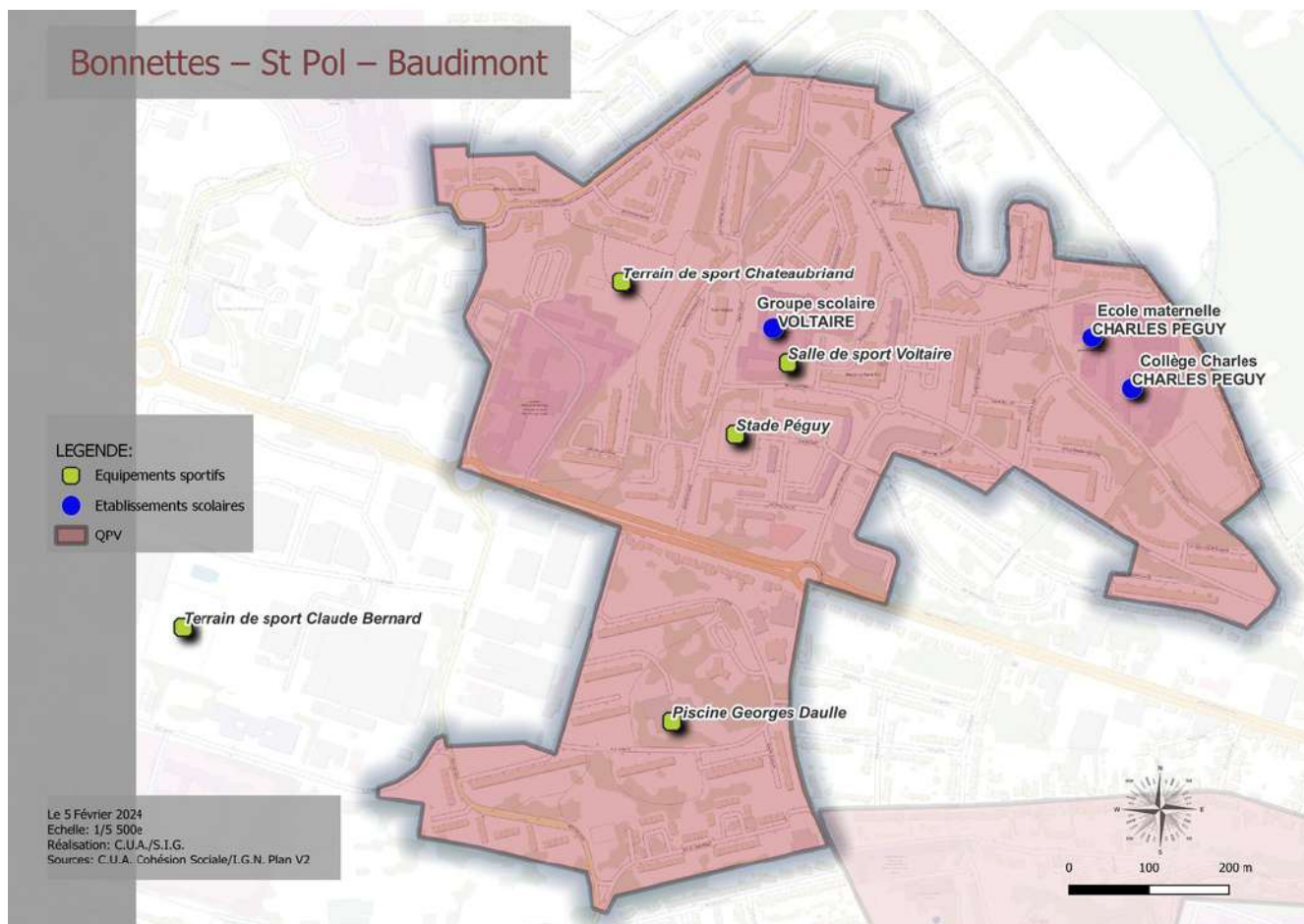
Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2018)

- Arras Ouest : 22 %
- CUA : 16 %
- Moyenne nationale QPV : 20 %
- France : 16%



Bonnettes - St Pol - Baudimont Blancs Monts - Hochettes

Données de l'ancien périmètre Arras ouest



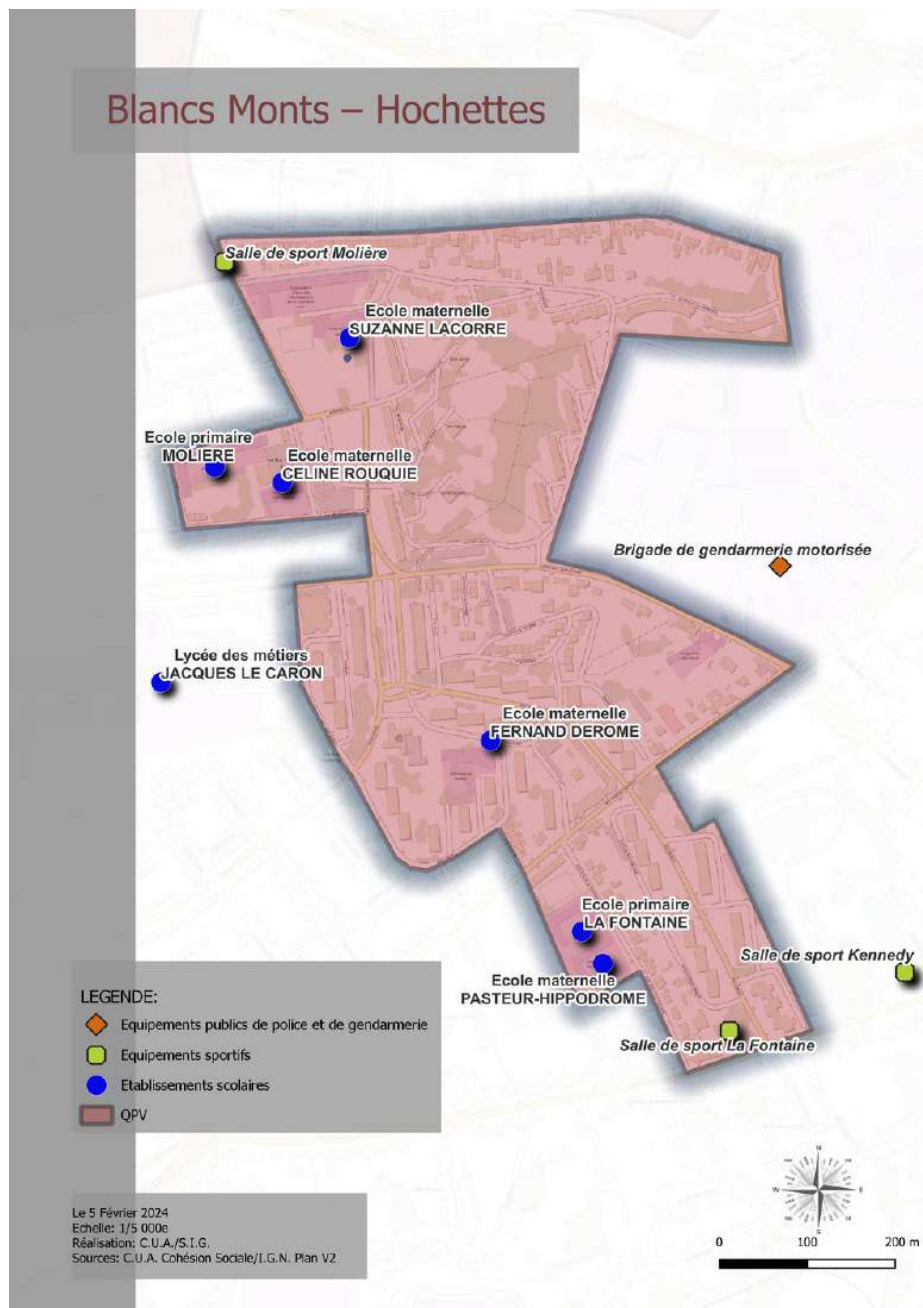
Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018)

- Arras Ouest : 13,5 %
- CUA : 28,9 %



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018)

- Arras Ouest : 40,7 %
- CUA : 17,9%



Le projet de renouvellement de Baudimont est mis en place dans le cadre du NPNRU 2020-2030. Ce projet est réalisé dans un souci de coordination des opérations de réhabilitation et diversification des logements, de requalification d'espaces publics et d'aménagements de nouveaux espaces publics. Il sera dans la continuité de la dynamique de concertation et de coproduction en œuvre dans les prémices du projet. Cette dynamique s'était matérialisée par 2 ans d'ateliers avec les habitants sur les atouts et faiblesses du quartier.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche "Quartiers Résilients", visant à ce que la revue de projet NPNRU soit mise en œuvre à l'aune de critères de transition écologique.



Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018)

- Arras Ouest : 33,4 %
- CUA : 14,2 %



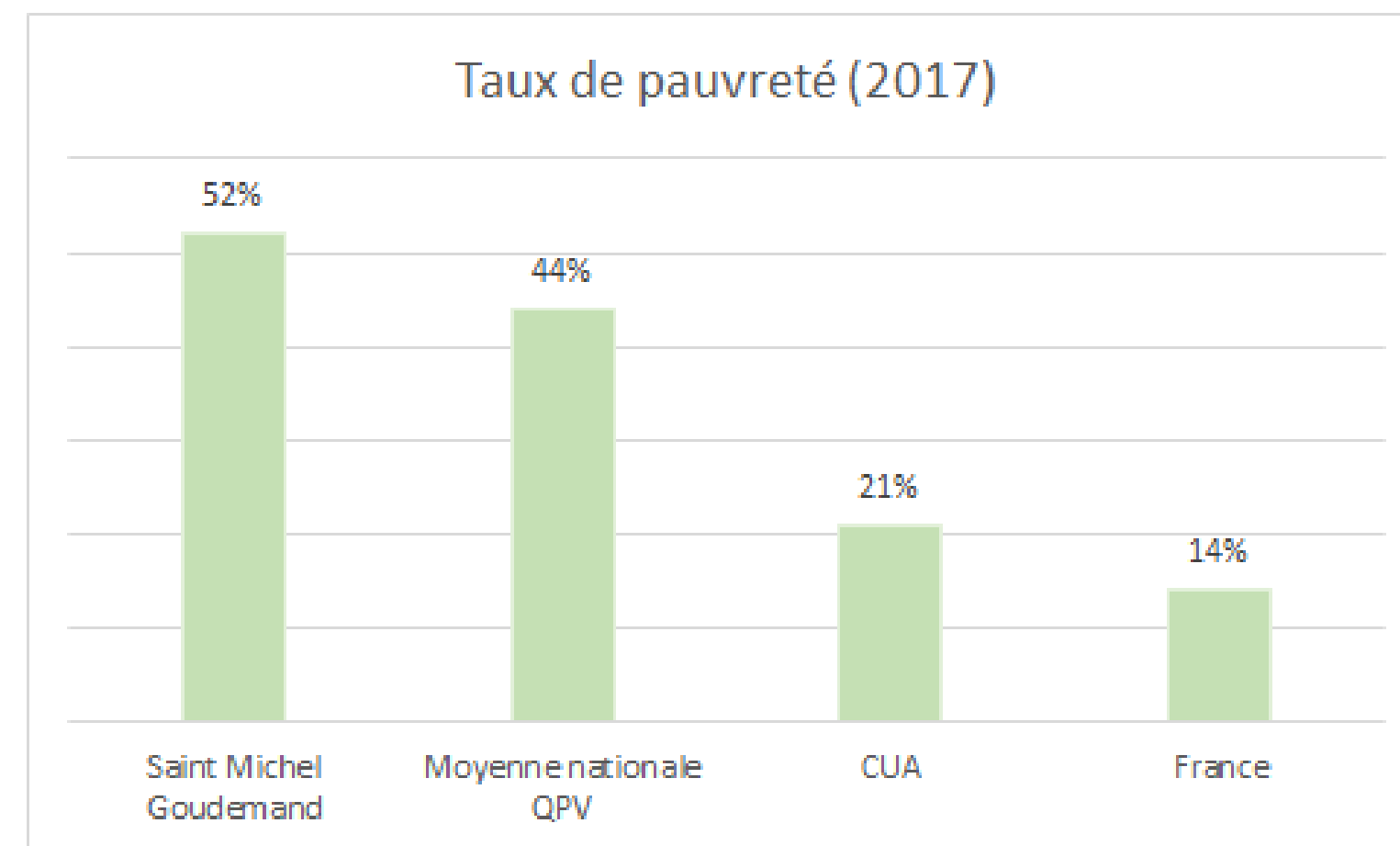
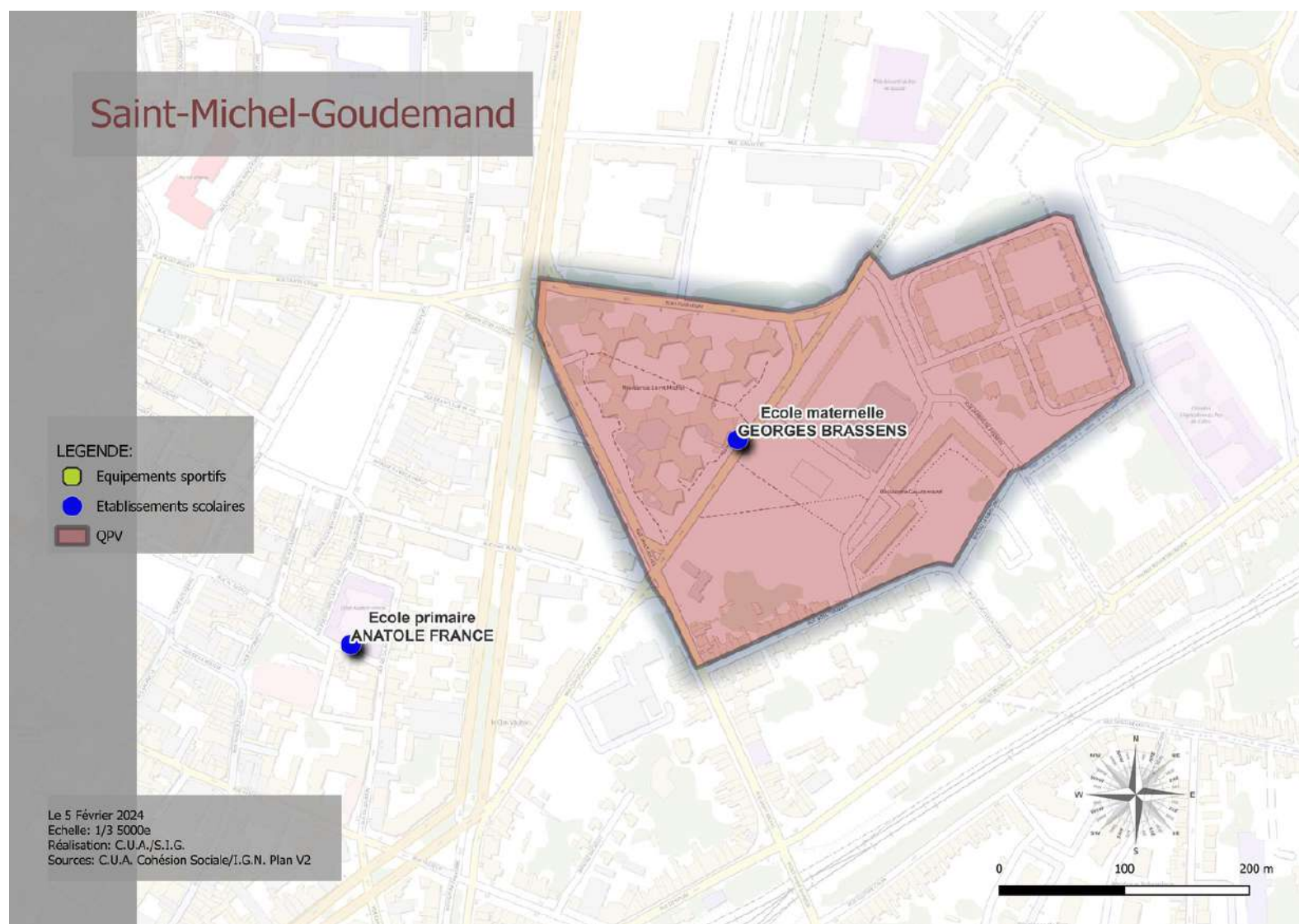
- 40 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire
- 348 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux
 - 64 sont entrés en Contrat Engagement Jeune
 - 6 ont eu un contrat aidé du secteur marchand
 - 1 a eu un contrat aidé du secteur non-marchand
 - 69 sont entrés en parcours accompagnement PACEA
 - 4 sont entrés en parrainage
 - 252 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 180 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...



Population 2019 : 1400 habitants
Population ancien périmètre 2018 : 1342 habitants

Revenu médian par personne par an

- Saint Michel Goudemand 2010 : 10700 euros
- Saint Michel Goudemand 2013 : 9100 euros
- Saint Michel Goudemand 2018 : 7771 euros
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) : 12 900 euros



Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2018)

- Saint Michel Goudemand : 21 %
- Moyenne nationale QPV : 20 %
- CUA : 16%
- France : 16%



Part de moins de 25 ans (2018)

- Saint Michel Goudemand : 39,5 %
- CUA : 30,3 %



Part de ménages ayant des bas revenus (2017)

- Saint Michel Goudemand : 70 %
- Moyenne nationale QPV : 62 %
- CUA : 28 %



Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018)

- Saint Michel Goudemand : 15,5 %
- CUA : 28,9 %



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018)

- Saint Michel Goudemand : 34,6 %
- CUA : 17,9 %

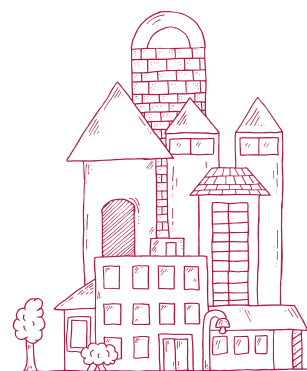
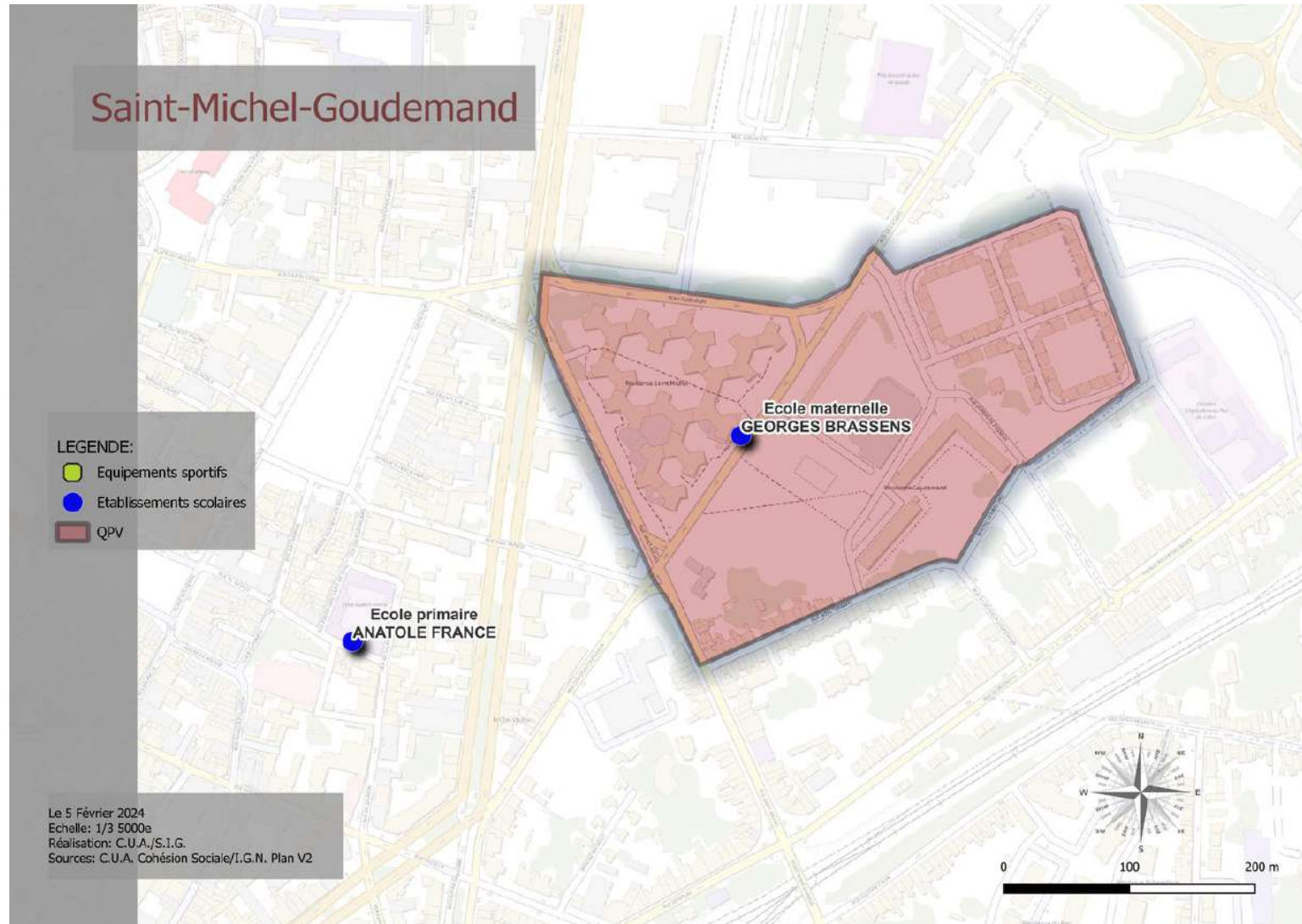


Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018)

- Saint Michel Goudemand : 33 %
- CUA : 14,2 %



- 40 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire
- 41 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux :
 - 12 sont entrés en Contrat Engagement Jeune
 - 5 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA
 - 1 est entré en parrainage
 - 36 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 28 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...

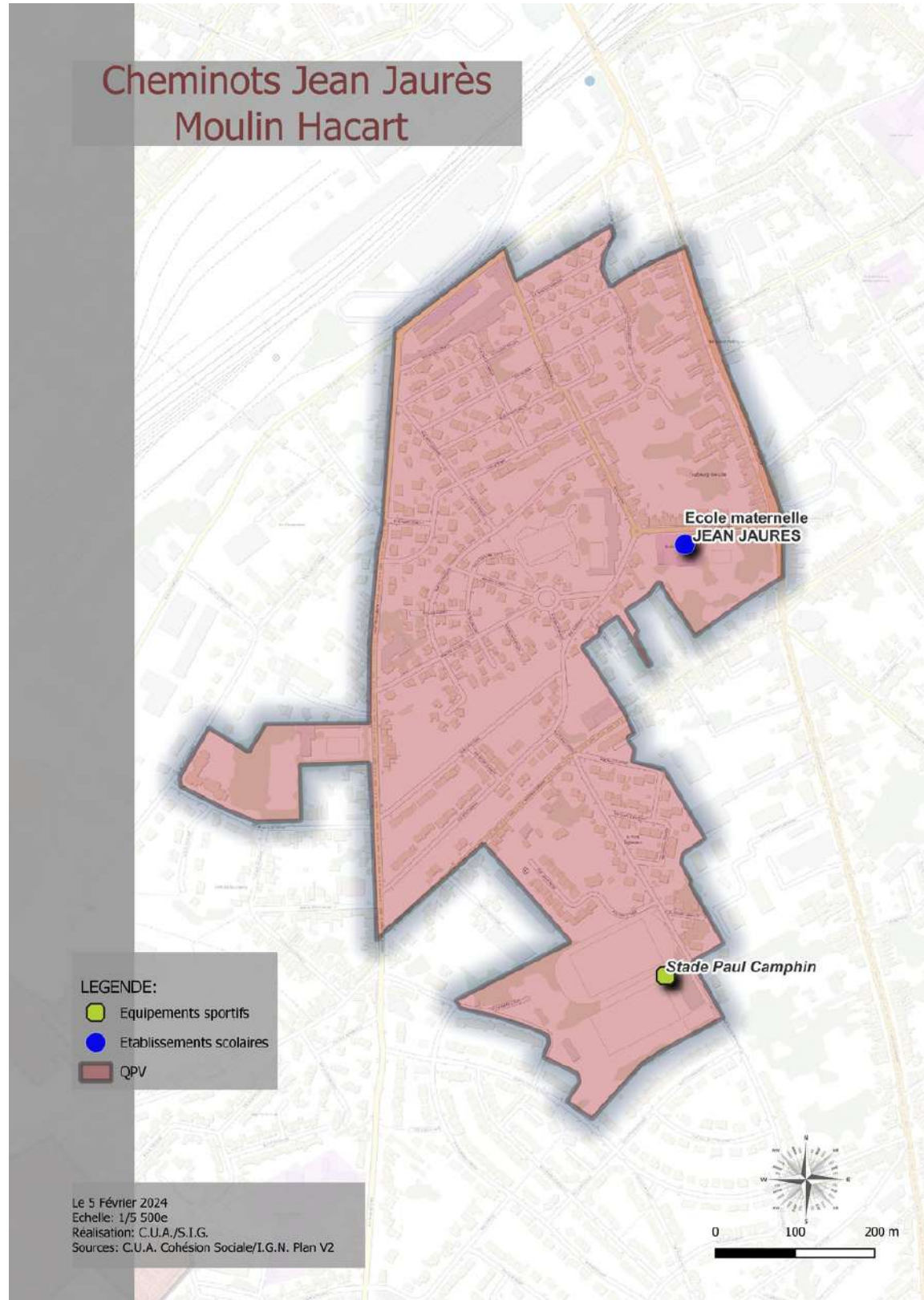


Le projet de renouvellement urbain de Saint-Michel-Goudemand s'articule autour des enjeux suivants :

- Réaliser la modification du schéma de circulation, dans le but de rompre avec un "effet rond point" ressenti pour les habitants dans le diagnostic du projet de renouvellement urbain
- Assurer la coordination des acteurs dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité pour garantir la qualité des espaces publics et leur pérennité

Il est également important dans le cadre de ce projet de parvenir à la meilleure coopération possible entre le centre social George Brassens, le Point Information Médiation Multi-Services (PIMMS).

Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart



Population 2018 : 1389 habitants

- Revenu médian par personne par an**
- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart 2010 : 11 200 euros
 - Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart 2013 : 12 260 euros
 - Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart 2018 : 11 960 euros
 - Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) 12 900 euros



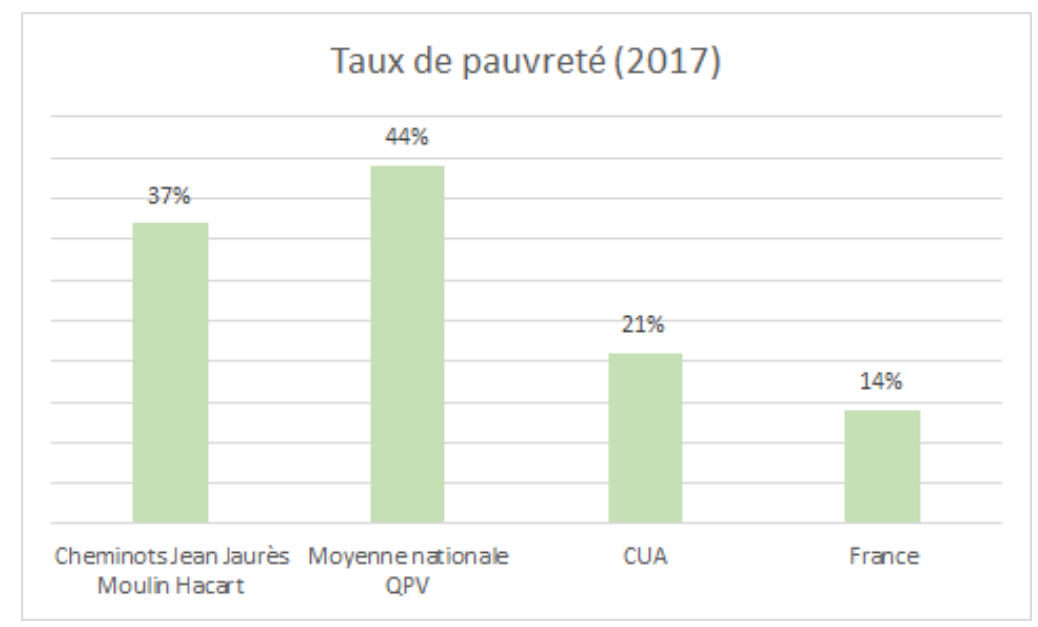
Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2018)

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 24 %
- Moyenne nationale QPV : 20 %
- CUA : 16%
- France : 16%



Part de moins de 25 ans (2018)

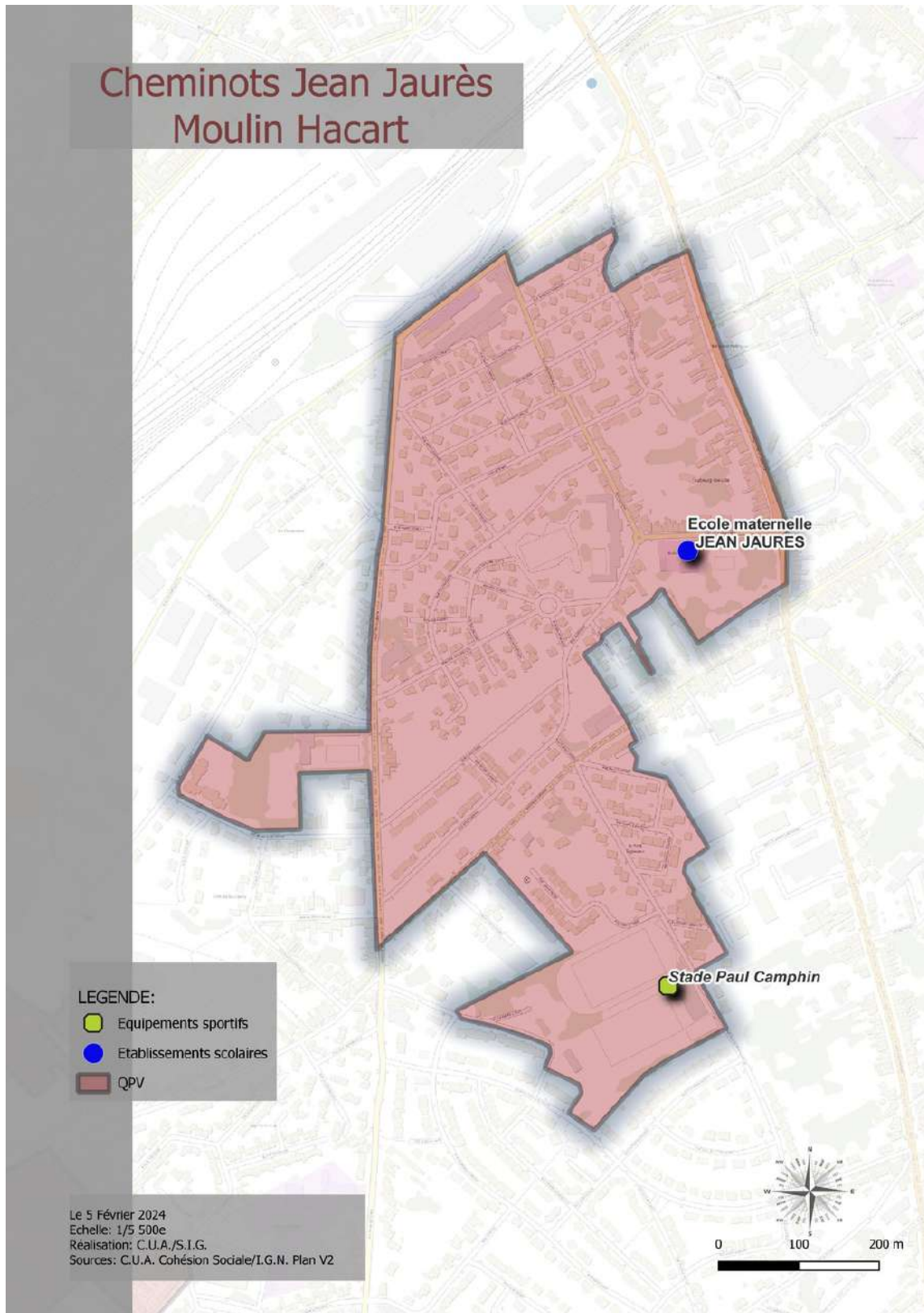
- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 43,6 %
- CUA : 30,3 %



Part de ménages ayant des bas revenus (2017)

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 54 %
- Moyenne nationale QPV : 62 %
- CUA : 28 %

Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart



Le quartier ne connaît pas de projet de renouvellement urbain mais il est mis en œuvre dans le quartier la feuille de route de mutation urbaine.

Celle-ci comporte plusieurs enjeux :

- Gestion d'attente par des actions d'urbanisme éphémère, il s'agit d'une gestion des friches qui naissent des démolitions de maisons
- Accompagnement des montages d'opération sur le foncier disponible aux franges du quartier avec un objectif d'une mixité entre habitat et espaces naturels



Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018)

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 25,4 %
- CUA : 28,9 %



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018)

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 33,1 %
- CUA : 17,9 %



Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018)

- Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart : 25,7 %
- CUA : 14,2 %



- 30 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire
- 64 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux :
 - 11 sont entrés en Contrat Engagement Jeune
 - 5 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA
 - 44 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 36 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...



Population 2019 : 1100 habitants
Population 2018 ancien périmètre : 937 habitants

Revenu médian par personne par an

- Quatre As 2010 : 9100 euros
- Quatre As 2013 : 9648 euros
- Quatre As 2018 : 8539 euros
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018): 12 900 euros



Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2019)

- Quatre As : 23 %
- Moyenne nationale QPV : 20 %
- CUA : 15%
- France : 15%



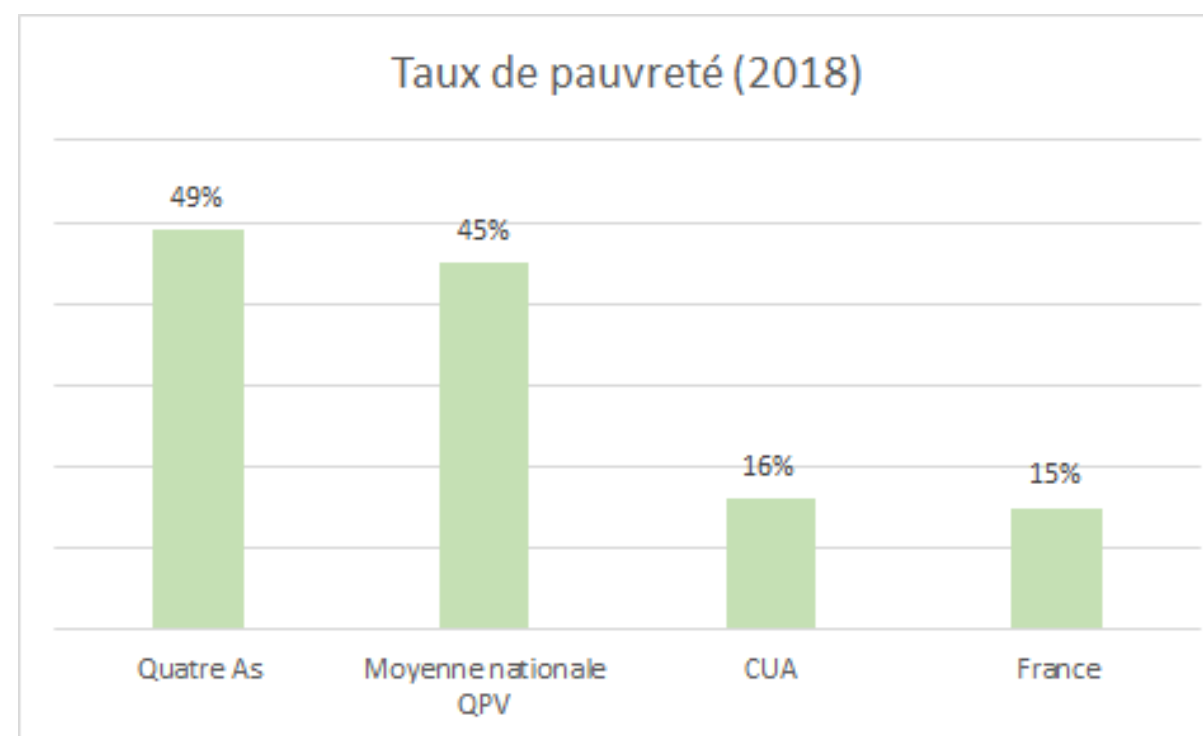
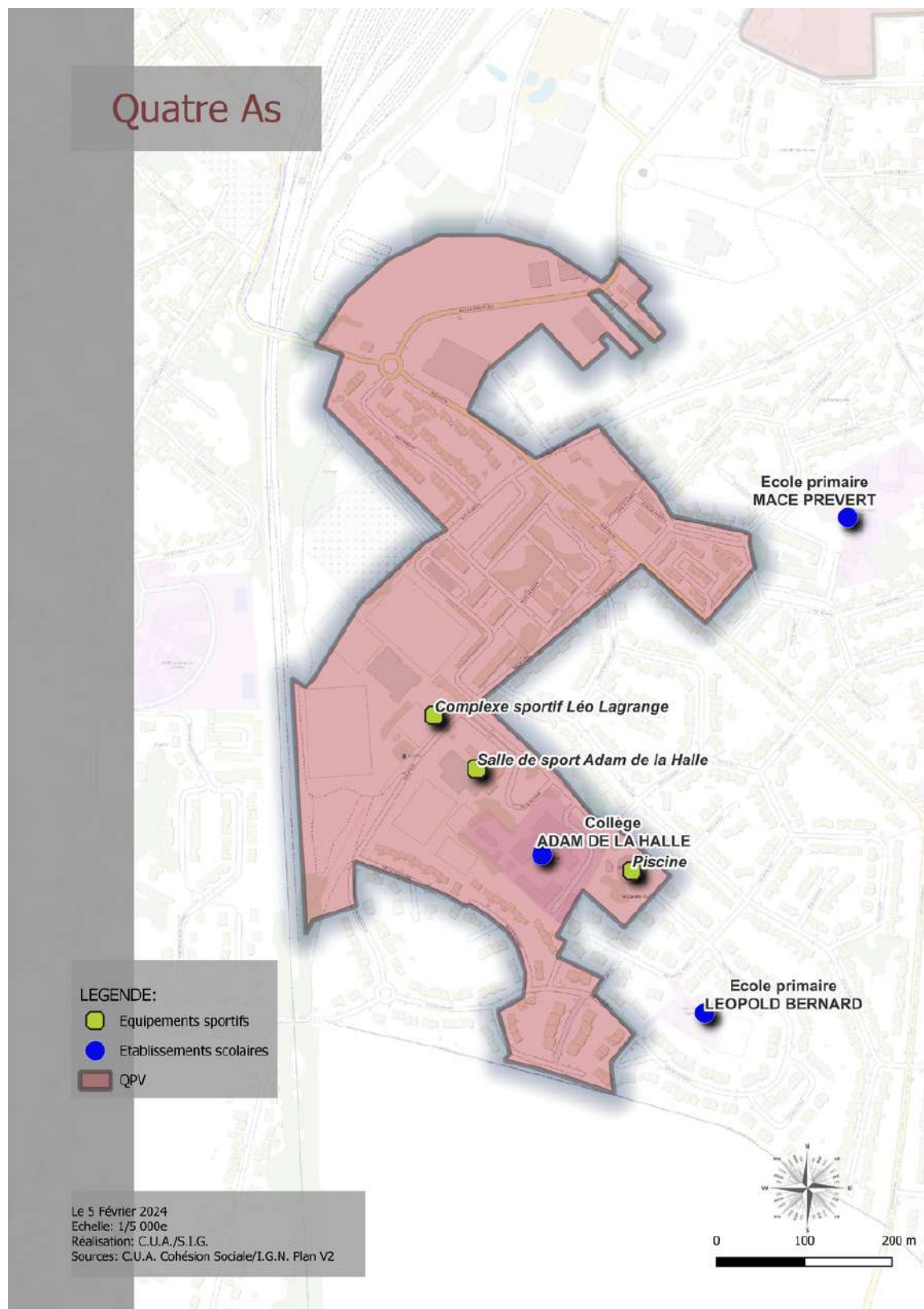
Part de moins de 25 ans (2018)

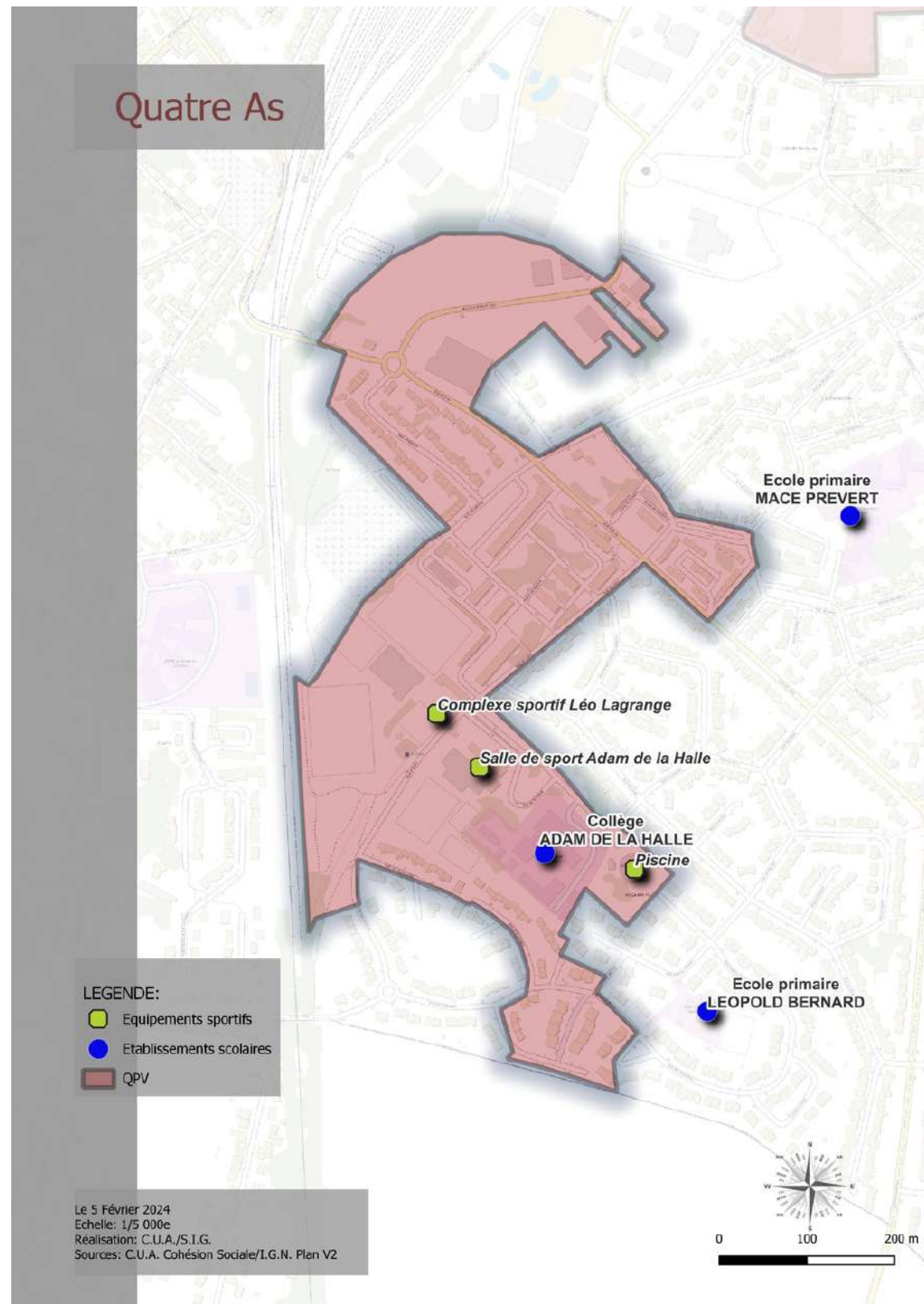
- Quatre As : 34,8 %
- CUA : 30,3 %



Part de ménages ayant des bas revenus (2018)

- Quatre As : 69,4 %
- Moyenne nationale QPV : 62 %
- CUA : 22,9 %





Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018)

- Quatre As : 10,7 %
- CUA : 28,9 %



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018)

- Quatre As : 38,9 %
- CUA : 17,9 %



- 50 % des jeunes accompagnés par la MEM dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire
- 52 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux
 - 17 sont entrés en Contrat d'Engagement Jeune
 - 1 a bénéficié d'un contrat aidé du secteur marchand
 - 7 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA
 - 39 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation" dont 24 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...



Les enjeux du renouvellement urbain dans le quartier des Quatre As sont la requalification de la place de Rouen et de ses abords. Dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité, les habitants sont associés à cette requalification.

Un autre enjeu du quartier est d'assurer la définition du programme partagé sur le programme de requalification de la rue de Roubaix, notamment sur :

- Les modes de déplacement doux
- La lisibilité et l'accessibilité des équipements qui jalonnent la rue
- Réalisation des opérations liées à l'articulation de la requalification du collège Adam de la Halle et la construction de la nouvelle médiathèque intercommunale entre Achicourt et Beaurains

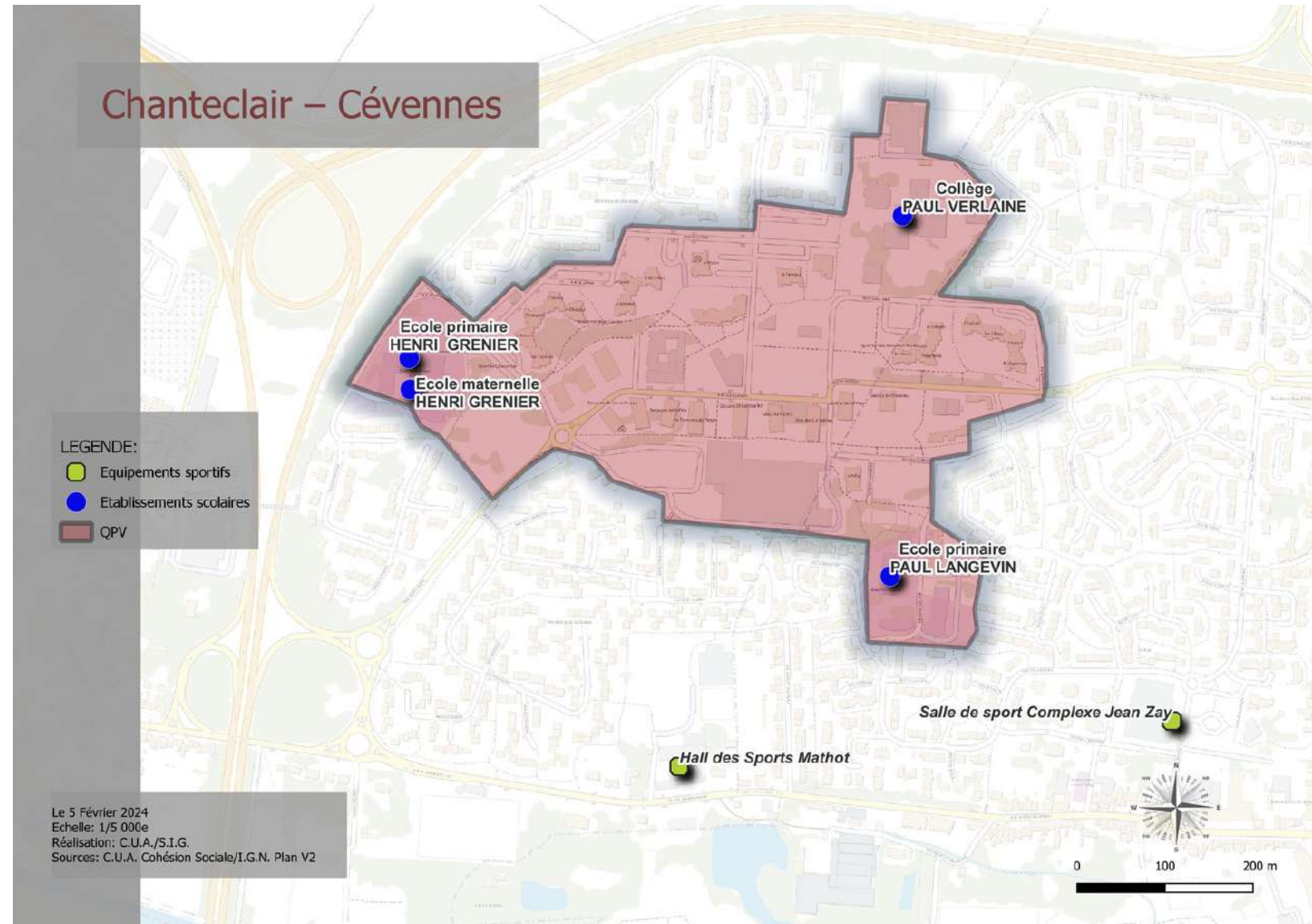
Chanteclair - Cévennes



Population 2018 : 1993 habitants

Revenu médian par personne par an

- Chanteclair - Cévennes 2010 : 7400 euros
- Chanteclair - Cévennes 2013 : 8026 euros
- Chanteclair - Cévennes 2018 : 9942 euros
- Revenu médian de référence retenu pour l'EPCI (2018) : 12 900 euros



Familles monoparentales chez les allocataires de la CAF (2019)

- Chanteclair - Cévennes : 21 %
- Moyenne nationale QPV : 20 %
- CUA : 15%
- France : 15%

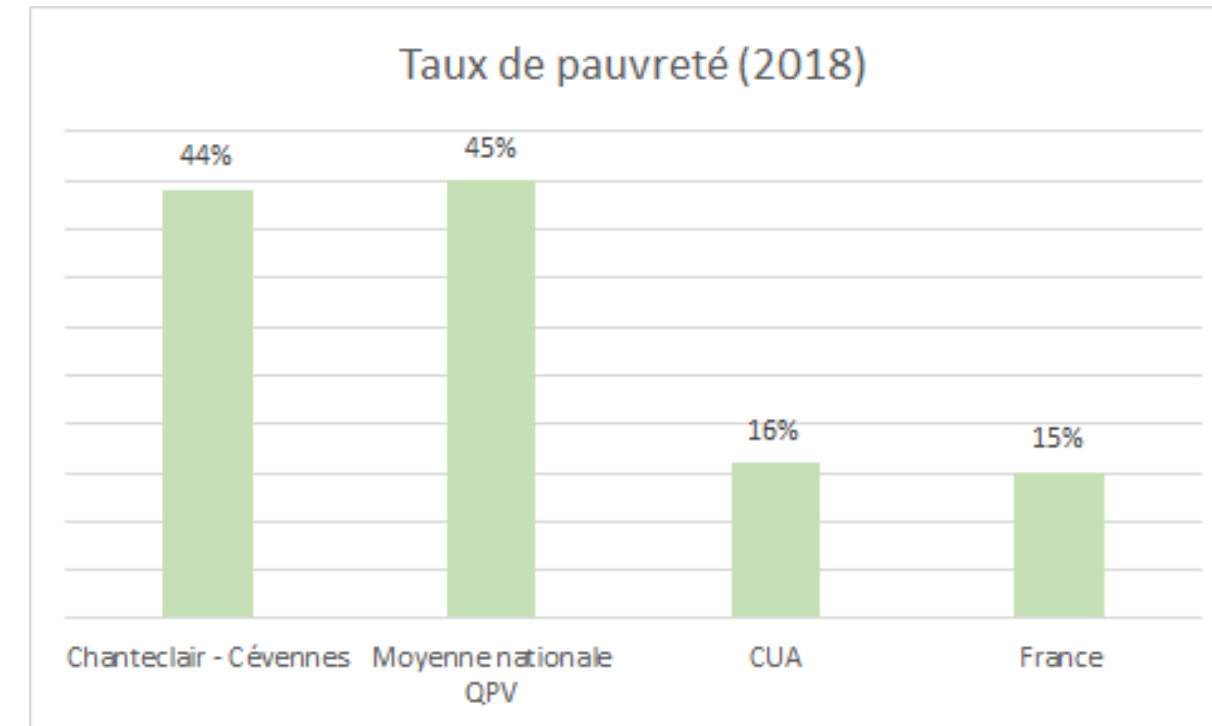
Part de moins de 25 ans (2018)

- Chanteclair - Cévennes : 34,6 %
- CUA : 30,3 %



Part de ménages ayant des bas revenus (2018)

- Chanteclair - Cévennes : 62,9 %
- Moyenne nationale QPV : 62 %
- CUA : 22,9 %



Chanteclair - Cévennes



Niveau de formation des demandeurs d'emploi supérieur au bac (2018)

- Chanteclair - Cévennes : 10,7 %
- CUA : 28,9 %



Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (2018)

- Quatre As : 33,9 %
- CUA : 17,9 %

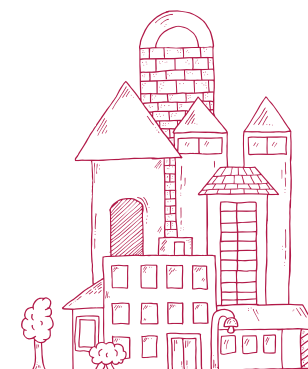


Part des emplois à durée limitée parmi les emplois (2018)

- Chanteclair - Cévennes : 31 %
- CUA : 14,2 %



- 40 % des jeunes accompagnés par la MEM résidant dans le quartier ne disposent pas du permis de conduire
- 72 jeunes du quartier sont accompagnés par la MEM, parmi eux
 - 10 sont entrés en Contrat d'Engagement Jeune
 - 1 est entré en contrat aidé du secteur marchand
 - 1 est entré en contrat aidé du secteur non-marchand
 - 10 sont entrés en parcours d'accompagnement PACEA
 - 56 ont bénéficié d'une "situation emploi ou formation", dont 40 d'un emploi en CDD, CDI, intérim ...



Les enjeux sur le quartier sont les suivants :

- Assurer la finalisation du projet de renouvellement urbain par la requalification des 172 logements des bâtiments "Kemmel" "Cassel" et "Gris Nez" dans le cadre du NPNRU
- Finaliser l'aménagement de l'espace boisé Chanteclair Cévennes par les opérations de boisement participatif

Chanteclair - Cévennes

- LEGENDE:
- Equipements sportifs
 - Etablissements scolaires
 - QPV

Le 5 Février 2024
Echelle: 1/5 000e
Réalisation: C.U.A./S.I.G.
Sources: C.U.A. Cohésion Sociale/I.G.N. Plan V2

PARTIE 1 :

CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES DE VULNÉRABILITÉ

Le cadrage de l'Etat sur les géographies complémentaire

La circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, a ouvert une possibilité d'intervention dans "**certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire** de la politique de la ville mais en présentant certaines caractéristiques".

A la suite de cette circulaire qui laisse la possibilité aux territoires de définir des géographies complémentaires reprises en "poches de pauvreté" dans le cadrage de l'état, un travail a été réalisé par les services de la Communauté Urbaine pour identifier ces territoires vulnérables.

Une cartographie complémentaire a été construite grâce au site public **Géoportail** et aux données de la cotation de l'offre transmises par l'habitat suite aux travaux impulsés par l'Union Régional de l'Habitat avec les bailleurs.

La cartographie des "territoires de vulnérabilité" est basée sur les données carroyées INSEE 2019. Lors du Comité de Pilotage "Cœur de Quartier" du 23 janvier 2024, il a été validé une cartographie se basant sur **les carreaux de 200 mètres sur 200 mètres où le taux de ménages pauvres** (dont les revenus sont inférieurs à 60 % des revenus médians, donnée différente du taux de pauvreté) est de minimum 25,6 %. Il sera également nécessaire que le revenu médian constaté sur le territoire en vulnérabilité soit inférieur au revenu médian de l'unité urbaine et que des données complémentaires puissent être apportées ; par exemple, familles monoparentales, formation inférieur ou égale au niveau bac, taux de chômage, taux de pauvreté, taux de pauvreté des locataires.

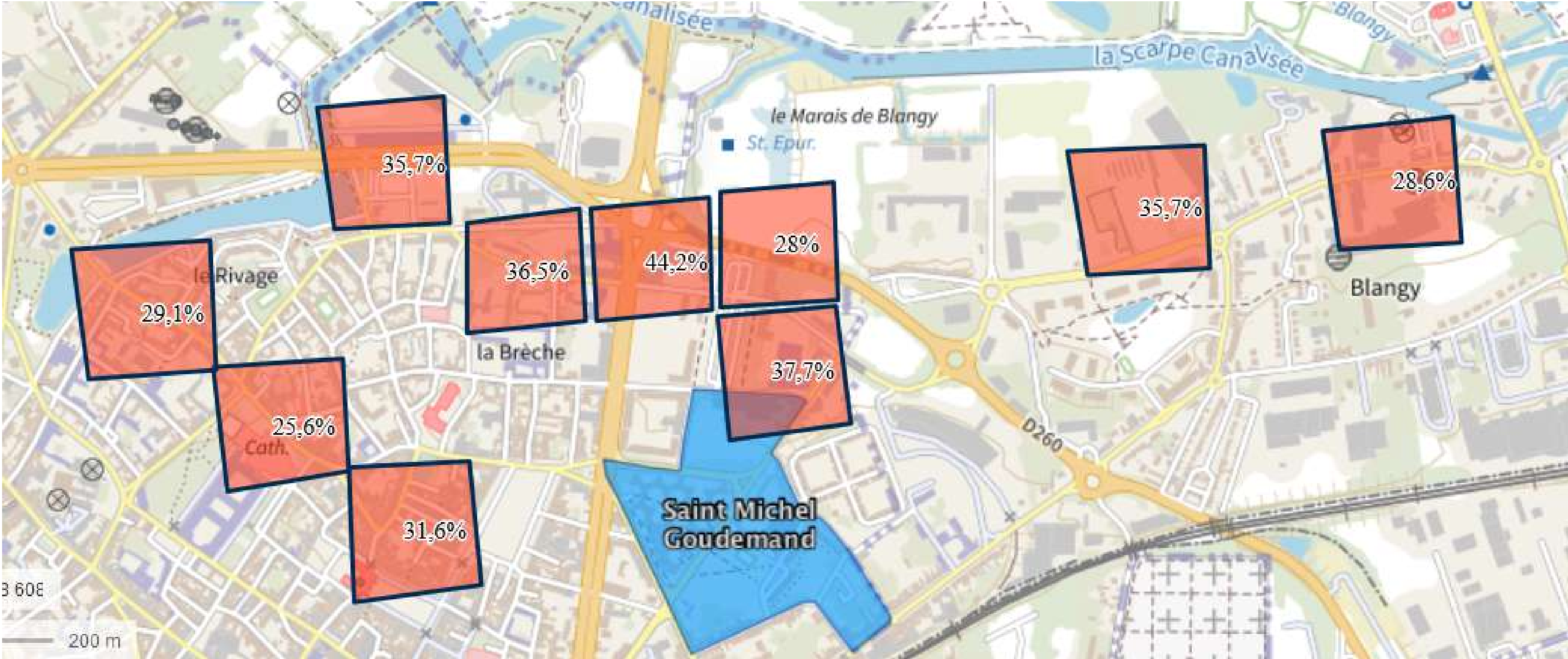
La géographie des territoires vulnérables de la Communauté Urbaine d'Arras

La cartographie complémentaire concerne les communes présentes dans la géographie prioritaire 2015-2023 et permet de maintenir la commune de Beaurains dans le contrat de ville 2024-2030, 3 carreaux ont été identifiés et représentent environ 670 habitants de la commune.

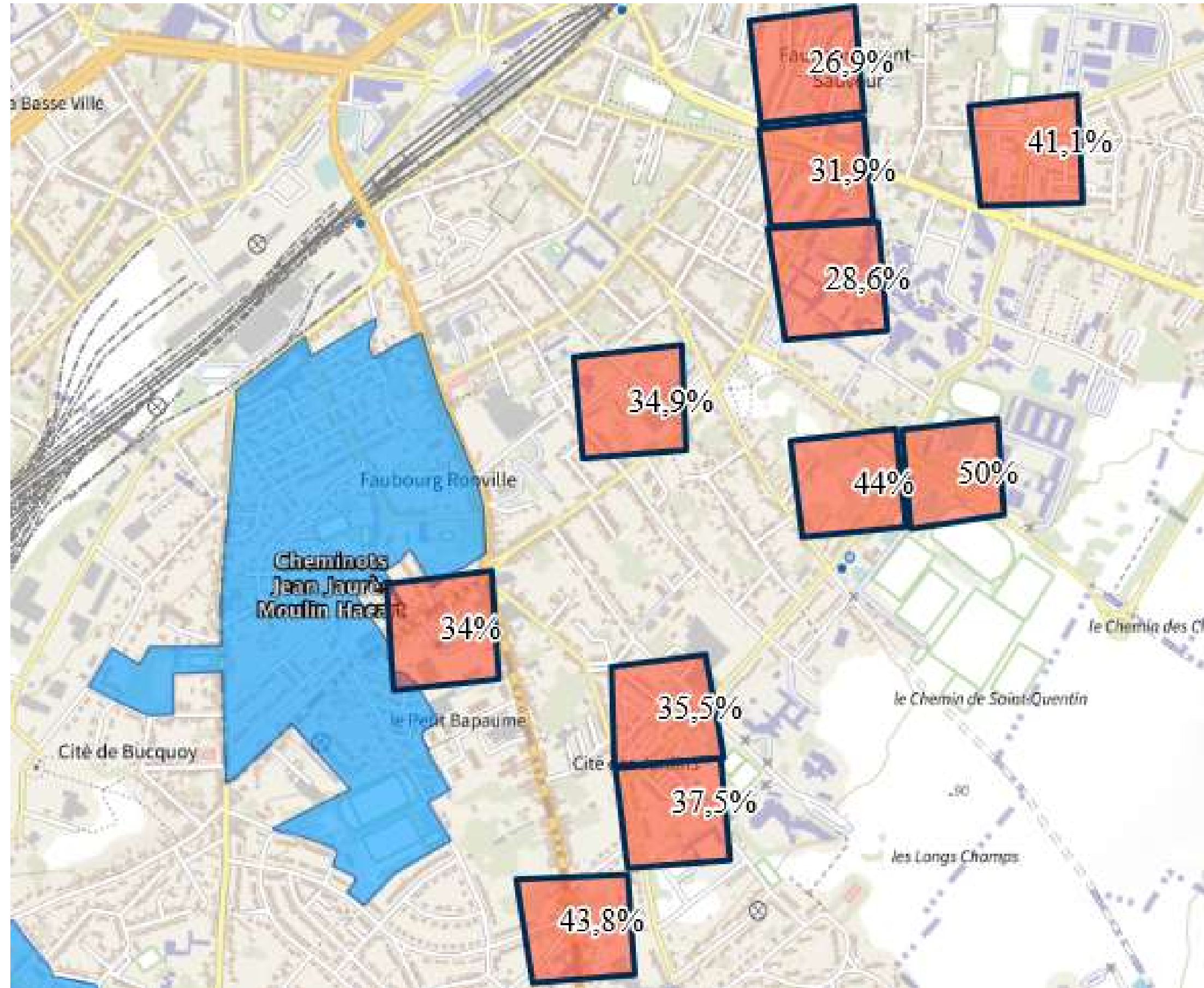
L'objectif de **l'inclusion de Beaurains** est de maintenir une solidarité communautaire vis à vis de la commune, qui concentre toujours des populations en situation précaire malgré sa sortie de la géographie prioritaire définie par l'État. La construction d'une géographie complémentaire permettra aux territoires inclus de bénéficier d'un accompagnement de la Communauté, d'y vérifier la mobilisation des dispositifs de droit commun et de bénéficier, si possibilité, de façon ponctuelle et circonstanciée d'un maximum de **2,5 % de l'enveloppe des crédits spécifique de l'État (P147) .**

La Communauté Urbaine maintient son attention et mobilise les partenaires pour **veiller à la non aggravation des écarts entre ces territoires** et la moyenne de l'agglomération, cette attention faisant l'objet d'un travail partenarial resserré avec les bailleurs à travers les travaux liées aux politiques sociales de logement. L'objectif pour ces territoires est également **l'intégration au réseau partenarial**, aux méthodes et outils de la politique de la ville qui devront permettre la pleine mobilisation du droit commun.

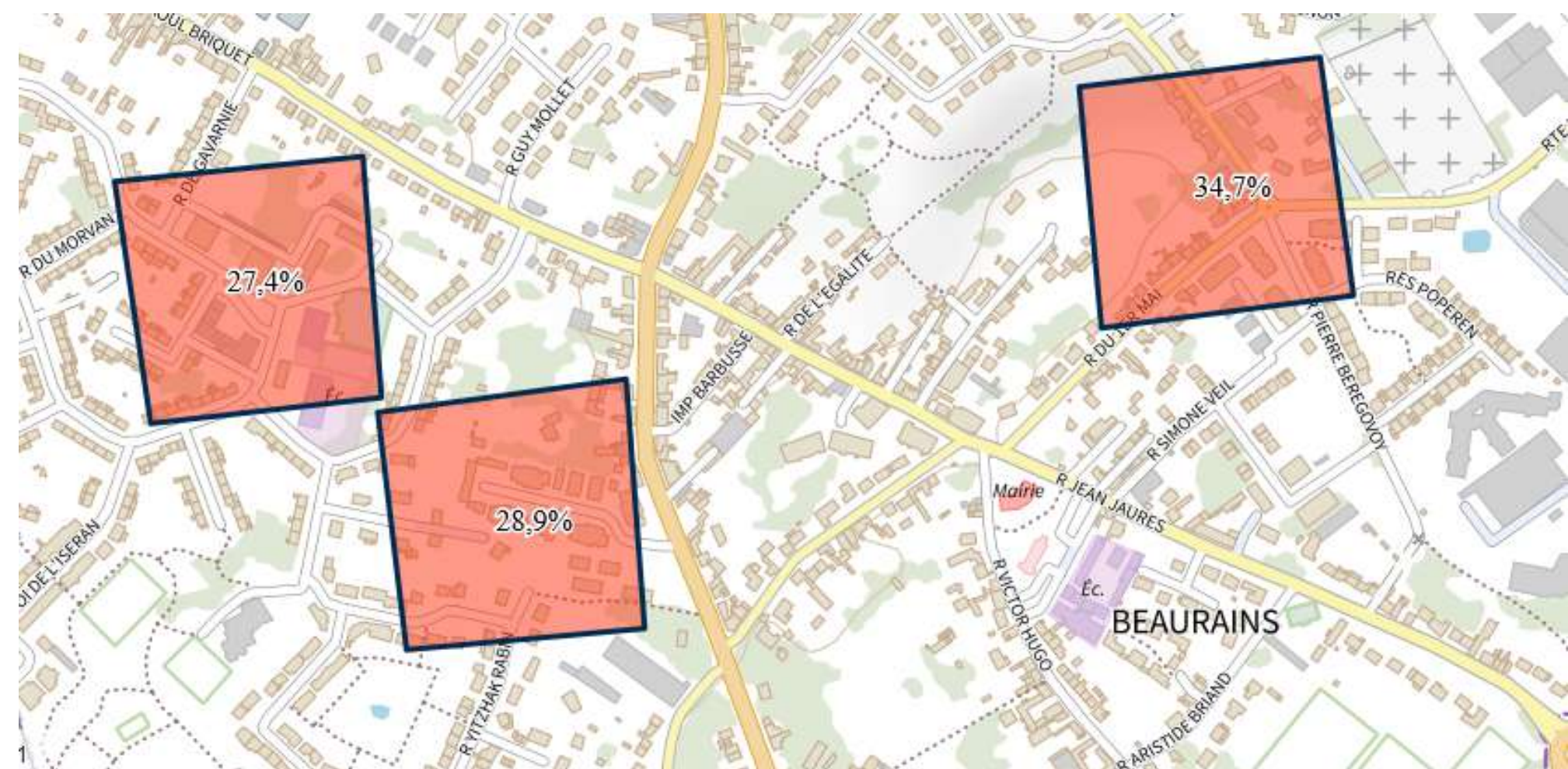
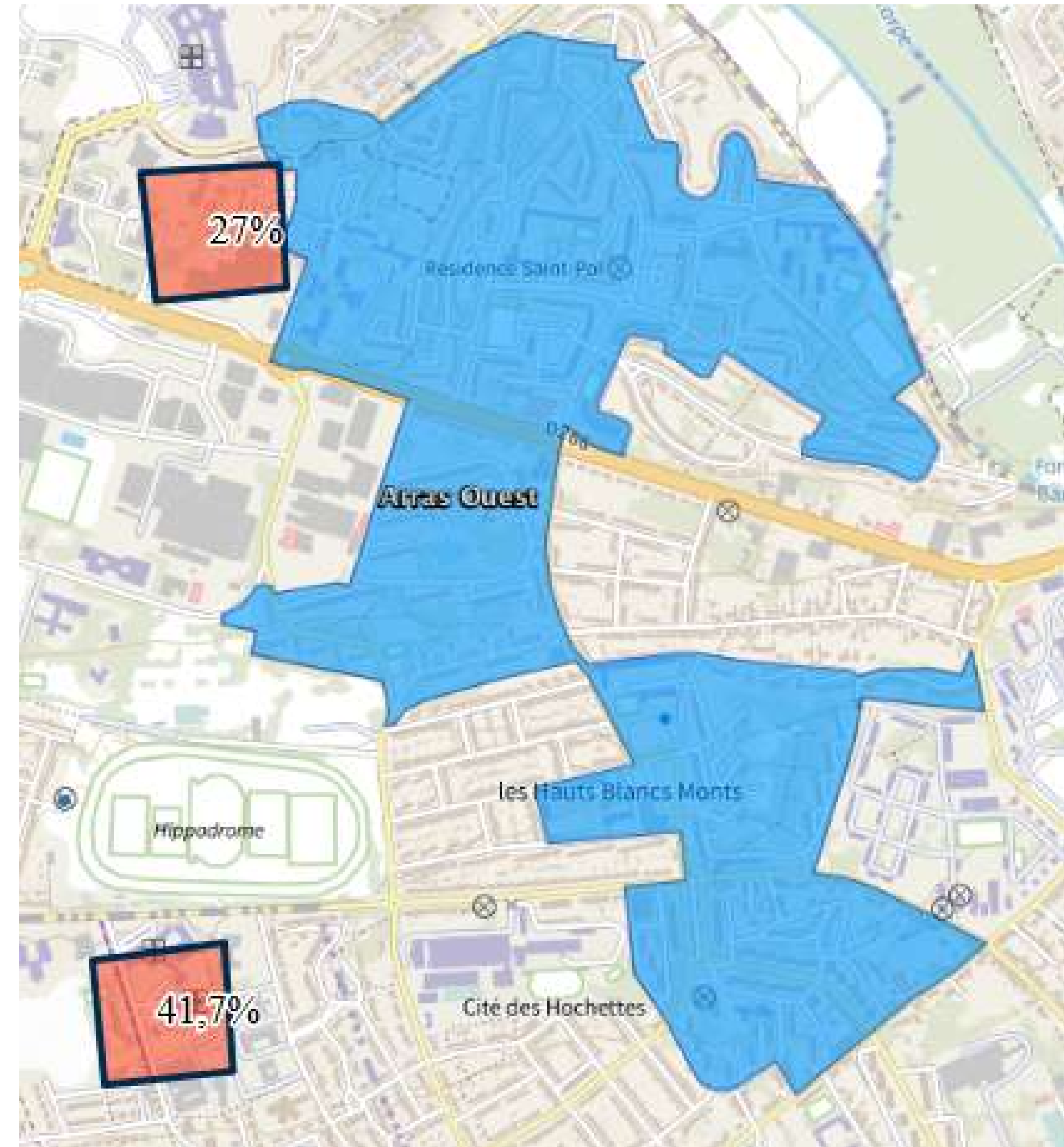
Cartographie des territoires vulnérables (1/3)



Cartographie des territoires vulnérables (2/3)



Cartographie des territoires vulnérables (3/3)



Depuis 2009, la Communauté Urbaine d'Arras assure pleinement la compétence Politique de la Ville.

Encadré par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine n°2014-173 du 21 février 2014, le Contrat de Ville de la CUA se consacre à la **mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques** à l'œuvre sur les territoires éligibles notamment sur les quartiers prioritaires.

L'ambition de ce contrat de ville est de réduire les écarts de ces quartiers avec le reste du territoire, en termes de développement social et de rénovation urbaine dans le cadre d'une démarche intégrée qui doit tendre à atteindre **un équilibre territorial** au titre de la solidarité communautaire.

La **coordination des politiques publiques locales** constitue un enjeu majeur sur le territoire. Ceci est d'autant plus vrai dans le champ de la cohésion sociale où la complexité des problèmes à traiter, leur compréhension et la recherche de solutions obligent à une co-production de l'ensemble des acteurs concernés. Ce contrat, qui implique **17 co-signataires**, nécessite de bâtir une gouvernance élargie entre collectivités territoriales : celles qui portent la compétence cohésion sociale – la CUA – et celles où se situent des quartiers politiques de la ville et les villes .

L'observation des besoins et la veille territoriale sur le territoire est central dans le déploiement des politiques publiques . Cela permet en temps réel d'avoir une connaissance fine des besoins et d'actualiser les diagnostics et la réalité des quartiers et des besoins des habitants qui y vivent. **L'analyse des besoins sociaux économiques et écologiques** est une démarche qui sous tend de nombreux projets portés à l'échelle de l'EPCI . Différents observatoires sont alimentés à l'échelle de l'EPCI et sont des outils d'aide à la décision précieux qui enrichissent la vision collective pour définir les meilleures stratégies de réponse aux besoins des habitants. Ce sont des outils supports de coopération permettant le portage de projet commun et la coordination des interventions publiques.

Une convention cadre a été signée en 2023 entre la Communauté Urbaine d'Arras et les communes impliquées dans le contrat de ville. Cette convention entre l'EPCI et les villes fixe les modalités de coopération et de gouvernance dans le pilotage du **projet de développement des communes sur le volet cohésion sociale**. La Communauté Urbaine d'Arras appuie financièrement les communes dans le cadre d'une enveloppe dédiée de 100 000 euros . Elle les soutient au titre de la solidarité communautaire en vue de la réduction des écarts qui sont plus importants sur ces territoires plus fragiles et où les besoins des habitants sont plus nombreux.

C'est dans le cadre de **cette compétence statutaire** que la Communauté Urbaine d'Arras fait évoluer le soutien qu'elle apporte aux communes concernées par la géographie prioritaire. Elle fait évoluer dans le cadre de cette nouvelle contractualisation son schéma de gouvernance plus agile et souple afin de porter **un projet "Coeur de quartier" co construit , partagé et ambitieux**. Le pilotage de la politique de la ville au sein de l'EPCI est exercé par l'équipe cohésion sociale qui est un service ressource dans l'accompagnement des communes et des acteurs à l'écriture des documents cadres et à la mise en œuvre des engagements. Le service cohésion sociale qui s'appuie sur la veille territoriale afin d'observer l'évolution des besoins sur le territoire en les corrélant à un système d'évaluation de déploiement de ses politiques publiques et d'impacts de ses actions.

PARTIE 2 : LE PILOTAGE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Coeur de quartier est la vision communautaire et **le fruit d'un travail transversal** entre les différentes directions de la Communauté Urbaine, sous le pilotage du service Cohésion Sociale. Ce travail a permis de poser un état des lieux des dispositifs structurants mis en place par les services de l'EPCI, de définir les orientations 2024-2030, de rattacher ces orientations aux objectifs stratégiques et opérationnels construits durant le processus d'écriture. La mobilisation des directions, services et des agents est transversale dans les instances de gouvernance techniques, stratégiques et politiques de "Cœur de Quartier". Une vision ambitieuse est ainsi définie sur **les domaines de compétences de la CUA** se rapportant à la politique de la ville. Trois enjeux sont poursuivis à travers **une approche globale** et partenariale de la cohésion sociale à l'œuvre dans Coeur de quartier:

- **La Contribution au Développement Social et Urbain :**

- Élaboration du volet solidarité du projet de territoire adapté aux spécificités des quartiers et articulation du volet social et urbain en binôme avec les Direction du Renouvellement Urbain, Habitat et la Direction Prévention et Cohésion Sociale de la CUA ;
- Appui à l'animation des instances de pilotage du projet du ou des quartier(s) ;
- Contribution à l'émergence et à l'accompagnement des projets locaux dans le cadre du droit commun et des crédits spécifiques

- **L'animation du réseau de partenaires et la coordination des acteurs :**

- Articulation entre les différents services des communes, de la CUA et les partenaires du territoire dans la déclinaison de son projet à l'échelle du (ou des) quartier (s) du Contrat de Ville et des dispositifs connexes comme les cités, la TFPB ou encore les programmes de réussite éducative et renouvellement urbain
- Liaison étroite et régulière avec les services de la Communauté Urbaine d'Arras concernés en mobilisant pleinement le déploiement de ses politiques publiques à l'échelle des quartiers .
- Impulsion du travail en réseau des opérateurs favorisant la coopération et la coordination des parcours

- **L'implication des partenaires dans la gouvernance et dans la mise en œuvre du dispositif :**

- Mobilisation des signataires en vue de leur participation aux réflexions et échanges avec les élus communautaires et locaux afin de mobiliser pleinement le droit commun en e faveur des quartiers ;
- Adapter les instances et la manière de communiquer aux habitants , aux partenaires présents et impliqués dans la gouvernance et dans la mise en œuvre des dispositifs participatifs comme les Plcs , le FTU ou le SIH des bailleurs

La Communauté urbaine d'Arras s'engage à :

- Mobiliser les compétences communautaires en faveur du désenclavement, de la mixité et de la promotion des territoires fragilisés ;
- Maintenir l'implication de l'ingénierie cohésion sociale et renouvellement urbain en soutien à la commune dans le cadre du pilotage de leur projet de développement social ;
- Garantir l'équité de traitement des territoires en géographie prioritaire et/ou fragilisés ;
- Favoriser l'articulation et la cohérence des dispositifs connexes au Contrat de Ville (Cités Educatives, Cité de l'Emploi, ANRU...)
- Accompagner les opérateurs à un ancrage territorial plus fort ou à se former sur les logiques d'aller vers et de médiation

Les communes s'engagent à :

(Achicourt, Arras, Beaurains, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lez-Arras)

- Assurer l'interface avec la CUA en désignant le ou les interlocuteurs mobilisables en fonction des sujets pour contribuer à la gouvernance et à la mise en œuvre du contrat de ville ;
- Veiller à la bonne articulation entre le pilotage du Contrat de Ville et le projet de développement du quartier prioritaire ;
- Favoriser la coopération des partenaires et développer les réseaux d'acteurs au service du (ou des) quartier (s) dans la proximité et de manière territorialisée;
- Promouvoir l'implication citoyenne dans l'élaboration des projets et le pilotage des actions
- Mettre en place des instances de suivi et d'évaluation des projets et actions s'inscrivant dans le projet de quartier et globalement dans le champ de la Politique de la Ville.

VISION COMMUNAUTAIRE DE COEUR DE QUARTIER 2024-2030





Cohésion sociale

Dans la continuité des engagements pris et des actions initiées dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux et Economiques réalisée en 2019, la Communauté Urbaine d'Arras et ses 46 communes membres visent à proposer aux habitants des services de qualité au travers son projet de territoire et d'un volet solidarité accès sur le bien-être et le bien vivre ensemble, la coopération entre les institutions et les relations entre les pôles urbains et les pôles ruraux. Pour ce faire, la direction Cohésion sociale et santé agit autour de 3 enjeux :

- Agir sur les fragilités pour améliorer l'équilibre social du territoire.

Il s'agit de trouver une échelle d'action plus pertinente pour comprendre et pour agir sur les phénomènes de concentration de la pauvreté au sein d'un même bassin de vie : les actions de chaque commune ayant nécessairement une influence sur la situation des autres.

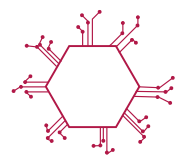
- Exercer la solidarité communautaire dans une gouvernance partagée :

En prenant en compte les logiques de bassin de vie, il s'agit de renforcer la solidarité au sein de l'espace communautaire, afin que la promotion de la cohésion sociale ne repose plus uniquement sur les efforts de quelques communes, mais bien sur la mobilisation de tous et aussi grâce aux financements de l'EPCI sur l'ingénierie dédiée aux communes.

- Innover et expérimenter pour accompagner les habitants en transversalité :

Dans la même logique, il s'agit de piloter des démarches innovantes, de travailler en transversalité et de trouver des modèles de coopération et de financements durable. Favoriser et coordonner le partenariat pour promouvoir des parcours d'habitants sans rupture à tous les moments de sa vie.

Le service cohésion sociale assurera son rôle de pilote au sein de la Communauté Urbaine en matière de politique de la ville afin de garantir un travail en transversalité des différentes directions et différents services. La collectivité assurera également son rôle dans le cadre du Contrat de ville, de la Convention Territoriale Globale et de l'expérimentation Territoire Zéro Non Recours.



Numérique

La Communauté Urbaine met en avant les thématiques de l'inclusion numérique, du numérique responsable, de la santé et de la mobilité, notamment à l'occasion de son évènement annuel "Mois du numérique". Le territoire met en place une stratégie numérique visant à l'inclusion numérique et à l'accompagnement des habitants à la sobriété numérique et garantissant l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux des habitants.

- Actions menées par les Conseillers Numériques France Services sur les communes de Saint-Nicolas-lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy : ateliers thématiques et rendez-vous individuels avec les usagers
- Réalisation d'actions partenariales dans le cadre du mois du numérique, notamment sur la sensibilisation à l'utilisation des écrans, la prise de recul sur l'usage des outils numériques et la sensibilisation à un usage raisonné et raisonnable des outils numériques
- Garantir l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux des habitants
- Viser à l'inclusion numérique et à l'accompagnement des habitants à la sobriété numérique



Développement économique, emploi, formation

La Communauté Urbaine d'Arras veille à ce que le droit commun puisse profiter aux habitants des quartiers en matière de développement économique. Une attention particulière est placée sur les besoins des habitants et des entreprises et sur le travail partenarial avec les acteurs de l'emploi. Il s'agit d'amener des entreprises à rencontrer des habitants résidant les quartiers prioritaires et ouvrir de nouvelles perspectives pour ces derniers, dans une démarche "d'aller vers" les publics.

- Repérage des potentialités humaines et des porteurs d'initiatives dans les quartiers
- Aide à la levée des freins à l'emploi en s'appuyant sur le dispositif de la Cité de l'Emploi
- Mise en place d'actions dédiées aux établissements scolaires situés dans les quartiers, faisant intervenir la CUA, des entreprises ou des organismes de formation
- Accompagnement des porteurs à la structuration des idées associé à un appui technique et financier à la création et à la reprise d'activités, mobilisation de la totalité des dispositifs de droit commun et veille spécifique permettant de capter les financements exceptionnels et renforcés
- Développement des espaces d'accueil et de développement d'entreprises, optimiser les espaces vacants afin d'accueillir de nouvelles entreprises, maintenir le travail collaboratif engagé avec les communes, bailleurs et structures d'accompagnement



Économie sociale et solidaire

La Communauté Urbaine d'Arras est engagée dans le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire. L'économie sociale et solidaire devrait être un élément fondamental de développement des quartiers prioritaires.

- Accompagnement financier des initiatives de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers, communication sur les dispositifs mis en œuvre par la Communauté Urbaine
- Mise en place d'un bail commercial à utilité sociale pour l'hébergement des structures de l'économie sociale et solidaire
- Promotion de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers
- Faire le lien avec les enjeux dégagés dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial : promotion des circuits courts, diversification des productions, lutte contre la précarité alimentaire, sensibilisation à une alimentation locale et à l'équilibre nutritionnel



Santé

La Communauté Urbaine d'Arras agira pour la santé des habitants du territoire dans l'objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, de promouvoir la santé en travaillant sur l'aspect de la prévention. Elle prendra toute sa place dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) et du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) , en facilitant les approches intersectorielles et l'implication des habitants.

- Déploiement des Ateliers Santé Ville dans tous les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras
- Éviter les ruptures dans les parcours de santé
- "Aller vers" les publics à l'aide du médiateur santé
- Poursuite des ateliers "Prévention Santé" : ateliers sur la mémoire, l'équilibre alimentaire, la sophrologie et des activités physiques adaptées
- Expérimentation du dispositif des "Ambassadeurs en santé mentale"



Habitat

L'Habitat est une compétence obligatoire de la Communauté Urbaine dénommée sous le terme "équilibre social de l'habitat". A ce titre, la CUA a pris toutes les responsabilités liées à sa compétence : le Plan Local de l'Habitat, la délégation des aides à la pierre de niveau 3, la Conférence Intercommunale du Logement, la Convention Intercommunale du Logement, la cotation de la demande de logement social.

Elle agit ainsi de manière concomitante sur le bâti (l'habitat) à travers la production de l'offre et la rénovation de l'offre existante et sur le logement par le prisme du locataire et son mode d'occupation.

- Soutenir la rénovation énergétique des logements, notamment les passoires énergétiques à travers le dispositif d'accompagnement financier de la communauté "Rénovons nos HLM"
- Travailler à une stratégie d'attribution fluidifiant les parcours, la rotation du parc HLM et sa qualité
- Adapter les logements les plus adéquats à la perte de mobilité de leurs occupants
- Permettre l'accès au logement pour tous
- Poursuivre la dynamique "Logement d'abord" et le traitement des situations complexes à travers le GRAP



Mobilités

La Communauté Urbaine d'Arras est en position de pilote en matière de mobilité, notamment sur des dispositifs tels que le plan de déplacements urbains, le plan vélo, le plan marche et la gestion de la Délégation de Services Publics (DSP) des transports.

- Travailler sur le non-recours à la tarification sociale des usagers du réseau de bus
- Développer l'usage du vélo dans les quartiers
- Accompagner pédagogiquement et financièrement des usagers vers des mobilités douces



Prévention, tranquillité publique

La Direction Prévention - Tranquillité Publique de la Communauté Urbaine, s'appuie sur son CISPD pour travailler sur plusieurs enjeux tels que la coordination des interventions de proximité et la prise en charge des victimes (création d'instances dédiées " Cellule") , la sécurité routière et l'accès aux droits. Elle souhaite se doter d'outils numériques notamment pour affiner sa connaissance sur l'impact de ses interventions en QPV (observatoire) et sur les parcours (logiciel) et renforcera la lutte contre le sentiment d'insécurité (priorité sur les établissements scolaires) dans le cadre de son futur Contrat de sécurité intégré,

- Intervention de l'équipe de médiation sur le territoire et poursuite du travail de rue
- Maintien des permanences juridiques d'accès au Point d'Accès au Droit au Point Justice situé à Saint-Nicolas-lez-Arras
- Poursuivre la formation des agents communautaires en lien avec le public sur le repérage et l'orientation d'un public "victimes"
- Mettre en œuvre et développer le coordination de proximité grâce aux cellules de veille et grâce à la mobilisation du réseau (Police, médiateurs ...)
- Assurer la prise en charge des victimes, et notamment des victimes de violences intrafamiliales par le financement du réseau associatif
- Accompagner la sécurisation des établissements scolaires dans et aux abords
- Lutter contre l'insécurité et agir sur les phénomènes de délinquance dans le cadre du plan de vidéoprotection de la Communauté

PARTIE 2 : Vision communautaire pilotage EPCI

22 objectifs stratégiques

- 6 pour quartier apaisé
- 5 pour quartier de plein emploi
- 5 pour quartier émancipé
- 6 pour quartier de transitions

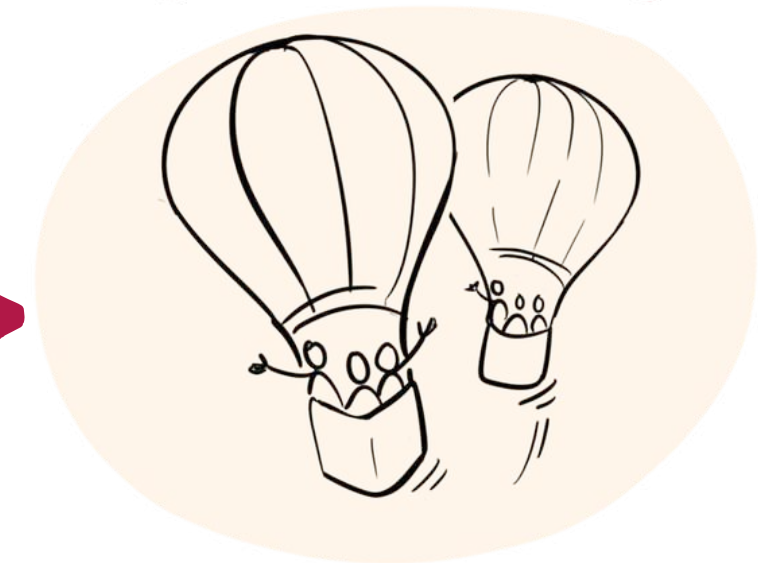
103 objectifs opérationnels

- 23 pour quartier apaisé
- 21 pour quartier de plein emploi
- 27 pour quartier émancipé
- 32 pour quartier de transitions

QUARTIER
APAISE



QUARTIER
EMANCIPÉ



**Cœur de
Quartier**
Expérimentations collectives
Communauté Urbaine d'Arras

QUARTIER
PLEIN EMPLOI



QUARTIER
de TRANSITIONS



PARTIE 2 : DÉFINITION DES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE



Quartier apaisé

C'est un quartier bénéficiant d'un **cadre agréable**, où il existe des **espaces d'écoute et d'échanges entre habitants**.

Tenant compte des densités de population, c'est un quartier où existe **l'ouverture d'esprit, le vivre ensemble, la tolérance des uns et des autres**

Un quartier apaisé est un quartier où l'on **réduit les inégalités, où l'on valorise les initiatives** et où l'on est **acteur de son quartier** grâce à la richesse du **tissu associatif**.



Quartier de plein emploi

Un quartier de plein emploi, c'est un quartier où **tout habitant a un travail qui lui plaît**.

Cela signifie qu'il faut :

- Redonner **du sens** à la valeur « travail »
- Travailler la **formation des jeunes et** leur proposer des perspectives motivantes,
- Lever les **freins périphériques** à la reprise d'emploi,
- Accompagner de façon **spécifique les publics** pour apporter des réponses adaptées, innovantes,
- **Travailler de façon transversale** et partenariale l'accompagnement vers l'emploi.

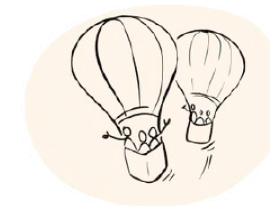


Quartier de transitions

Un quartier de transitions, c'est un quartier qui garde **une capacité de flexibilité et d'adaptation** aux besoins des habitants.

C'est un quartier qui se transforme dans le bon sens, **avec et pour les habitants**, en créant de la valeur ajoutée à partir de différentes thématiques en évolution:

- La transition numérique
- La transitions des âges
- La transition économique, écologique et environnementale.



Définition d'un quartier émancipé

Un quartier émancipé se construit à partir des besoins des habitants ; cela implique une **écoute attentive, des habitants ambitieux, volontaires et autonomes dans leur quotidien**.

L'émancipation est possible grâce à un **tissu associatif fort partageant des valeurs essentielles** : l'égalité des chances, l'égalité hommes-femmes, la solidarité, le respect entre générations.

L'émancipation des citoyens passe indéniablement par **la réussite éducative, l'accès aux droits, l'accès à la culture et l'attractivité économique**.

La finalité d'un quartier émancipé passe **par l'indépendance affirmée et l'épanouissement de ses habitants**.



QUARTIER APAISE



Objectif stratégique 1 : Maintenir et développer des moyens de médiation

Objectifs opérationnels :

- 1A - Créer des tiers-lieux et des équipements jeunesse
- 1B - Former les habitants à la médiation par les pairs
- 1C - Repérer et accompagner la jeunesse et les jeunes adultes , notamment à travers le projet d'ambassadeur en santé mentale (prévention de pair à pair)
- 1D - Se saisir des dispositifs du type "adultes relais" et les coordonner
- 1E - Développer l'accès aux droits dans la régulation des conflits

Objectif stratégique 2 : Contribuer au désenclavement des quartiers et améliorer le cadre de vie

Objectifs opérationnels :

- 2A - Éviter l'entre-soi et l'effet communauté en ouvrant et en désenclavant le quartier vers l'extérieur et l'intérieur
- 2B - Encourager la place des femmes dans les quartiers par l'adaptation de l'espace public aux usages des femmes et des filles
- 2C - S'appuyer sur les opérations de "Rénovons nos HLM" pour coordonner des opérations de rénovation agissant sur les espaces et les équipements publics

Objectif stratégique 3 : Observer et prévenir les faits de délinquance et le sentiment d'insécurité

Objectifs opérationnels :

- 3A - Accompagner les parents dans l'exercice de la responsabilité parentale
- 3B - Améliorer les relations entre les services de police et les habitants
- 3C - Identifier et accompagner les publics en décrochage et en rupture
- 3F - Agir sur la tranquillité aux abords et à l'intérieur des établissements

Objectif stratégique 4 : Lutter contre les comportements déviants et/ou à risques

Objectifs opérationnels :

- 4A - Communiquer, sensibiliser et lutter contre les consommations illicites
- 4B - Lutter contre la délinquance routière et favoriser la meilleure cohabitation pétons/cyclistes/voitures
- 4C - Prévention des phénomènes de radicalisation
- 4D - Mettre en place des formations sur les nouvelles approches en matière de prévention et de réduction des risques
- 4E - Former les professionnels de la médiation aux troubles de santé mentale

QUARTIER APAISE



Objectif stratégique 5 : Garantir le parcours de santé et la santé mentale grâce aux Ateliers santé ville

Objectifs opérationnels :

- **5A - Mettre en place une équipe de santé mentale**
- **5B - Mettre en place un accompagnement médico psycho-social individualisé à domicile**
- **5C - Repérer les publics et coordonner les parcours : repérer les fragilités dans le logement et accompagner les situations dégradées, en coordonnant les parcours dans le cadre du GRAP**
- **5D - Développer l'accès aux droits en matière de santé**
- **5E - Permettre l'accès aux services de santé au sein des quartiers**
- **5F - Promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité**

Objectif stratégique 6 : Placer les habitants au coeur de leur quartier pour les rendre acteurs et favoriser le bien vivre ensemble

Objectifs opérationnels :

- **6A - Mettre en place les instances de participation des habitants**
- **6B - Développer les relations intergénérationnelles, interconnecter les habitants entre eux**
- **6C - Mettre en place des temps conviviaux portés par les habitants**
- **6D - Consulter et prendre en compte les besoins des habitants**

QUARTIER DE PLEIN EMPLOI



Objectif stratégique 1 : Préparer les habitants à l'emploi durable

Objectifs opérationnels :

- 1A - Lutter contre les stéréotypes et les représentations des métiers
- 1B - "Faire avec" les publics les plus éloignés
- 1C - Favoriser l'accès pour tous à la qualification et à la formation
- 1D - Sensibiliser à l'apprentissage
- 1E - Aider à la levée des freins : santé, mobilité, garde d'enfants
- 1F - Lutter contre le sous-emploi des femmes pour rompre le cercle de la pauvreté et assurer le développement des territoires fragilisés

Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Objectifs opérationnels :

- 3A- Accompagner les initiatives ESS au sein des quartiers
- 3B - Rendre visibles et essaimer les initiatives
- 3C - Aider à l'installation au sein des quartiers par le développement de baux commerciaux à utilité sociale

Objectif stratégique 5 : Agir sur les entreprises et accompagner leur recrutement

Objectifs opérationnels :

- 5A - Contribuer au changement de pratiques professionnelles
- 5B - Diversifier les modalités d'insertion dans les entreprises via la commande publique pour favoriser l'accès des femmes à l'emploi
- 5C - Impliquer les entreprises dans les logiques de recrutement inclusif et de sourcing territorial

Objectif stratégique 2 : Garantir la démarche d'Aller Vers les publics au sein des quartiers

Objectifs opérationnels :

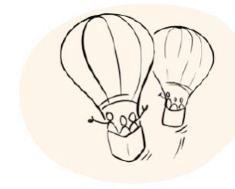
- 2A - Rencontrer des professionnels, découverte de métiers
- 2B - Faire prendre conscience de l'importance des savoir-être, des savoir-faire et des activités extra-professionnelles
- 2C - Aider les élèves à trouver leur voie et élargir leurs horizons
- 2D - Faire prendre conscience des "softskills" et de l'importance des activités extra-professionnelles
- 2E- "Aller vers" les publics au sein des quartiers : développer et maintenir les points de proximité pour relayer l'information sur l'emploi, l'insertion, la formation. Investir les lieux de passage

Objectif stratégique 4 : Accompagner et développer la création d'entreprises

Objectifs opérationnels :

- 4A - Individualiser les parcours dans le cadre de la création d'entreprises et garantir le suivi et la pérennité de l'activité
- 4B - Détecter les porteurs d'idées en s'appuyant sur les acteurs des quartiers
- 4C - Sécuriser les financements des projets
- 4D - Permettre un accès sécurisé à l'immobilier d'entreprise

QUARTIER EMANCIPE



Objectif stratégique 1 : Faire de l'objet éducatif une chose partagée entre tous : enfants, familles, professionnels et acteurs des quartiers

Objectifs opérationnels :

- **1A - Penser des parcours transversaux et partagés de 0 à 25 ans**
- **1B - Favoriser le développement des compétences psychosociales afin de lutter contre les vulnérabilités**
- **1C - Soutenir et accompagner la parentalité**
- **1D - Soutenir l'acquisition des savoirs fondamentaux**
- **1E - Contribuer à la formation de citoyens éclairés et solidaires en assurant le respect et la protection des droits et de la dignité de chacun**
- **1F - Favoriser l'ouverture aux autres et au monde via les rencontres, les pratiques et les connaissances artistiques et culturelles**

Objectif stratégique 2 : Favoriser l'exercice de la citoyenneté

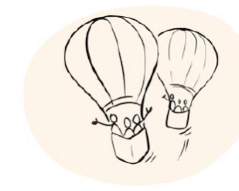
Objectifs opérationnels :

- **2A - Accompagner les développements d'actions des collectifs d'habitants**
- **2B - Accompagner et valoriser le pouvoir d'agir des habitants en imaginant des actions collectives d'éducation populaire**
- **2C - Prévenir les ruptures interpersonnelles, réduire l'isolement des habitants, favoriser l'intergénérationnalité, encourager la solidarité**
- **2D - Favoriser l'exercice de la citoyenneté à tout âge en développant les modalités de participation citoyenne**
- **2E - Développer l'éducation aux médias, développer le sens critique vis à vis des informations**

Objectif stratégique 3 : Faciliter l'accès aux droits et aux soins

Objectifs opérationnels :

- **3A - Proposer des espaces de santé dans les quartiers à tout âge afin d'orienter le public et éviter les ruptures de parcours**
- **3B - Réduire les comportements à risques grâce à des actions de promotion et de prévention de la santé**
- **3C - Promouvoir l'activité physique adapté à tous âges**
- **3D - Favoriser l'adoption d'une hygiène de vie favorable à la santé : développement des compétences psycho-sociales**



Objectif stratégique 4 : Lutter contre les inégalités

Objectifs opérationnels :

- **4A - Développer la mobilité et communiquer sur les dispositifs existants**
- **4B - Garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap**
- **4C - Garantir des offres de logement adaptés**
- **4D - Sensibiliser les opérateurs sur l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans leurs actions et leur projets**
- **4E - Lutter contre les discriminations , les stéréotypes racistes , les stéréotypes de genre et les stéréotypes homophobes**
- **4G - Lutter contre la stigmatisation des problématiques de santé mentale, handicap, précarité, genre, âge...**

Objectif stratégique 5 : Garantir l'accès aux droits et aux besoins fondamentaux

Objectifs opérationnels :

- **5A - Agir sur le non-recours**
- **5B - Adapter les actions en faveur de l'inclusion au numérique en fonction des évolutions technologiques et des besoins des habitants**
- **5C - Déployer des alternatives au numérique pour l'accès aux droits**
- **5D - Aider dans les démarches administratives par l'intermédiation**
- **5E - Renforcer les relais de proximité (Centres sociaux , Maisons France Service...)**
- **5F- Permettre une mobilité et une itinérance de l'offre de services**

QUARTIER DE TRANSITIONS



Objectif stratégique 1 : Rééquilibrer la place des différents modes de mobilité au sein de l'espace public

Objectifs opérationnels :

- **1A - Favoriser les mobilités douces (marche et vélo) aussi performantes que la voiture en 2050 (trajet, équipement, réparation et intermodalité)**
- **1B - Sécuriser les mobilités douces**
- **1C - Accompagner pédagogiquement et financièrement les changements de pratiques**
- **1D - Développer les mises en sécurisation des engins de mobilité douce dans l'habitat sur l'espace public**
- **1E - Favoriser l'inclusion des personnes à mobilité réduite**

Objectif stratégique 2 : Développer les espaces à vocation naturelle, nourricière et de bien-être favorisant l'attractivité des quartiers

Objectifs opérationnels :

- **2A - Assurer la continuité des trames vertes et bleues jusqu'aux quartiers prioritaires**
- **2B - Développer une activité d'agriculture urbaine à valeur pédagogique et productive**
- **2C - Garantir un approvisionnement alimentaire à moins de 20 kilomètres des quartiers**
- **2D - Promouvoir les circuits courts, diversifier les productions alimentaires, sensibiliser à une alimentation locale et à l'équilibre nutritionnel**
- **2E - Lutter contre la précarité alimentaire**
- **2E - Accéder à des espaces naturels à moins de 10 minutes à pied du domicile de chaque habitant**
- **2F - Développer la nature au sein des équipements et protéger et renforcer la biodiversité au sein des quartiers**

Objectif stratégique 3 : Promouvoir la filière en économie sociale et solidaire et accompagner les changements de pratiques en matière de consommation

Objectifs opérationnels :

- **3A - Accompagner le renouvellement via l'économie circulaire et le développement du réemploi**
- **3B - Former les acteurs et sensibiliser les habitants consommateurs**
- **3C - Développer la communication autour de l'ESS avec ses acteurs et vers les habitants**

QUARTIER DE TRANSITIONS



Objectif stratégique 4 : Garantir le bien-être des habitants au sein de leur logement dans les parcs public et privé

Objectifs opérationnels :

- **4A - Adapter les logements pour les différents âges de la vie ou fluidifier les mutations pour faire vivre le parcours résidentiel**
- **4B - Adapter les logements aux nouveaux usages (télétravail, locaux et services mutualisés...) et aux nouvelles installations liées aux consommations énergétiques**
- **4C - Accompagner les habitants aux usages et aux changements de pratiques adaptés à la transition énergétique et climatique**
- **4D - Diminuer l'exposition aux polluants et développer les matériaux favorables à la santé**

Objectif stratégique 5 : Mettre en place des politiques publiques visant l'inclusion numérique

Objectifs opérationnels :

- **5A - Développer des espaces numériques, des équipements et des outils**
- **5B - Former les professionnels aux outils de communication privilégiés par les jeunes**
- **5C - Rassurer, donner envie et donner l'accès à l'information pour faciliter le savoir-faire et les possibilités d'usage**
- **5D - Sensibiliser l'impact de l'usage personnel du numérique sur les conséquences écologiques**
- **5E - Diagnostiquer les besoins et les ruptures**
- **5F - Mettre à disposition du matériel et valoriser le matériel recyclé**
- **5G - Améliorer l'accès aux abonnements pour garantir les accès au numérique**

Objectif stratégique 6 : Accompagner les habitants à l'utilisation raisonnée du numérique

Objectifs opérationnels :

- **6A - Sensibiliser à l'hyper-utilisation et prévenir les dangers des écrans**
- **6B - Développer l'esprit critique et la prise de recul par rapport aux outils et aux usages numériques**
- **6C - Mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'usage responsable du numérique**
- **6D - Accompagner les parents sur l'usage du numérique par les enfants**
- **6E - Sensibiliser l'impact de l'usage personnel du numérique sur les conséquences écologiques**
- **6F - Mettre à disposition du matériel et valoriser le matériel recyclé**

PARTIE 2 : LA PROGRAMMATION ANNUELLE

Le programmation 147 de l'Etat

Le programme 147 « Politique de la ville » constitue **le support budgétaire des financements spécifiques** en matière de soutien à la politique de la ville. Ces crédits viennent s'ajouter aux crédits de droit commun mobilisés au profit des 1 514 quartiers prioritaires de la ville (hors NPNRU) . Un cadrage annuel fixe les critères d'éligibilités des actions et les axes prioritaires sur lesquels les projets doivent s'inscrire. La décision de financement des actions tiendra compte de la poursuite de ces objectifs et du respect du cadrage de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Les actions reconduites financées au titre des crédits P147 peuvent faire l'objet d'**une dégressivité financière**. Le principe de dégressivité des crédits politique de la ville est réfléchi au profit du droit commun. Le modèle économique des projets devrait s'équilibrer grâce à la reprise de l'action sur ces financements en droit commun en compensation de la baisse ou du retrait total des crédits spécifiques. Il s'agit bien là, du rôle du comité, grâce à la représentativité des institutions en son sein, d'identifier et de mobiliser des financements de droit commun pour permettre la continuité de l'action ou de pérenniser une action expérimentale.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un axe transversal de la Politique de la Ville issu de la Loi Lamy du 21 février 2014. L'objectif est de sensibiliser les opérateurs à la nécessité de la prise en compte de l'égalité Femmes-Hommes dans leurs projets afin de ne pas véhiculer les stéréotypes de genre, de ne pas renforcer cette inégalité, de penser à des modalités d'actions permettant la participation des femmes, et de penser des projets spécifiques de corrections de ces inégalités au regard des problématiques spécifiques des femmes des quartiers. A cet effet, la mise en place par la Préfecture du département d'une grille de cotation des actions proposées sur ces aspects sert d'outil pour apprécier le niveau de prise en considération de cet enjeu fondamental tant sur le champ de l'emploi que celui de l'éducation ou la citoyenneté.

La territorialisation de l'appels à projet

Chaque année, la programmation est une étape clé pour la politique de la ville puisqu'il s'agit de déployer des financements concertés sur des actions concrètes des opérateurs répondant aux enjeux des projets de quartiers . L'appel à projets est crucial dans le partenariat entre les signataires du contrat de ville, la mise en place d'un programme d'actions de la Politique de la ville et le soutien au réseau de proximité appuyés sur **un ancrage territorial fort**.

La cohésion sociale (éducation, santé, culture, citoyenneté...) reste le pilier de l'action publique dans la lutte contre les inégalités territoriales . L'égalité entre les femmes et les hommes est un axe transversal à intégrer dans les projets sur lequel maintenir les efforts collectifs .

L'Éducation est le second pilier permettant d'agir très tôt sur les phénomènes d'exclusion, de décrochage et de déterminisme social . L'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants est prioritaire pour permettre d'enrayer les phénomènes d'exclusion et de pauvreté . L'arbre à projet définit au sein de coeur de quartier constitue **la feuille de route territoriale** sur laquelle des projets sont attendus afin d'œuvrer à l'égalité des chances des habitants et à la mixité au sein des quartiers prioritaires.

Les cités "éducatives et de l'emploi "et les plans d'action TFPB, sont trois dispositifs connexes de la politique de la ville qui favorisent **une approche globalisée** du programme d'actions déployé dans Coeur de Quartier. L'amplitude d'intervention est plus complète et doit permettre d'innover et d'expérimenter de nouvelles approches partenariales. plus efficaces pour agir collectivement sur des enjeux de taille.

PARTIE 2 : LA PROGRAMMATION ANNUELLE

L'EPCI et les communes sont les deuxièmes financeurs des programmes d'actions annuelles. L'effet levier des crédits spécifiques (BOP 147) doit être garanti sur chaque programmation annuelle grâce au co pilotage de l'appel à projet. Elles ont un rôle prépondérant à jouer en recherchant l'ancrage territoriale des actions pour répondre efficacement aux problématiques spécifiques identifiées dans chacun des quartiers. et pour que les associations puissent s'inscrire dans un écosystème durablement.

Chaque programmation devra faire apparaître les co financements des actions et donner de la lisibilité sur les financements de droit commun validés par chaque co signataire au sein du Comité de financeurs. Lors du tour de table des financeurs , l'optimisation des financements réside dans l'effort collectif et s'inscrit dans les engagements de chaque partenaire. Sera recherché **la bonne articulation entre les actions financées dans l'appel à projets et les actions de droit commun** .

Au-delà de la dynamique partenariale, Coeur de quartier doit garantir une amplitude d'intervention plus complète, et permettre de passer d'une logique de méthodologie de projet au financement de l'action, et non l'inverse. En outre, le projet de la Communauté Urbaine d'Arras favorisera **l'innovation et l'expérimentation** de nouvelles approches en réponse à des problématiques complexes observées et analysées par les partenaires et les opérateurs.

L'EPCI doit garantir la meilleure articulation des actions et des financements sur ces enjeux , l'agilité et la souplesse étant aussi au service des coopérations sur le territoire.

A l'échelle de l'EPCI, **l'articulation avec des dispositifs** comme le Contrat Local de Santé , Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance, le Plan local de l'Habitat, le dispositif logement d'abord, le contrat local de Santé Mentale, la cité de l'emploi, le Contrat de relance et de transition écologique, le RU et les clauses insertions ou encore la feuille de route du numérique sera recherchée systématiquement.

La coordination des actions et la gouvernance des Cités seront à renforcer sur la période 2024-2030 et également avec le pilotage de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties .La Communauté favorisera une mobilisation coordonnée de l'ensemble des programmes et dispositifs politique de la ville en proposant de fusionner les instances de gouvernance dans **une logique de simplification et d'efficacité**.



L'accompagnement des publics est au cœur du dispositif Coeur de quartier « l'humain d'abord » en mobilisant des méthodes d'aller vers. **La médiation auprès des habitants** fragiles et la jeunesse sont des habitants sur lesquels portées beaucoup d'attention. (Isolement, non recours, implication des jeunes)

L'apaisement dans les quartiers par le maintien de la présence humaine et les interventions en matière de santé mentale seront essentiels et impliqueront des collaborations renforcées club de prévention, police, bailleurs, Hôpital.

Le cadre de vie et les transitions seront à accompagner avec **une approche ludique, pédagogique car de nombreuses transformations** concernent des changements d'équipement dans les logements , également de nouveaux modes de collectes des déchets et l'accompagnements des habitants à l'usage des modes doux.

LES AXES DE TRAVAIL 2025-2030

La pluri annualité comme outil de simplification

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) représentent une avancée pour le territoire. L'objectif est de pouvoir contractualiser plus de 50% des actions du programme. Les CPO permettront de donner une lisibilité financière aux porteurs de projets. Les critères d'éligibilités porteront sur plusieurs profils : des petites associations, des projets dont les objectifs de l'action portent sur le parcours des personnes et les actions structurantes.

La temporalité de l'appel à projets comme levier de la réduction du coût de gestion

La programmation du Contrat de ville implique un temps de gestion des services de la DDTEST et de la CUA important sur lequel la Communauté Urbaine souhaite une réduction. Jusqu'en 2023, le temps avait été réduit à 5 mois, il s'agira de proposer un calendrier qui permette de notifier l'opérateur à la mi février pour être dans l'annualité budgétaire.

La pluri annualité comme outil de suivi

Le financements sur plusieurs années permet de fixer une trajectoire pour le déploiement du projet. Il doit devenir un outil de suivi des bénéficiaires grâce à des outils de suivi de parcours (tableau de bord...) et dans une logique comparative sur la situation des bénéficiaires. Dès le départ de la CPO, des indicateurs de suivis doit être construit par l'opérateur avec l'appui des services instructeurs pour permettre de faire une mesure d'impact de l'action. L'objectif est de démontrer la plus value des actions dans le contrat de ville.



1 MILLION D'EUROS

(BOP 147 + QUARTIER ETÉ)



90 ACTIONS ANNUELLES
30% D'ACTIONS NOUVELLES



50 ASSOCIATIONS



PILIER COHESION SOCIALE QUI
CONCENTRE LE PLUS
D'ACTIONS SOIT 50% DE
L'ENVELOPPE

PARTIE 3 :

LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Les Contrats de Ville sont co-construits avec les habitants ». Ce principe est consacré par l'article 1er de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et se concrétise par la mise en place de Conseils Citoyens (art. 7 de la Loi). Cette co-construction du Contrat avec les habitants et l'obligation de mettre en place des Conseils Citoyens sont réaffirmées dans la Circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014, celle du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports du 15 octobre 2014 et au travers du cadre de référence des Conseils citoyens (Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, juin 2014).

La Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté vient renforcer les prérogatives des Conseils citoyens en indiquant que « Les conseils citoyens peuvent saisir le représentant de l'Etat dans le département des difficultés particulières rencontrées par les habitants dans le territoire [...] » (Titre III - Chapitre 1er). Ensuite, une Circulaire datée du 2 février 2017 vise à repreciser le cadre de création et de fonctionnement des Conseils citoyens (Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Secrétariat d'Etat chargé de la Ville).

La circulaire du 4 janvier 2024, vient réaffirmer que la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville. Le contrat de ville devra définir le cadre formel de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.

Les formats de participation pourront être divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets, etc), **l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées** sur le territoire. Les travaux de la commission « Participation citoyenne » présidée par M. Mohamed Mehmache, ainsi que les contributions recueillies sur la plateforme « Quartiers 2030 » alimenteront également ce volet.



CONSEILS CITOYENS



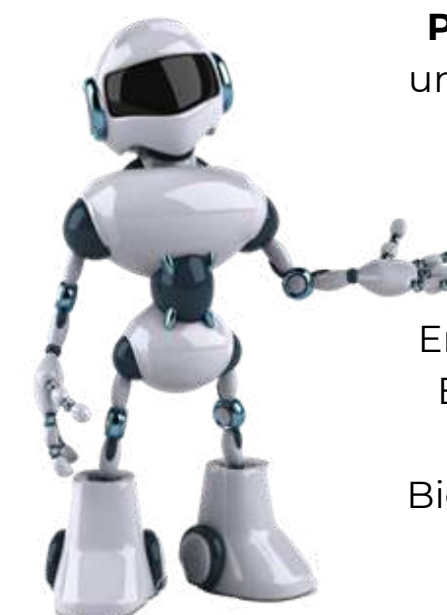
4 ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX



2 ASSOCIATIONS CRÉES



**47 CONSEILLERS EN 2019 POUR
28 CONSEILLERS EN 2022**



Portrait-robot du conseiller citoyen en CUA
une femme ou un homme de la cinquantaine et plus
niveau Bac ou diplôme supérieur
retraité

Engagement : Investit dans son territoire de vie
Engagé(e) par ailleurs (association, comité de quartier, PIC...)

Bienveillant envers les habitants. Il est chargé de représenter l'expertise d'usage

PARTIE 3 :

LA CONCERTATION CITOYENNE DANS LES QUARTIERS



Recueil de la parole des habitants dans leur diversité, cibler des publics moins présents dans les instances de participation citoyennes existantes, compilation des paroles recueillies lors des programmations estivales

Le format micro-trottoir a été piloté par le PFM radio, radio associatif locale

Préparation des questions par territoire avec les communes, habitants ou techniciens
Triptyque CUA-Communes-PFM

Le 29 août restitution sous la forme d'un débat citoyen en présence des élus et des acteurs du territoire à la citadelle sous une forme conviviale avec parents, enfants, familles

Un blog audio a été ouvert reprenant l'ensemble des bandes sons par territoire :
<https://audioblog.arteradio.com/blog/210143/parole-aux-quartiers>



100 interviews

11 événements couverts

6 quartiers populaires

Juillet - Août 2023

6 quartiers populaires dans 5 communes urbaines

Le Petit déjeuner de l'été à Chanteclair
La Braderie des Platanes à Arras sud
La Fête de l'été du CSAO à Arras ouest
La Brocante de la place Verlaine à Arras ouest
Les jeux gonflables à Chanteclair
La Tournée des transats à Achicourt
« Urban tour » événement à Arras centre
Hors les Murs du centre social Brassens à Arras Centre
La Fête de clôture sur Beaurains
Le Village des Sports urbains sur Saint-Laurent-Blangy
Une action jeunesse au City stade d'Achicourt
Les opérateurs du Contrat de ville lors du tiers-lieu



- Que pensez-vous de manière générale de votre quartier ?

- Que pensez-vous de ce qu'il s'y passe, au niveau social et culturel ?

- Comment faire, à votre avis, pour davantage associer les habitants et habitantes aux décisions du quartier ?

-Avez-vous des propositions à faire pour ce quartier ?

Question « personnalisée » à chaque quartier :
Avez-vous entendu parler de -dispositif/équipement- ? Si oui, qu'en pensez-vous ?

- Question prise de contact :
Êtes-vous d'accord pour nous laisser vos coordonnées afin d'être recontacté pour un temps de restitution festif le mardi 29 août ?

PARTIE 3 :

LA PLACE DES HABITANTS

Une commission "participation citoyenne des quartiers" présidée par Mohamed Mechmache a été lancée le 6 mars. D'une durée de 15 mois, la mission de la commission portera plus largement sur les modalités d'expression et de participation des habitants des QPV,

Pour rappel, les conseils citoyens, qui ont été instaurés par la loi Lamy de 2014, devaient être "associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville". L'installation des Conseils citoyens n'a pas été simple, ni leur maintien dans la durée. Un essoufflement est constaté dans l'évaluation finale du Contrat de ville de la CUA et les communes réfléchissent et portent d'autres manières d'associer les habitants à la vie de la cité et à la manière dont elle décline leur projet de quartier.



Différentes pistes d'amélioration seront poursuivies dans le projet "Coeur de Quartier" :

- réinventer les formes de participation des habitants (la concertation, la consultation, la coproduction...).
- Se mettre à niveau sur les notions de dialogue citoyen en formant les équipes à la participation par, pour et avec les citoyens.
- S'appuyer sur les instances de participation citoyenne existantes en permettant une représentation plus importante des habitants des quartiers

1. METTRE L'HABITANT AU COEUR DES PROJETS

- Analyser et faire l'état des lieux de l'existant.
- L'associer dans la construction des projets et des actions
- Co construire les enjeux avec les habitants.

2. METTRE EN AVANT SON EXPERTISE D'USAGE

- Ancrer le principe : « ceux qui savent, habitent ou travaillent dans le quartier ».
- Développer une écoute active.
- Développer des moyens pour favoriser la proximité.
- Coller aux attentes et aux besoins.

3. ADAPTER LES INSTANCES AUX PUBLICS, POUR GARANTIR LA DIVERSITÉ

- Faire des ateliers informels qui deviendront des lieux ressources.
- S'appuyer sur les instances existantes pour toucher tous les publics.
- S'appuyer sur un conseil des jeunes / conseil des sages.

PARTIE 3 : LES PROJETS DE QUARTIERS

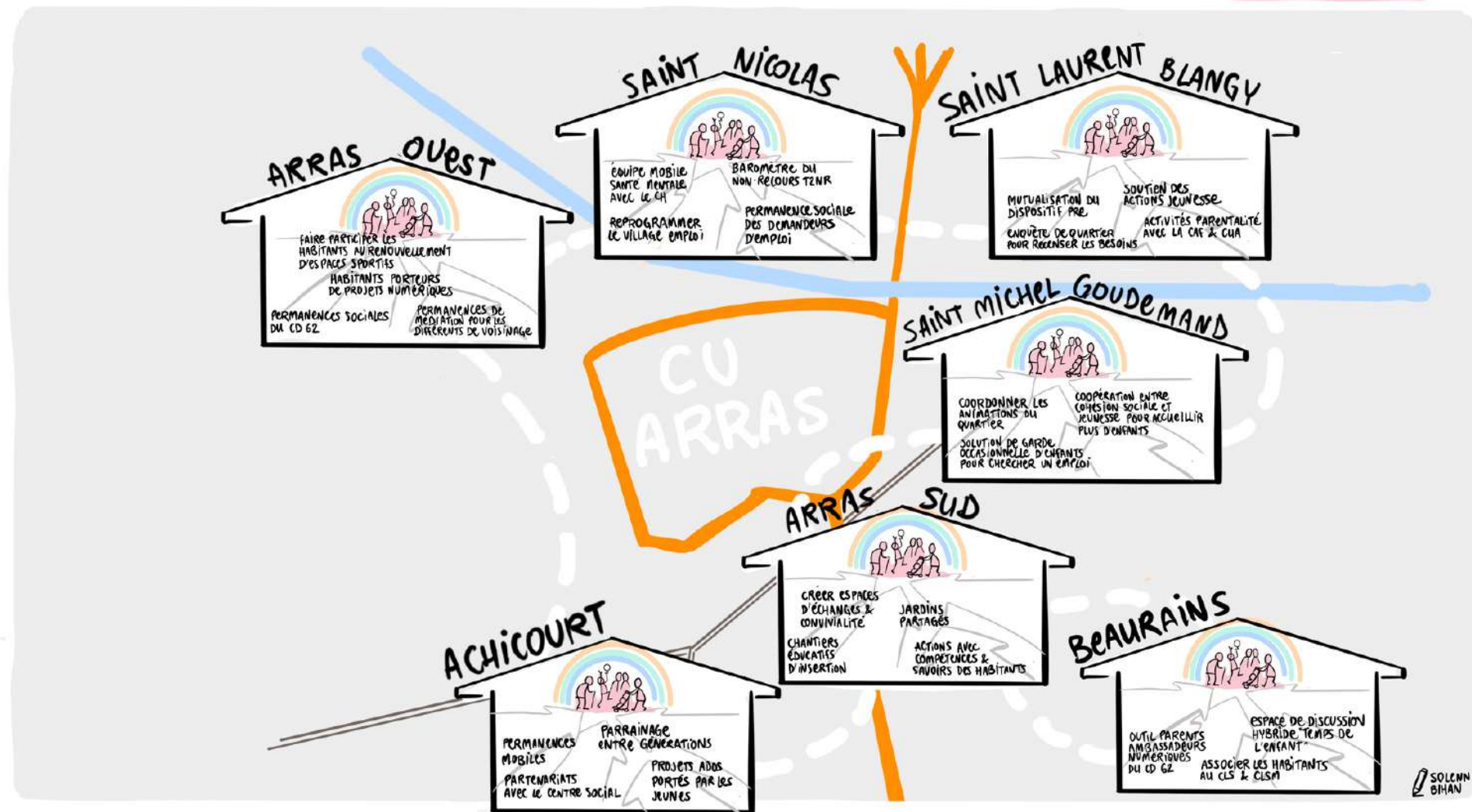


Projets de quartier 2024-2030

Les projets de quartier ont été développés par chaque commune après un travail de proximité riche et approfondi. Ils figurent dans ce livrable sous la forme d'une facilitation graphique. Les communes ont identifiés à partir de leurs projets de quartier les fragilités sur lesquelles il faut agir en priorité, des priorités d'actions ont été définies sur chacune des 4 ambitions de "Cœur de Quartier" (quartier apaisé, quartier émancipé, quartier de plein emploi, quartier de transitions).

Les projets de quartier des communes sont disponibles sous une forme complète en annexe de ce document.

Les séminaires conduits dans le cadre du processus d'écriture ont permis de dessiner des pistes de réflexions et d'actions, proposées par différents partenaires structurants de la politique de la ville. Ces propositions de pistes, issues du troisième séminaire, ne sont pas un programme d'actions ayant vocation à être appliqué tel quel, mais une ouverture du champ des possibles.



QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Saint Michel / Goudemand / Brongniart ?

1 **FRAGILITÉS**
SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

Le quartier bénéficie d'une **localisation en plein cœur de la ville d'Arras**, de nombreuses structures et institutions sont implantées à proximité.

Fort de sa situation, les habitants du quartier rencontrent encore de nombreuses fragilités, la multiculturalité du quartier rend son vivre ensemble parfois difficile. De plus, de **nombreux enjeux se situent autour de la famille**, il est nécessaire sur ce quartier de **remettre les enfants au cœur des préoccupations des familles**, l'offre des modes de garde ne permettent pas l'accompagnement vers l'émancipation des familles.

De son emplacement avantageux découle également des inconvénients en terme d'apaisement. Situé au carrefour de plusieurs axes, **la sécurité des déplacements et l'enclavement du quartier freine encore son ouverture sur la ville.**

URGENT

4 AMBITIONS

QUARTIERS A PAISÉ

TISSU ASSOCIATIF
VIVRE ENSEMBLE
TOLÉRANCE
espace d'écoute et d'échanges
dans un CADRE AGRÉABLE
moins d'inséparables

ÉMANCIPÉ
RESPECT
ÉGALITÉ
habitant·s ambigus·s
volontaires·s
autonomes
ÉCOUTE ATTENTIVE
SOLIDARITÉ

TRANSITION

transition des âges
transition numérique
FLEXIBILITÉ ADAPTATION
économique
écologique

MOTIVATION
SENS
PLAISIR
PERSPECTIVES
travailler la formation
lancer les freins
Plein emploi

2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

1 Développer des temps de partage et de vivre ensemble
2 Respecter le cadre de vie et l'implication des habitants dans son entretien
3 Une présence de proximité permanente des agents et policiers municipaux

1 Valoriser et accompagner les initiatives d'habitants
2 S'assurer de l'accessibilité des institutions publiques et l'accompagnement des démarches administratives
3 Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant

1 Sensibiliser à la cause climatique et à ses effets directs sur les QPV
2 Développer des actions intergénérationnelles confortant la place de la nature en ville
3 Décloisonner l'action sociale, en favorisant l'inclusion et la mixité sociale, en facilitant l'accès au droit

1 Diversifier/adapter l'offre en terme de mode de garde
2 Accompagner les publics allophones à l'acculturation pour mener vers l'emploi
3 Enjeux autour de l'accompagnement de la jeunesse vers la valeur travail et l'apprentissage

SAINT-MICHEL-GOUEMAND-BRONGNIART

PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS CONCRÈTES ISSUES DES SÉMINAIRES D'ÉCRITURE



Quartier émancipé

- Mieux articuler le programme parentalité à l'échelle du quartier
- Travail entre la cohésion sociale (centres sociaux) et la jeunesse pour accueillir plus facilement les enfants dans le centre social
- Cycle de conférences à créer à destination des familles de 0 à 25 ans
- Inclure les jeunes dans la construction des projets
- Réaliser une cartographie de l'offre petite enfance



Quartier apaisé

- Renforcer la coordination des animations de la vie de quartier
- Conforter les liens entre les deux quartiers (Saint-Michel et Goudemand) en faisant de l'espace vert un espace de vie naturel et investi par la population et les professionnels
- Développer des espaces de convivialité et d'échanges pour faciliter la relation habitants professionnels et de confiance
- Sensibiliser les citoyens sur les cigarettes jetées au sol
- Traiter systématiquement les désordres liés à la propreté urbaine et aux espaces verts



Quartier de transitions

- Soutenir financièrement les initiatives des habitants - exemple : la construction de jardins partagés
- Mobiliser les ambassadeurs de la transition écologique
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux à l'aide d'habitants relais
- Impliquer davantage les enfants comme ambassadeurs de la transition écologique (Capitaines Planètes)
- Sensibiliser à l'environnement par des actions éducatives
- Favoriser les actions parents-enfants pour sensibiliser les familles aux enjeux environnementaux
- Développer de nouveaux points d'apports volontaires



Quartier de plein emploi

- Soutien au Relai Petite Enfance dans son observatoire de la Petite Enfance
- Travailler à l'accessibilité des structures modes de garde
- Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi : Insertion professionnelle et accompagnement social
- Diagnostic sur les besoins et envies pour l'emploi > village emploi
- Présence de la MEM au sein du quartier lors de permanences

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER *Bonnettes - St Pol - Baudimont ?*

LE QUARTIER *Blancs Monts - Hochettes ?*

1 **FRAGILITÉS**
SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

La particularité du quartier tient dans une part importante de la population de moins de 18 ans. Il apparaît alors nécessaire d'y être attentif dès le plus jeune âge et de favoriser par conséquent leur intégration aux structures scolaires et de la petite-enfance.

Notre territoire veille également à **accueillir les publics de tous horizons** dans de bonnes conditions grâce à un accompagnement de qualité, qu'ils soient migrants ou allophones.

Au travers de l'analyse des besoins sociaux, les quartiers Ouest laissent **apparaître de nombreuses situations de non recours, notamment en matière d'accès aux soins**. Le travail des partenaires et acteurs du territoire doit tendre vers un repérage plus fin et une prise en charge de ces publics fragiles.

URGENT



2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

| | | |
|--|---|---|
| <p>1 Assurer une qualité d'entretien des espaces publics</p> | <p>2 Garantir et accompagner le bien vivre dans son logement et dans son quartier</p> | <p>3 Apporter des réponses aux attentes dans la proximité en matière d'aménagement</p> |
| <p>1 Encourager et faciliter la participation des habitants dans les politiques municipales</p> | <p>2 Accompagner les initiatives des habitants au service du lien social</p> | <p>3 Proposer des espaces de rencontre et d'activité favorable à la découverte</p> |
| <p>1 Penser une offre de service durable et qui s'adapte en anticipant les besoins futurs</p> | <p>2 Responsabiliser les habitants comme 1er acteur de l'amélioration de leur qualité de vie</p> | <p>3 S'appuyer sur l'expertise d'usage et la richesse des habitants des quartiers</p> |
| <p>1 Accompagner les habitants dans leur parcours dès la petite enfance</p> | <p>2 Renforcer l'accompagnement aux personnes vulnérables et/ou en difficulté</p> | <p>3 Garantir une solution adaptée aux besoins exprimés</p> |



Quartier émancipé

- Avoir une communication adaptée et au plus proche des quartiers et des habitants
- Associer les services du département dans le développement du tiers-lieu
- Développer, renforcer la présence des clubs sportifs dans les écoles
- Faire participer les habitants à la préparation et l'organisation des événements sportifs majeurs, par exemple, la fête du sport
- Renforcer la découverte d'activités physiques
- Mettre en place des bourses d'initiatives citoyennes
- Mettre en place un budget participatif pour les associations
- Mobilisation des dispositifs de participation citoyenne de la Région
- Mobiliser les dispositifs "Sac à dos" et "Permis citoyen" du département



Quartier de plein emploi

- Développer des actions pour l'emploi envers les publics allophones
- Mettre en place une permanence sociale pour les demandeurs d'emploi
- Poursuivre l'information, le conseil, l'accompagnement des demandeurs d'emploi en proximité avec les habitants



Quartier apaisé

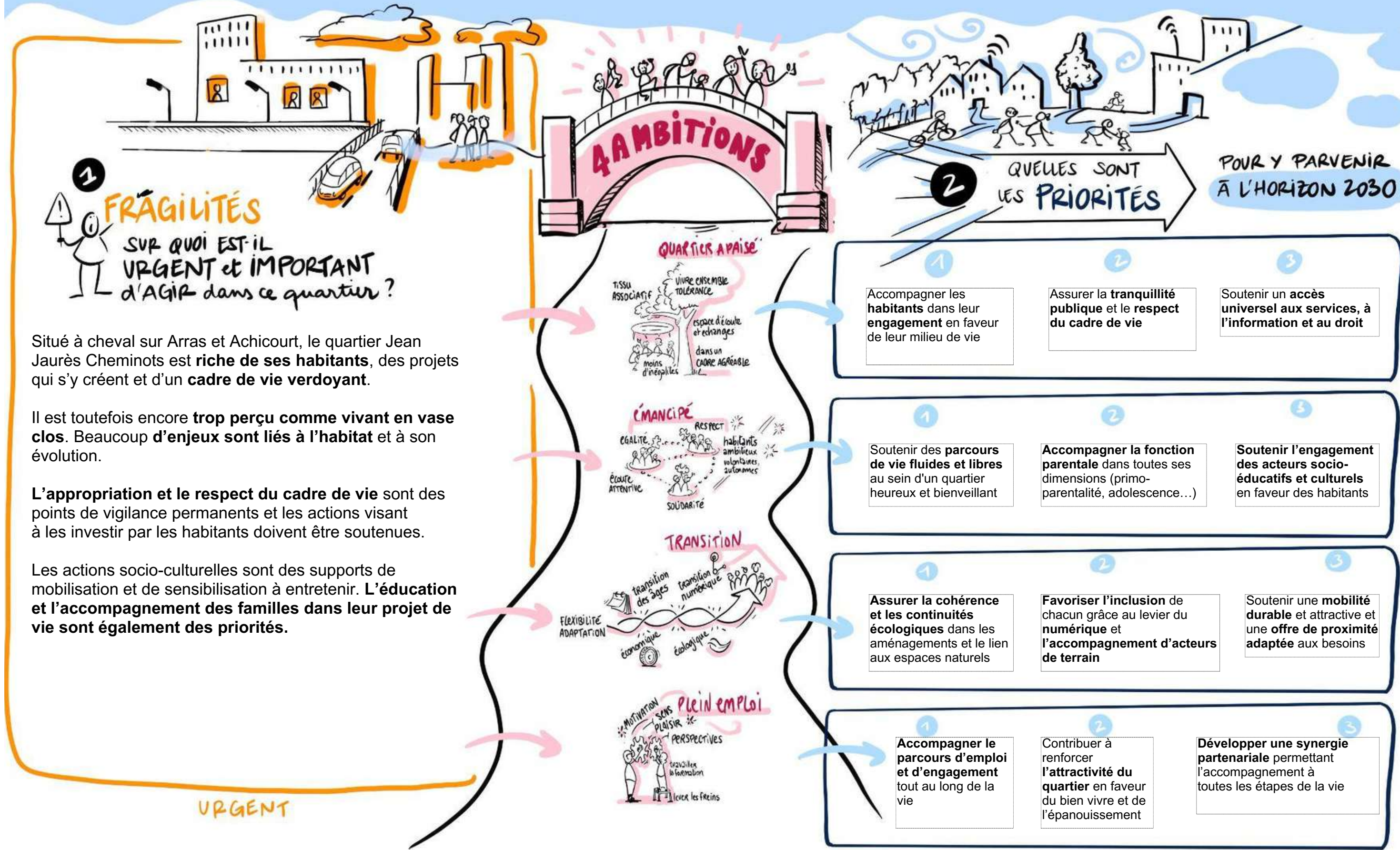
- Mise en place d'une cellule de veille
- Faire participer les habitants aux renouvellements / Création d'espace ludique et sportif (activité physique)
- Organiser des permanences au sein du quartier pour les différents entre voisins
- Renforcer le soutien aux initiatives solidaires



Quartier de transitions

- Projet de renouvellement urbain de la tour Cézanne
- réflexion autour des modes de déplacements doux et de l'implantation de locaux à vélo
- Réflexion sur la production de légumes des jardins partagées de Baudimont (distribution, dons..)

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER *Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart ?*





Quartier émancipé

- Accompagner les parents afin qu'ils soient acteurs des temps éducatifs de loisirs de leurs enfants
- Renforcer le travail en transversalité des conseillers numériques
- Développer l'espace 1000 jours au sein du quartier Sud
- Soutenir des parcours de vie fluides et bienveillants
- Travailler sur la prévention vis à vis des écrans auprès des publics 0/25 ans prévention des écrans et du cyberharcèlement
- Organiser un forum des associations dans le quartier prioritaire
- Coopérer avec les associations sportives



Quartier apaisé

- Travailler avec les associations de défense de droits des consommateurs en direction de la jeunesse
- Mettre en place d'une cellule de veille
- Mobiliser le dispositif de rappel à l'ordre, existant dans les communes d'Arras et d'Achicourt



Quartier de transitions

- Aménager des jardins partagés
- Nettoyer régulièrement le quartier
- Aménager les espaces verts en friche dans le quartier



Quartier de plein emploi

- Communiquer davantage sur la Cité des métiers
- Sensibiliser à la création d'activités
- Créer une structure jeunesse pouvant être identifiée comme lieu ressource
- Mettre en place des chantiers éducatifs ou d'insertion
- Sensibiliser à l'alternance
- Aider à la création d'entreprises
- Aider l'entrepreneuriat coopératif (aide à la création, soutien)
- Créer un Cité Lab
- Revaloriser les métiers de l'artisanat auprès des jeunes et des familles
- Favoriser la découverte de l'entrepreneuriat en QPV par la venue des établissements
- Faire un forum des métiers de l'artisanat avec les lycées techniques et les centres de formation
- Mobiliser la CJS
- Créer un lieu de création, de formation et de partage lié à l'artisanat



Rôle des habitants au sein de la collectivité

Des conseils de quartier sont institués à l'échelle de chaque grand quartier d'Arras. Ces conseils de quartier sont des instances citoyennes d'échange. Elles permettent aux citoyens de s'exprimer sur la vie du territoire, les projets de la ville et de partager leur expertise d'usage de leur quartier.

Les conseils de quartier sont complémentaires aux instances de participation citoyenne existantes. Les propositions en conseil de quartier, amenant à co-construire des projets, sont en lien avec les Instances – Dispositifs – Missions existants sur les quartiers d'Arras. Les conseils de quartier sont associés aux actions concernant leur quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville. Parmi les membres des conseils de quartier, deux membres sont des représentants des commissions citoyennes des quartiers prioritaires.

Les commissions citoyennes sont composées d'habitants et d'acteurs locaux volontaires du secteur prioritaire. Ces commissions citoyennes, instances citoyennes thématiques sur la politique de la ville, se veulent plus souples que le conseil citoyen tel que défini dans la précédente mouture du contrat de ville, permettant ainsi aux habitants d'aller et de venir au fur et à mesure du contrat et de leurs possibilités et de faciliter son renouvellement. En effet le constat dressé du précédent contrat en matière de participation citoyenne est une désaffection progressive des habitants en raison de la rigidité de l'instance peu adaptée aux besoins et aux contraintes vécues par les habitants (déménagement, complexité ressentie des différentes instances, perte de temps en lien avec des changements d'ordre personnels ou professionnels...) ne permettant pas de garantir la pérennité du fonctionnement de l'instance sur la durée. La commission citoyenne offre un cadre plus souple afin d'animer le contrat de ville tout en créant une dynamique plus large concernant la vie du quartier en général, permettant ainsi de créer davantage de lien avec le droit commun, représentée par le conseil de quartier.

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

Interlocuteurs privilégiés de chacun des quartiers, un animateur GUSP, en lien avec le chef de projet de quartier et le service participation citoyenne, sera chargé d'animer et de faire vivre la commission citoyenne politique de la ville en l'aidant à construire, étape par étape, le chemin vers l'autonomie. Une fois par an, un temps d'échanges et de bilans du fonctionnement de la commission citoyenne sera organisé avec les élus référents du contrat de ville : Adjointe de quartier, Adjoint en charge de la Cohésion Sociale, Territoriale et Logement, de l'Insertion sociale et professionnelle et Conseillère déléguée à la Vie Associative, à l'Implication Citoyenne et au vivre-ensemble.

Des réunions régulières et la mise à disposition de locaux municipaux permettront d'assurer des rencontres régulières de la commission citoyenne politique de la ville. Les représentants de la commission citoyenne politique de la ville sont également des relais des projets – municipaux et associatifs – évoqués en réunion du conseil de quartier.

La commission citoyenne fonctionne en complémentarité du Conseil de quartier. Elle participe par le biais de ces deux représentants à la co-construction des projets à l'échelle de chaque grand quartier.

Le Tiers Lieu politique de la ville institué à l'échelle de la Communauté urbaine sera également un lieu privilégié de présentation des actions et d'échange avec l'ensemble des opérateurs du contrat de ville et les membres des commissions citoyennes politique de la ville.

Cas particulier Quartier Jean Jaurès/Cheminots/Moulins Hacart : Considérant la situation particulière du secteur partagé entre les villes d'Arras et d'Achicourt, des temps réguliers, à raison de deux fois par an seront organisés entre la commission citoyenne Jean Jaurès/Cheminots et la Fabrique des quartiers, instance de participation citoyenne de la ville d'Achicourt dans le cadre du Contrat de Ville.

Niveau de participation des habitants

Lieu d'information, de concertation et de propositions, complémentaire au Conseil de quartier, la commission citoyenne politique de la ville veille au renforcement du lien social entre les habitants du QPV. Il est un intermédiaire actif entre la municipalité et les habitants :

- Il recueille les demandes et les attentes des habitants du secteur prioritaire pour identifier et approfondir les sujets majeurs relatifs au quartier
- Il en déduit des propositions d'actions et de réflexions qu'il soumet aux élus référents et aux habitants
- Il participe à l'information
- Il est associé aux réflexions concernant les orientations et les projets de la politique de la ville
- Il rend compte par l'intermédiaire de ces deux représentants au conseil des quartiers des actions menées au titre du contrat de ville

Domaines d'intervention des commissions citoyennes :

- Cadre de vie, propreté
- Prévention, sécurité
- Solidarités, citoyenneté
- Animation locale, culture, sports et loisirs...

Moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés

En termes d'accompagnement, chaque secteur prioritaire dispose d'un chef de projet et d'un animateur GUSP qui participe à l'accompagnement et à l'animation des commissions citoyennes politique de la ville ainsi que de moyens dédiés pour les soutenir dans leurs initiatives.

Outre la programmation du contrat de ville, les moyens de la participation citoyenne (Fonds de travaux urbain/ Budget citoyen et Projet d'Initiative citoyenne) seront également mobilisés pour soutenir les projets émanant des habitants. En lien avec les bailleurs sociaux, le dispositif d'abattement de TFPB pourra être également sollicité en appui d'initiatives visant à améliorer le cadre de vie.

Dans le cadre des conseils de quartier, des moyens en matière de formation déployé par le service Participation Citoyenne et Vivre Ensemble pourront également permettre d'accompagner les habitants sur la compréhension des thématiques, la prise de parole et la construction de l'autonomie.

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Chanteclair Cévennes - Saint-Laurent-Blangy ?

1 FRAGILITÉS
 SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

Un quartier avec **une population jeune** et qui accueille de nombreuses familles monoparentales.

Les **parcours scolaires** sont fragiles et impactent l'accès à l'emploi qui est difficile. Les revenus demeurent faibles.

Donc il faut **agir en faveur de la réussite éducative de la jeunesse** en levant les freins à l'accès aux formations qualifiantes et accompagner la parentalité des mères isolées.

URGENT

4 AMBITIONS

QUARTIERS APAISÉS
 TISSU ASSOCIATIF
 VIVRE ENSEMBLE
 TOLÉRANCE
 espace d'écoute et d'échanges dans un CADRE AGRÉABLE
 moins d'inséparités

ÉMANCIPÉ
 RESPECT
 ÉGALITÉ
 ÉCOUTE ATTENTIVE
 habitants ambicieux, volontaires, autonomes
 SOLIDARITÉ

TRANSITION
 transition des âges
 transition numérique
 FLEXIBILITÉ ADAPTATION
 économique
 écologique

PLEIN EMPLOI
 MOTIVATION
 SENS
 PLAISIR
 PERSPECTIVES
 travailler la formation
 lever les freins

2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

| | | |
|--|--|---|
| 1 Permettre l'expression des besoins de la population | 2 Favoriser l'action collective autour de projets culturels | 3 Apaiser la cohabitation des piétons, des vélos et des voitures en intercommunalité |
| 1 Aller vers les jeunes, faire du lien et identifier leurs besoins | 2 Favoriser la réussite éducative | 3 Permettre l'accès à des loisirs et à la culture |
| 1 Favoriser une parentalité épanouie et apaisée à tous les âges | 2 Accompagner les usages du numérique | 3 Permettre l'accès aux modes de déplacement doux |
| 1 Soutien à l'employabilité et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes | 2 Promouvoir l'économie sociale et solidaire | 3 Maintenir les points de proximité et développer le « aller-vers » |



Quartier émancipé

- Soutien et accompagnement d'actions jeunesse en lien avec les besoins identifiés, en lien avec les espaces jeunes
- Conforter la présence éducative du service de Prévention (de 1,5 à 2 professionnels)
- Travailler un cycle de conférences pour les familles de 0 à 25 ans
- Développer des ateliers thématiques parentalité mutualisés
- Identification des besoins parentalité
- Présentation aux habitants des différents dispositifs parentalité
- Mettre en place un accueil de loisirs au collège
- Développer le soutien scolaire
- Développer et renforcer les séjours jeunes
- Organiser un tournoi e-sport
- Mettre en place un diagnostic local jeunesse
- Mettre en place des cafés parents à l'école



Quartier apaisé

- Développer les moyens de référendum jeunes et des outils dans des lieux fréquentés par la jeunesse
- Enquête de quartier à mener pour recenser les besoins des habitants
- Mettre en place un médiateur jeune pour créer un lien de confiance avec les jeunes
- Mettre en place des concertations citoyennes jeunesse en lien avec les acteurs de terrain et les associations
- Création d'une structure gérée par les jeunes



Quartier de transitions

- Élargir la navette gratuite de la Ville à la périphérie d'Arras
- Développer le vélo électrique
- Renforcer la communication numérique à destination des jeunes



Quartier de plein emploi

- Reprogrammer le village emploi
- Poursuivre la permanence sociale des demandeurs d'emploi
- Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi sans limite d'âge



Rôle des habitants au sein de la collectivité

Les habitants seront acteurs avec un rôle d'information, de consultation, de participation, d'analyse.

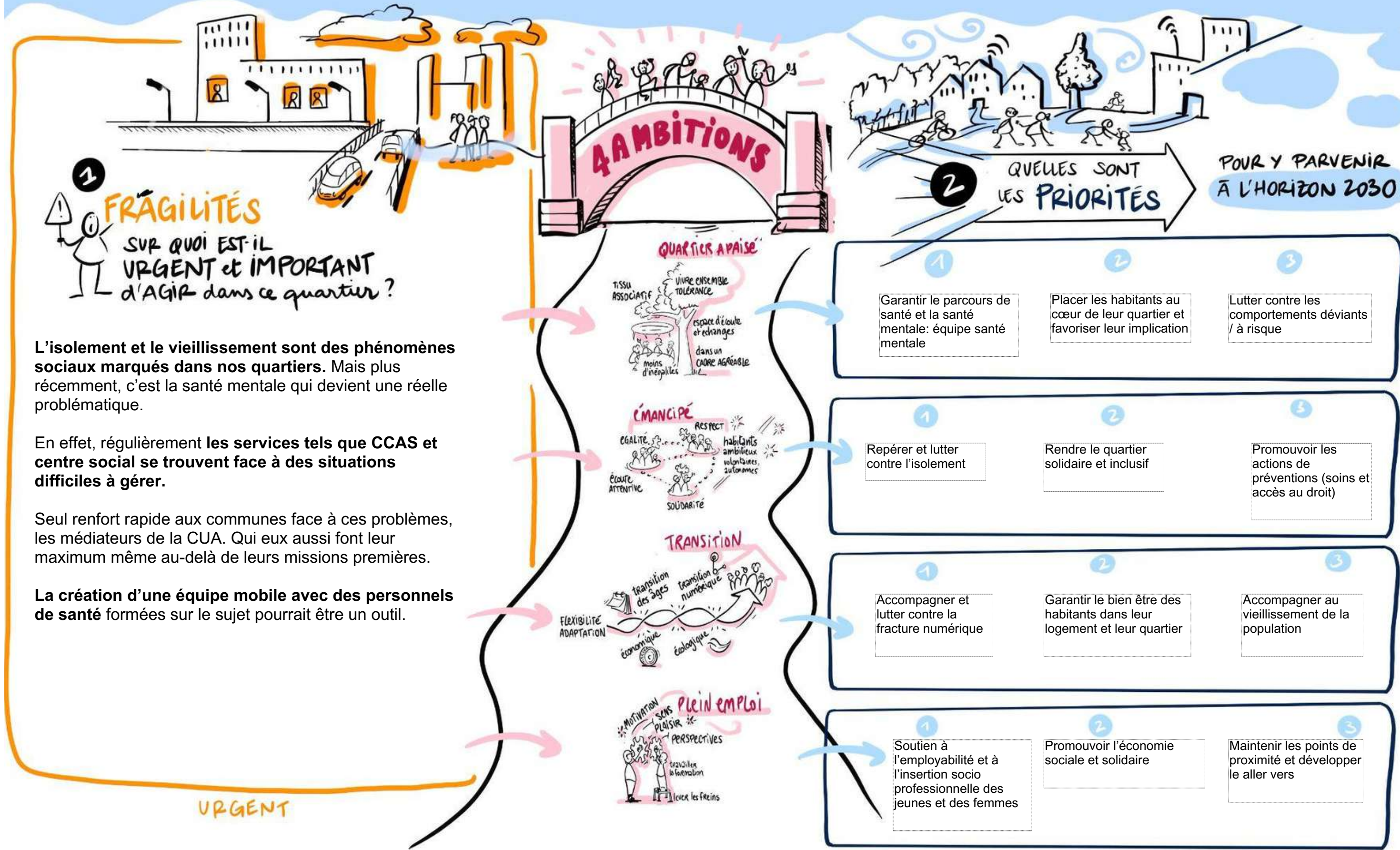
Niveau de participation des habitants

Les habitants seront informés par différents outils : par le biais d'affiches (renforcement des dispositifs d'affichage dans le quartier), journal de la commune, réseaux sociaux, par le biais des partenaires associatifs présents sur le quartier, par des réunions thématiques.
Les habitants seront concertés : pour la construction d'actions spécifiques (actions culturelles ...) et par la réalisation d'une étude permettant une analyse qualitative et quantitative des besoins des jeunes avec un point spécifique sur les moyens à déployer pour favoriser la communication avec la jeunesse.
Les habitants participeront aux actions qu'ils auront co construites et à leur évaluation.

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

La coopération avec la ville de Saint-Nicolas permet de structurer le lien avec les habitants au travers des actions proposées par le centre social Chanteclair fréquenté par les immercuriens.
Cette structure offre la possibilité de toucher un public plus large et plus diversifié.

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Chanteclair Cévennes - Saint-Nicolas-lez-Arras ?



L'isolement et le vieillissement sont des phénomènes sociaux marqués dans nos quartiers. Mais plus récemment, c'est la santé mentale qui devient une réelle problématique.

En effet, régulièrement les services tels que CCAS et centre social se trouvent face à des situations difficiles à gérer.

Seul renfort rapide aux communes face à ces problèmes, les médiateurs de la CUA. Qui eux aussi font leur maximum même au-delà de leurs missions premières.

La création d'une équipe mobile avec des personnels de santé formés sur le sujet pourrait être un outil.

CHANTECLAIR-CÉVENNES – SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS

PROPOSITIONS DE PISTES D' ACTIONS CONCRÈTES ISSUES DES SÉMINAIRES D'ÉCRITURE



Quartier émancipé

- Mettre en place des ateliers prévention "tout petit" maternelle sur les thématiques santé, langage et psychomotricité
- Inscrire dans le programme d'actions Territoire Zéro Non Recours des actions portant sur l'inclusion numérique
- Approfondir les actions liées au service de courtoisie (action Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) qui vise à identifier les personnes isolées et de les rencontrer pour reconnecter aux partenaires de quartier et faire un point sur leur situation dans le logement (identification des besoins et actions en conséquences)
- Mettre en place des programmes d'activités physiques adaptées à l'aide de la Maison Sport Santé



Quartier apaisé

- Formation des professionnels sur le repérage
- Mettre en place une équipe mobile de santé mentale
- CUA : Mettre en place des ambassadeurs de santé mentale
- Mettre en place un baromètre du Non-Recours
- Travailler la santé psychique des jeunes avec les éducateurs de rue
- Favoriser l'accompagnement à la sortie d'hospitalisation
- Créer une instance pluridisciplinaire pour traiter les interactions de problématiques de santé
- Formation d'ambassadeurs en santé mentale



Quartier de plein emploi

- Reprogrammer le village emploi
- Poursuivre la permanence sociale des demandeurs d'emploi (quartier Nord)
- Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi sans limite d'âge



Quartier de transitions

- Reboisement d'espace urbain
- Réflexion autour d'îlots de fraîcheur
- Animation au sein du bois urbain

Rôle des habitants au sein de la collectivité

Les habitants seront acteurs avec un rôle de proposition, un rôle d'expertise, de participation, d'évaluation et d'analyse.

Niveau de participation des habitants

- Ils seront consultés avant la mise en place d'actions / d'animations pour un avis, une expertise
- Ils seront informés par différents outils : dans les instances (groupe de pilotage du centre social, groupes thématiques), par le biais d'affiches, journal de la commune, réseaux sociaux, par le biais d'habitants référents, par les missions des accueils notamment du centre social.
- Ils seront concertés : pour la construction du projet du centre social ; pour la mise en place de temps forts (ex : les animations de l'été)
- Ils seront Co décisionnaires grâce à leur place aux cotés des élus dans le groupe de pilotage du centre social
- Ils participeront aux actions qu'ils auront co construites

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

- Des démarches d'aller- vers ont été réalisées dans le cadre de l'écriture du projet du centre social. Elles ont permis de toucher de nouveaux habitants.
- Les participations aux groupes, actions et animations du centre social sont aussi un moyen de mobiliser des habitants.
- La participation des habitants au groupe de pilotage du centre social permet par le biais de mobiliser d'autres publics.
- Les réunions publiques / balades urbaines

Moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés

Notre participation citoyenne sera structurée grâce aux habitants du groupe de pilotage Chanteclair. Certains se sont déjà fait connaître pour intégrer la démarche. De plus, le lien est réalisé avec l'ex conseil citoyen qui ne fonctionne plus mais les membres les plus actifs et toujours intéressés par la démarche seront intégrés à cette nouvelle instance. Les élections par les habitants auront lieu en mars prochain. Des groupes thématiques seront créés avec les habitants pour travailler plus précisément sur des thèmes tels que la jeunesse, l'enfance, la famille, les seniors.....

QUELLES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER Quatre As - Achicourt ?

1 **FRAGILITÉS**
SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

Le quartier des 4 AS est vieillissant, la part des personnes âgées est de 20%. 63 % des ménages attributaires de logement sociaux ont des revenus inférieurs au plafonds PLAI.

Un taux de pauvreté de 51,7% et un revenu médian de 8539 Euro par habitant (seuil de l'unité urbaine à 12 900 €). La précarité y est marquée au regard de l'aide sociale facultative de la commune dont 80 % des bénéficiaires résident dans ce quartier. 48% des habitants occupent un emploi précaire.

27% des 18-24 ans ont rencontré des difficultés pour accéder aux démarches en ligne pendant le confinement.

URGENT

4 AMBITIONS

QUARTIER APAISÉ

TISSU ASSOCIATIF
VIVRE ENSEMBLE
TOLÉRANCE
espace d'écoute et d'échanges
dans un CADRE AGRÉABLE
moins d'inégalités

ÉMANCIPÉ
RESPECT
ÉGALITÉ
habitants ambassadeurs
volontaires autonomes
ÉCOUTE ATTENTIVE
SOLIDARITÉ

TRANSITION

transition des âges
transition numérique
FLEXIBILITÉ ADAPTATION
économique
écologique

MOTIVATION
SENS
PLAISIR
PERSPECTIVES
travailler à formation
lever les freins
PLEIN EMPLOI

2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS

POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

1 Mieux coordonner les interventions des médiateurs du territoire

2 Faciliter les échanges entre les instances

3 Réconcilier les jeunes et les acteurs institutionnels

1 Développer des permanences d'accès aux droits au cœur du quartier

2 Impulser des actions en direction de la jeunesse

3 Réécrire le PEDT et le mettre en œuvre

1 Requalifier le quartier et poursuivre sa réhabilitation

2 Poursuivre le projet « Bien vieillir à Achicourt »

3 Poursuivre la politique de peuplement (PLH) et la lutte contre le mal logement

1 Mobiliser les dispositifs de droit commun et connexes

2 Poursuivre les expérimentations sur les freins à l'accès à l'emploi

3 Favoriser le travail des acteurs de l'emploi au profit des habitants



Quartier émancipé

- Apporter un soutien scolaire aux collégiens (brevet, simulation de jurys d'entretien)
- Rompre l'isolement par l'école de la petite enfance
- Créer des liens entre la médiathèque et le public jeune du quartier
- Réaliser des ateliers jeux de société
- Développer les échanges intergénérationnels en créant du lien entre les jeunes et les usagers des EHPAD
- Promouvoir les activités physiques et sportives
- Travailler sur la prévention des chutes auprès des personnes âgées
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées
- Accompagner les parcours résidentiels tout au long de la vie
- Equiper les habitations pour favoriser le maintien à domicile des seniors
- Former les professionnels aux dispositifs d'accès aux soins et aux droits
- Poursuivre les ateliers Bien Vieillir



Quartier apaisé

- Reprise des cellules de veille
- Créer des événements mêlant sujet "jeune" et emploi/formation (jeux, sport)



Quartier de transitions

- Développer des parrainages intergénérationnels
- Mettre en place des cafés intergénérationnels
- Poursuite des travaux de requalification de la place de Rouen
- Diagnostiquer les besoins de travaux d'adaptation sur le Soir Paisible
- Informer sur la mobilité (offre de services, etc)



Quartier de plein emploi

- expérimenter un accompagnement global vers l'emploi basé sur l'échange des différents intervenants au sein du foyer
- S'appuyer sur les dispositifs des bailleurs " Vis ma vie" dans le cadre du repérage des publics et du partenariat avec Logista et Mc Donald

PARTIE 3 :

LA PLACE DES HABITANTS : VILLE D'ACHICOURT

LA FABRIQUE CITOYENNE



Rôle des habitants au sein de la collectivité

La participation est une mise en mouvement nécessaire entre les habitants, les associations et les institutions.

Tous les habitants ne sont pas présents dans les associations, les instances de démocratie participative car une grande partie de la population et, particulièrement, des quartiers politique de la ville se sent souvent exclue. Le constat est, que ce sont toujours les mêmes habitants que l'on retrouve dans toutes les instances.

Il faut donc réorganiser les fonctionnements traditionnels et réinventer les méthodes pour rencontrer les habitants. Il faut privilégier le «aller vers» plutôt que le «venez à moi» car le 1er pas est difficile. De plus, la non-maîtrise du langage administratif crée des réticences supplémentaires à s'exprimer en public.

Les instances de participation comme les réunions publiques sont, au sens des habitants, trop institutionnalisées, ce qui explique leur faible participation ainsi que le peu d'engagement.

Une ville doit multiplier les outils pour aller à la rencontre de ceux qui ne participent jamais, d'autant plus dans les quartiers prioritaires où les actes citoyens, comme, par exemple, voter, ne sont pas une préoccupation importante.

Il nous faut privilégier des temps où l'on se met à l'écoute des habitants, sans programme pré établi, dans une confiance qui s'est peu à peu établie afin qu'un lien social se crée. Il doit se créer déjà entre les habitants, ensuite avec les associations et les institutions afin de faire que les habitants «isolés» forment une communauté suffisamment confiante en elle pour être partie prenante et s'intégrer dans une instance quel qu'elle soit.

Cette mobilisation commune demande à ce qu'il y ait un catalyseur commun que ce soit un homme, un projet, une idée. La prise de parole, les initiatives, se feront car les habitants auront un intérêt commun.

La volonté politique de la commune de faire de la participation des habitants un vecteur essentiel de développement social s'inscrit dans son projet de mandat.

A ce titre, les élus pilotent la participation citoyenne avec le soutien des équipes municipales et sont porteurs des projets qui permettent de favoriser la participation des habitants.

Moyens identifiés de mobilisation des habitants

S'appuyer sur ce qui existe, ce qui est connu et commence à être reconnu, comme **les conseils de quartier**, organisation hors institutions mais où se crée des alliances nous semble la meilleure méthode pour mettre en œuvre une participation citoyenne adaptée à chaque quartier.

Les contours des conseils de quartier n'étant pas exactement les contours de la politique de la ville, il faudra être vigilant à la présence réelle des habitants des quartiers politique de la ville dans ces instances mais la non-exclusivité peut être également source de richesse.

L'accompagnement peut se faire par la ville (élu et technicien) mais sans pour autant imposer un mode de fonctionnement.

L'objectif de la participation est de répondre à plusieurs questions comme : comment vit-on ensemble demain, que ce soit dans les quartiers politique de la ville ou autre ? Comment équilibre-t-on les quartiers ? Comment traite-t-on la question de l'économie ? Du développement durable ?

Au-delà du fait de partager un portage de projet, de la reconnaissance de la légitimité de l'habitant à s'exprimer, de dire quand ça ne va pas, de recréer du lien social, c'est aussi une volonté d'émancipation, d'autonomisation individuelle ou collective qui est recherchée.

Lorsque l'organisation des conseils de quartier semble encore être trop contraignante pour des habitants, nous devons innover et déployer des modes de communication nouveaux, une instance souple que l'on pourrait appeler « fabrique citoyenne » qui utilise particulièrement « l'aller vers ».

Ce serait des temps informels, de rencontre comme les cafés citoyens en laissant de la souplesse dans le fonctionnement, dans les entrées-sorties pour inviter les plus éloignés à participer à un moment donné. La bienveillance, le respect, l'écoute, une organisation a minima devrait permettre des échanges bénéfiques pour tous et pour leur bien vivre dans notre ville.

Ce peut être, également, des temps différents pour les différentes tranches d'âge.

Niveau de participation des habitants

Nous avons mis en place des commissions thématiques participatives sur les thématiques suivantes : actions culturelles, finances, participation citoyenne et coordination des associations, sport jeunesse loisirs, bien vivre dans sa ville, attractivité économique, tranquillité publique, stratégie urbaine où, élus, habitants et associations sont associés à la réflexion.

Nous avons conscience que les habitants associés à ces temps de réflexion sont, pour la plupart, déjà engagés ou déjà à l'aise avec l'expression. D'autres instances existent également comme les conseils de quartier. Ce sont des instances que nous avons voulu autonomes (4 sur notre ville). Ils sont force de propositions d'animation de leur quartier, de développement, de réflexion. Ils organisent, proposent, font remonter les difficultés repérées dans leur quartier. La ville les accompagne à la mise en œuvre. 3 conseils de quartier sur 4 sont concernés par les secteurs politique de la ville. Dans les commissions, comme dans les conseils de quartier les habitants sont informés, consultés, concertés. Leurs propositions sont une aide à la décision pour les élus. Ils sont ensuite, associés à la mise en œuvre des projets.

Moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés

Nous souhaitons bénéficier d'un lieu au cœur des quartiers pour rencontrer les habitants de manière informelle mais aussi plus formelle. Les travaux de requalification de la place de Rouen seront un vecteur important de lien avec les habitants, le catalyseur de la mobilisation.

Les conseils de quartier ont un lieu pour se rencontrer mais ce lieu n'est pas identifié spécifique à leur fonctionnement, pas toujours disponible pour faciliter les temps informels.

QUELLES PRIORITÉS POUR Beaurains ?

1 FRAGILITÉS
SUR QUOI EST-IL URGENT et IMPORTANT d'AGIR dans ce quartier ?

La commune de Beaurains, comptant 5600 habitants, est en perpétuel développement depuis 50 ans avec une **augmentation de la population et de la demande de logements**.

La population vieillit, ce qui soulève des enjeux sur les questions de **l'autonomie et du maintien du lien social**. **3,5% des assurés du régime général à Beaurains n'ont pas de médecin traitant**, ce qui renvoie à la problématique plus large de l'enjeu de **l'accessibilité aux soins**. Sur du long terme long, **le nombre de familles monoparentales augmente**.

Concernant la jeunesse, il est important de la rendre actrice et **d'accompagner les jeunes dans le développement de compétences** qui contribuera à être mieux armé pour entrer dans la vie active.

URGENT

4 AMBITIONS

QUARTIERS APAISÉS



TRANSITION



2 QUELLES SONT LES PRIORITÉS POUR Y PARVENIR À L'HORIZON 2030

| | | |
|--|---|--|
| 1 Favoriser la coopération entre habitants | 2 Créer des temps et des espaces d'échanges entre les habitants | 3 initier et accompagner les actions collectives et inclusives |
| 1 Renforcer et développer le pouvoir d'agir | 2 Induire la culture du développement social local | 3 Favoriser l'inclusion pour tous |
| 1 Favoriser l'éducation tout au long de la vie | 2 Développer d'autres modes de consommation | 3 Mettre en place des espaces dédiés aux habitants pour faire face à la transition numérique |
| 1 Lever les freins en renforçant le lien partenarial | 2 Maintenir les dispositifs existants | 3 Renforcer le parcours d'inclusion sociale en augmentant les compétences |



Quartier émancipé

- Associer les habitants du “conseil participatif” au Contrat Local de Santé et au Conseil Local de Santé Mentale

Quartier de transitions

- Mobiliser l'outil parent “ambassadeur numérique” du Conseil Départemental



Quartier apaisé

- Organiser des permanences “Médiation” pour les habitants qui rencontrent des différents avec leurs voisins
- Informer et faire participer les habitants sur les réseaux sociaux
- Organiser des temps conviviaux avec les habitants
- Mettre en place des stands de la collectivité lors des manifestations
- Mettre en place une cérémonie d'accueil pour les nouveaux habitants
- Créer et diffuser un questionnaire aux habitants sur leurs intérêts et envies
- Créer un livret d'accueil pour présenter le quartier aux nouveaux habitants
- Création de “zones de rencontres” pour les nouveaux habitants
- Désigner des référents d'accueil pour les différents secteurs

Quartier de plein emploi

- Soutien aux opérations d'animation sociale en lien avec l'emploi
- Créer, recréer une antenne Mission Locale
- Soutenir la CJS

PARTIE 4 :

LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER

Coeur de quartier est une contractualisation basée sur la coopération entre les acteurs. Cette coopération prend son sens au regard des engagements des partenaires institutionnels et associatifs sur le projet. **Le pilotage est assuré par l'EPCI en coordination avec l'Etat.**

On entend par gouvernance la manière dont le Contrat de Ville est mis en œuvre. S'agissant d'un Contrat (engageant collectivement et réciproquement ces signataires) et d'un dispositif spécifique cadré par le législateur, des règles de fonctionnement précises sont déterminées par la Loi.

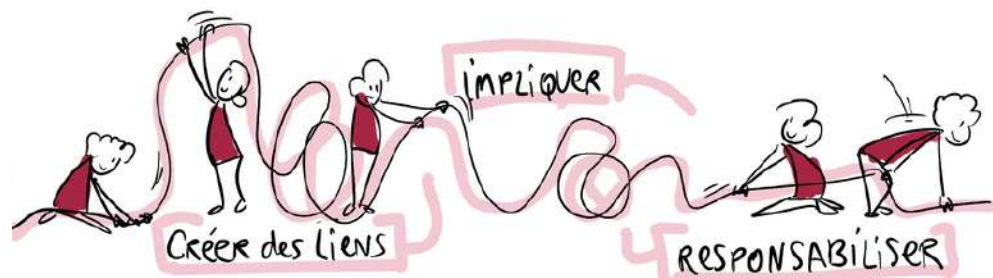
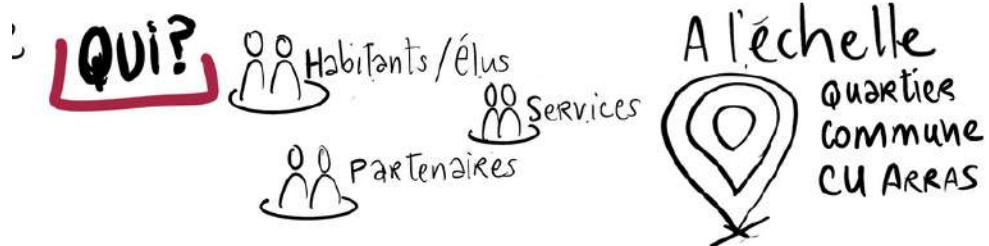
Certaines autres modalités relevant du **système de gouvernance** sont librement définies localement et clarifiées dans le schéma de gouvernance. Le projet Coeur de quartier bénéficiera d'une gouvernance élargie aux acteurs ayant une expertise et / ou une intervention structurante en proximité (Centres sociaux, la BGE ou Maison de l'emploi et des métiers)

L'EPCI porte le contrat pour les communes dans le cadre de ses compétences Politiques de la ville. Les Elus des communes concernées sont associés au pilotage de l'EPCI. La commune anime le projet de son quartier et vise à renforcer le lien avec les acteurs de proximité. **L'EPCI et les communes sont en synergie** pour impliquer les partenaires et les acteurs en proximité pour agir sur leurs enjeux locaux et construire des réponses adaptées aux besoins des habitants.

L'émergence depuis plus d'un an **d'un tiers lieu politique de la ville** favorise la connaissance des besoins des habitants en temps réels, l'interconnaissance des acteurs entre eux et vise à initier les logiques de coopération. Une quinzaine de chartes d'engagement, portées par des associations locales, sont à l'œuvre sur le territoire et incarnent ce travail au long cours impliquant les opérateurs. 15 chartes d'engagement à l'œuvre sur le territoire (en annexe)

Le service cohésion sociale accompagne **les petites associations de proximité** pour faciliter leur maintien dans le paysage des acteurs de la politique de la ville afin qu'elle puisse continuer à être bénéficiaire de financements pluriannuels du programme annuel (lisibilité financière, trajectoire d'accompagnement des publics).

Il est prioritaire que Coeur de quartier amène des améliorations dans le cadre de l'appel à projets en rendant du temps aux opérateurs grâce **à la pluri annualité des financements** de l'Etat. Le tiers lieu se voit aussi comme **un laboratoire** qui doit donner l'envie aux acteurs d'expérimenter et d'innover.



QUOI ?

Instruire
Se concerter
Décider

QUAND ?

Imaginer des
périmètres
modulables ?

PARTIE 4 :

LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER



EN COURS DE VALIDATION CO STRAT DU 15.02

SCHÉMA de GOUVERNANCE

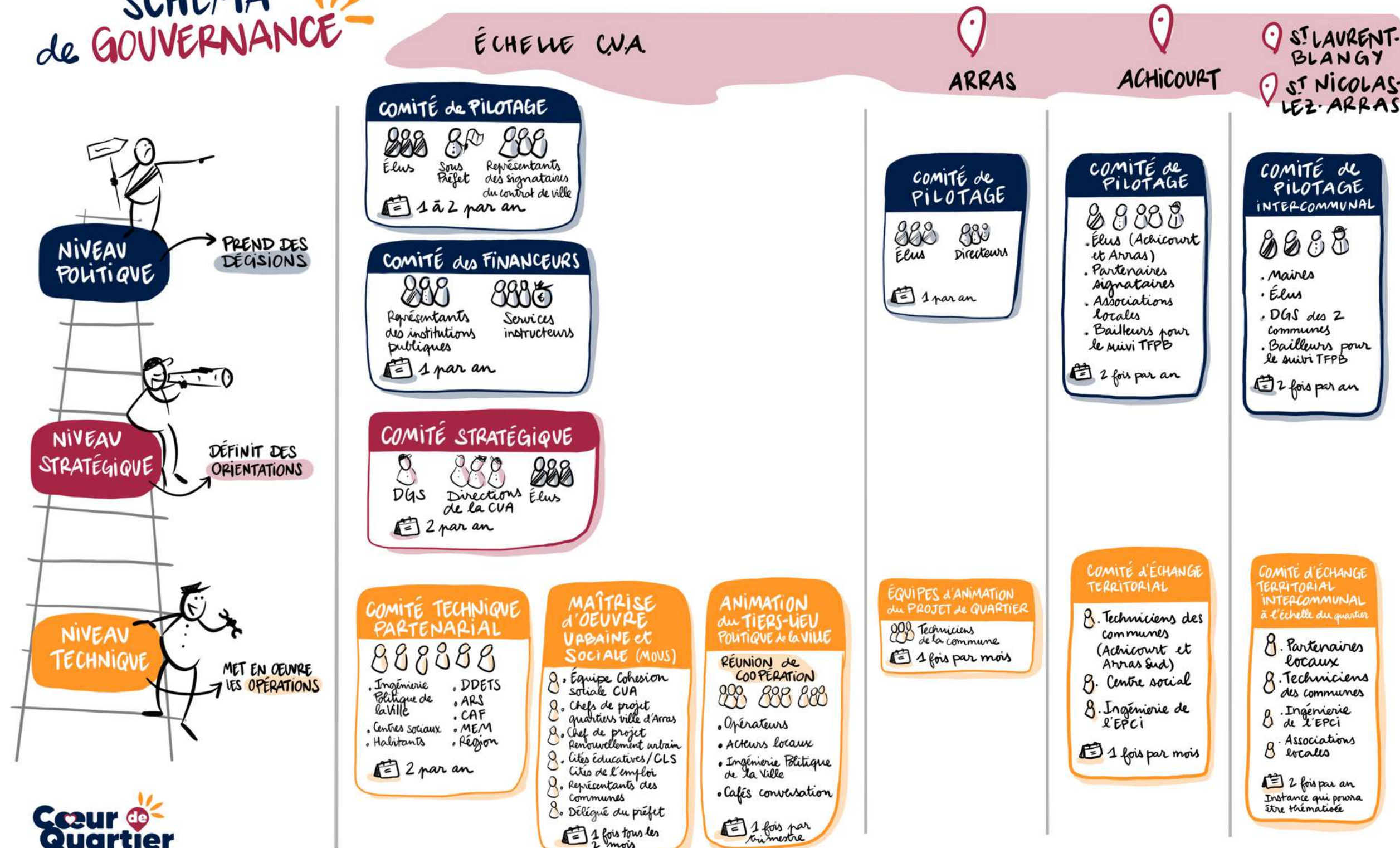


illustration: Hélène Salazar
www.bienfaitpourla.com



PARTIE 4 : LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER

INSTANCES INTERCOMMUNALES DE GOUVERNANCE



- **Comité de pilotage” Coeur de quartier” à l’échelle de l’EPCI:**
 - Faire le point sur l’avancement des problématiques sociales et économiques à l’échelle des QPV
 - Faire le bilan des dispositifs de droit commun mobilisés par les collectivités, l’EPCI, l’État et les partenaires du contrat de ville
 - Faire l’état d’avancement des projets de renouvellement urbain
 - Faire présenter par les actions engagées en rapport avec les cités de l’emploi ou encore les dispositifs des bailleurs (rénouvons vos HLM, les quartiers résilients ...)
- **Comité des financeurs :** Réunion annuelle qui réunit l’ensemble des services instructeurs de l’appel à projets contrat de ville dans l’objectif de ventiler l’enveloppe 147 aux différents opérateurs du territoire, il est conjointement présidé par l’État et la CUA
- **Comité stratégique :** Réunion stratégique rassemblant les directeurs de la CUA, les directeurs généraux des communes et les élus des communes
- **Comité technique partenarial :** Instance de préparation des comités de pilotage, elle réunit les techniciens des communes, de la Communauté Urbaine, de l’État et des partenaires signataires du contrat de ville
- **Maitrise d’œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) :** Instance réunissant les équipes ingénierie politique de la ville de la Communauté Urbaine d’Arras, de l’État et des communes. Cette instance permet le partage d’informations et des échanges sur des sujets tels que la programmation annuelle, la préparation des instances de gouvernance, des échanges sur l’actualité de la politique de la ville, l’évaluation des dispositifs
- **Tiers-lieu politique de la ville :** Instance réunissant en moyenne une fois par trimestre les équipes de la CUA, des communes et les opérateurs politique de la ville du territoire. En 2023 à titre d’exemple, les tiers-lieux ont permis d’aborder des thématiques diverses telles que l’engagement des partenaires, la présentation des travaux d’écriture de “Cœur de Quartier”, la présentation d’actions inspirantes de porteurs de projets, des tables rondes sur le sport, la santé, sur l’articulation des “Cités” (cité éducative, cité de l’emploi), la présentation de l’appel à projets 2024.

PARTIE 4 : LA GOUVERNANCE DE COEUR DE QUARTIER

INSTANCES COMMUNALES DE GOUVERNANCE

La territorialisation de la Ville d'Arras

L'équipe de quartier



| Ecosystème |
|---|
| - Chef de projet de quartier - Agent GUSP - Gestionnaire de quartier - Référent PM - Référent bâtiment - Directeur du centre social - Coordonnateur enfance-jeunesse |
| - Coordonnateur Activités physiques et sportives - Référente accompagnement des parcours individuels - Directrice du multi-accueil - Travailleurs sociaux du CCAS - Référent culture de proximité - Coordinateur Office des sports |

Sur l'animation des projet de quartiers, la territorialisation à l'échelle de la ville d'Arras a marqué un tournant dans la tenue des instances techniques qui s'est vue renforcée par la nouvelle organisation municipale (Équipe d'Animation des Projets de Quartier).

Autour de Chef.fe de projet de quartier, l'enjeu est le décloisonnement et la pluridisciplinarité au sein de la collectivité.

Sous l'impulsion du Maire, **le comité de pilotage à l'échelle de la ville d'Arras** vise à mobiliser pleinement les différents Départements au projet cohésion sociale de la ville et à prioriser les interventions publiques en matière de politique sociale en vue de réduire les inégalités. La sécurisation des financements de la collectivité alloués aux associations qui émargent au Contrat de ville est aussi faite dans cette instance.

La revue de projet est également une instance de pilotage politique du projet de quartier sur le volet urbain. Elle vise à faciliter l'articulation du renouvellement urbain, de la dotation solidarité Urbaine et de la TFPB dans le cadre du développement territorial impulsée par les Adjointes de quartier.

Le comité de pilotage "Coeur de quartier" à l'échelle de **la commune d'Achicourt** est partenariale, il a pour objectif de : mobiliser les signataires sur les projets de quartier dans le cadre de leur engagement territorialisé, faire la revue de projet des dispositifs connexes comme le PRE, les Plcs, de créer des synergies dans le cadre des priorités et des orientations de l'appel à projets, de faire l'état d'avancement des projets de renouvellement urbain ainsi que la revue de projet des actions engagées en rapport avec l'abattement TFPB.

La présence de l'Adjointe de quartier Sud de la ville d'Arras sera également associée pour évoquer **la stratégie sur le volet intercommunal** du quartier Cheminots Jean Jaurès Moulin Hacart et faire un focus sur l'équipement "stade Camphin" sur Arras et Achicourt.

Le projet de quartier s'anime en transversalité des services communaux à travers **des comités d'échanges territoriaux mensuels** qui incluent uniquement le Centre socio culturel du quartier (Équipement structurant associatif) et le chef de projet d'Arras Sud.

La gouvernance intercommunale partagée de Saint-Laurent-Blangy et de Saint-Nicolas lez Arras s'est officialisée en 2023 par la signature d'une convention de coopération. L'intercommunalité structure le projet de développement social et urbain.

Ainsi le comité de pilotage est constitué pour élaborer et développer les stratégies à l'œuvre à l'échelle des deux communes et faire un focus sur le projet de quartier mutualisé.

Deux comités d'échanges territoriaux partenariaux par an sont impulsés à l'échelle du quartier par les Directrices générales des services, ils permettent de mobiliser pleinement les services des communes et le réseau des acteurs locaux sur le projet de quartier et sur l'offre de service de proximité.

L'enjeu est de construire des complémentarités durables autour des équipements structurants tels que le centre social Chanteclair, la « Kfèt » et la cyber base.

PARTIE 4 : L'INGENIERIE POLITIQUE DE LA VILLE

NOUVELLE CONFIGURATION SUR LE TERRITOIRE

Coeur de quartier s'attachera **aux bons équilibres d'intervention** entre quartiers classés prioritaire et vise à l'articulation des compétences du bloc de l'agglomération et du bloc communal grâce au niveau d'expertise des agents. Les moyens humains repris ci dessous sont les agents en charge du pilotage "Coeur de quartier" et des dispositifs connexes. Bien d'autres profils d'agents contribuent aux développements des projets de quartiers au sein des quartiers mais ne sont pas repris en tant que pilote (exemple : médiateur culturel , éducateur sportif , référent école ...)

Ce sont plus de **13 ETP qui sont dédiés au Contrat de Ville de la CUA**. On relèvera que l'équipe n'est pas structurée uniquement à l'échelle de l'EPCI. La mission de coordination est nécessaire entre les professionnels de l'EPCI et ceux des villes dans le cadre de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (une des axes de coopération développé dans la convention entre les villes et l'EPCI) Même si la ville d'Arras concentre à elle seule plus d'ingénierie , la mise en œuvre d'une stratégie globale basée sur la solidarité intercommunale et communautaire est à l'œuvre dans le projet de territoire piloté par l'EPCI au travers de " Coeur de quartier ".

- **EPCI / PILOTAGE DU CDV**

1.75 ETP de Cheffe de service et chargée de mission
0.2 ETP Responsable emploi formation : chargée de projet Cité de l'emploi

- **ETAT / PILOTAGE DU CDV**

Délégué du préfet à 0.5 ETP
Chargée de mission programmation 0.5 ETP

- **COMMUNE ARRAS**

1 Directeur et 3 Chefs de projet : 3.3 ETP
Ingénierie PRE et Cité éducatives : 3 ETP

- **COMMUNE D'ACHICOURT**

Directeur général et directrice Cohésion Sociale 0.3 ETP
Ingénierie PRE : 2 ETP

- **COMMUNE DE SAINT LAURENT BLANGY**

Directrice générale : 0.2 ETP

- **COMMUNE DE SAINT NICOLAS LEZ ARRAS**

Directrice générale et Directrice du Centre social 0.4 ETP
Ingénierie PRE : 1 ETP

- **COMMUNE DE BEURAINS**

Directeur général et Directrice du Centre social 0.3 ETP

PARTIE 5 :

CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ÉVALUATION

Selon l'instruction ministérielle du 14 décembre 2021, le cadrage de l'Etat sur cette évaluation précise que l'évaluation finale doit permettre de :

- Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat. Il s'agira ainsi d'analyser dans quelle mesure et sous quelles conditions le contrat de ville a permis d'instaurer des processus de coopération entre les signataires des contrats et **une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun**. Cette évaluation devra également porter sur le rôle joué par les conseils citoyens,
- Examiner notamment dans quelle mesure les contrats de ville ont permis de **garantir la mise en œuvre territorialisée** des engagements des signataires et comment les enjeux du Comité interministériel des villes peuvent y être intégrés.

L'étape de l'évaluation est une étape indispensable dans la conduite et l'amélioration de l'action publique en faveur de nos concitoyens dans les quartiers. Ces évaluations locales permettront d'alimenter la réflexion menée au niveau national et, par suite, de préfigurer la prochaine génération des contrats de ville

La circulaire du 4 janvier 2024 de la secrétaire d'Etat précise que :

- des indicateurs de suivis devront être établis dès l'élaboration du contrat , en s'assurant de la disponibilité des données aux échéances prévues. Il s'agit de prévoir un nombre limité d'indicateurs, correspondants à une réalité opérationnelle visible pour les habitants , par exemple en sélectionnant certains objets inscrits dans les politiques prioritaires du Gouvernement que vous déclinez localement.
- **une réunion annuelle du contrat de ville**, préalablement au lancement des appels à projets, afin d'en définir les orientations dans un cadre concerté, avec l'appui du bilan sur les éléments suivants
 - o Bilan des dispositifs de droit commun mobilisés par les CT, les EPCI, l'Etat et des partenaires
 - o Bilan des actions du contrat de ville avec des données chiffrées sur les QPV
 - o Etat d'avancement des projets de renouvellement urbain
 - o Présentation par les bailleurs sociaux des actions engagés en rapport avec l'abattement TFPB

Il s'agit ici d'avoir une vision des politiques partenariales mobilisées dans le cadre de l'animation du Contrat à l'échelle de chaque commune . Ces dynamiques sont portées par l'ingénierie en s'appuyant sur **les coopérations existantes** et en y associant l'EPCI et l'Etat ainsi que les acteurs locaux , les partenaires signataires, les associations de proximités, les opérateurs et les habitants. Le format de l'instance sur les communes se situera dans un format mixte de comité stratégique et comité de pilotage afin de dresser un bilan des engagements et d'identifier les sujets du comités de pilotage . Cette réunion poursuit l'objectif également d'améliorer la connaissance sur le projet de quartier pour favoriser le ancrage des actions et le travail en réseau des partenaires présents localement.

PARTIE 5 :

LA DEMARCHE D'EVALUATION DE LA CUA

LA CULTURE TERRITORIALE DE L'EVALUATION

Sur le territoire de la CUA , la démarche d'évaluation est ancrée dans les pratiques des services et sous tend la culture territoriale des équipes. A mi parcours ou finale, la politique de la ville a été évaluée ces dernières années en s'appuyant sur les logiques partenariales fortes et en croisant les regards. (en 2014 dans le cadre de la préfiguration du Contrat de ville, en 2017 à mi parcours, en 2018 pour les 40 ans de la politique de la ville et en 2021 sur le bilan final de près de 7 années de contrat)

Les logiques d'évaluation corrélées à des tableaux de bord, des tableaux de suivi, ou du suivi d'indicateurs sont centrales dans le pilotage de projet et attendu par nos élus . L'évaluation comporte une forte dimension opérationnelle qui suppose une orientation du processus global vers la prise de décision. Force est de constater que c'est un outil qui renforce les dynamiques de coopération, favorise une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques de territoires et permet ainsi une meilleure territorialisation des politiques publiques.

Il s'agit donc de regarder l'évolution des quartiers (étude comparative des données à l'échelle des quartiers) et en parallèle, de mesurer ce qui a été fait et comment de la signature à la mi parcours (2027) et de la mi parcours à l'horizon 2030. Une attente particulière du territoire sur les nouveaux périmètres car à ce jour, aucune donnée ne sont disponible sur la situation sociale et économique de ces "nouveaux quartiers" ou "quartiers dit entrant ".

L'EVALUATION COMME PROCESSUS DE CONCERTATION

Dans le cadre de l'évaluation, la Communauté Urbaine d'Arras a choisi de mettre en œuvre deux processus distincts pour rendre compte de l'impact du contrat de ville sur le territoire en s'appuyant sur l'écosystème d'acteurs de la politique de la ville et sur l'ingénierie de l'EPCI et des villes.

L'évaluation renseignera également les indicateurs utiles pour apporter des éclairages sur les divers objets évalués (analyses croisées sur l'ensemble de la période et en évolution). Il est ainsi prévu que l'évaluation du Contrat de Ville s'attache à décrire les évolutions contextuelles depuis la signature. S'ajoutent à ces attendus, des éléments d'analyse sur la mobilisation du droit commun, le programme d'actions, la gouvernance (c'est-à-dire dans la manière dont le dispositif a été mis en œuvre) et le fonctionnement des nouvelles formes de participation des habitants.

- Le premier volet de l'évaluation est basé sur l'actualisation des données, notamment des indicateurs socio démographique ou encore des données liées aux programmes d'actions et pourra être associé à un diagnostic de perception pour mieux cerner les besoins en temps réel des habitants.
- Le second volet de l'évaluation pourra être co animé et s'appuie sur la volonté de l'EPCI d'évaluer les logiques de collaboration et de coopération à l'œuvre au niveau du Contrat de ville sur le territoire (Gouvernance, engagements des partenaires)

PARTIE 5 : LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DE LA CUA

UNE DEMARCHE PARTENARIALE PORTÉE PAR LE SERVICE COHÉSION SOCIALE

L'évaluation est l'activité qui consiste, pour une institution publique, à mesurer les effets d'une politique menée afin d'éclairer la décision. La démarche évaluative proposée dans "Coeur de quartier" s'appuie sur des approches qualitatives et quantitatives qui sont complémentaires.

Ce processus s'attachera à associer les partenaires et acteurs locaux dans le cadre d'une concertation permettant l'émergence d'une vision large et objectivée.

DROIT COMMUN

Objet évalué : Dispositifs de droits communs des signataires de "Cœur de Quartier"

Indicateurs : approche financière et/ou approche partenariale, comparaisons fiches d'engagement 2024 à N+2 et N+3

PARTICIPATION CITOYENNE

Objet évalué : Instances de participation citoyenne à l'échelle des communes

Indicateurs : Nombre d'instances, implication dans la gouvernance, instances auxquels les habitants participant, prise en compte de leurs avis

PROGRAMMATIONS ANNUELLES

Objet évalué : Appels à projets "contrat" de ville

Indicateurs : Nombre d'actions financées par année, montant des financements, profils des opérateurs, nature des actions, nombre et profil des bénéficiaires

LA DÉMARCHE GLOBALE D'ÉVALUATION DE "CŒUR DE QUARTIER" UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE

IMPACTS D' ACTIONS

Objet évalué : Objectifs de l'action sur le parcours de l'habitant, le niveau de changement dans la situation individuelle de la personne

Les actions en CPO ou à fort taux de financement feront l'objet d'une évaluation particulière sur ce qu'elles amènent de concret aux habitants

Indicateurs : Effets sur les bénéficiaires mesurés, indicateurs définis en équipe MOUS au regard du projet présenté et mené

OBSERVATIONS

Objet évalué : Situation en évolution du niveau de vie des habitants dans les QPV, actualisation des fiches portraits de quartiers

Indicateurs : Données sur le niveau de vie, la part de ménages pauvres, le logement, IPS, le chômage, données des bailleurs sociaux

GOVERNANCE

Objet évalué : Schéma de gouvernance prévu au contrat de ville

Indicateurs : Nombre de réunions mises en place chaque année sur l'échelle communale et communautaire, nombre de participants, institutions représentées

LA MOBILISATION PARTENARIALE

L'EPCI voit son rôle de co-pilote conforté, la circulaire souligne également l'importance de l'association au pilotage des maires dont les communes sont situées en géographie prioritaire.

L'Etat, les communes, EPCI, départements et régions sont des signataires obligatoires des contrats de ville.

L'Education Nationale, la DRAC, l'ARS, l'ANAH, l'ANRU, l'ADEME, France Travail sont des acteurs à mobiliser et à associer au contrat de ville.

La circulaire "recommande" d'associer les acteurs suivants : Procureur de la République, Caisse des Dépôts, CAF, Organismes HLM, Sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux, organismes de protection sociale, chambres consulaires, chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, établissements d'enseignement supérieur, Comité National Olympique, Comité Paralympique Français, Agence Nationale du Sport, fédérations sportives, autorités organisatrices de la mobilité et les associations.

« Chaque signataire doit contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et en assurer une déclinaison opérationnelle. »

Signataires obligatoires

- o Etat, ses établissements publics et les groupements d'intérêt public dont l'Etat est membre
- o Communes et EPCI
- o Départements et régions

Acteurs à mobiliser et à associer

- o Education Nationale, DRAC, ARS
- o ANAH, ANRU, ADEME
- o France Travail

Acteurs économiques marchands et non marchands, par exemple dispositif « Les entreprises s'engagent » ou acteurs impliqués dans le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », dont BPI France

Il est « recommandé d'associer » les acteurs suivants

- o Procureur de la République
- o Caisse des dépôts
- o CAF
- o Organismes HLM
- o Sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux
- o Organismes de protection sociale
- o Chambres consulaires
- o CRESS
- o Etablissements d'enseignement supérieur
- o Comité National Olympique
- o Comité Paralympique Français
- o Agence Nationale du Sport
- o Fédérations sportives
- o Autorités organisatrices de la mobilité
- o Associations

ENGAGEMENTS DE BGE HAUTS-DE-FRANCE



Parmi les interventions que vous déployez dans les quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras, lesquelles sont les plus structurantes ?

ArtoiLab : Avec le soutien de la CUA, l'ArtoiLab participe à la revitalisation du quartier de Saint Nicolas Lez Arras en développant l'esprit entrepreneurial des habitants du territoire au cœur du QPV

Sécuriser Mon Projet : BGE au cœur des quartiers en sensibilisant les habitants et habitantes des QPV à la création d'activité en allant vers les populations des QPV grâce à un Bus placé aux abords des lieux de vie (écoles, crèches, marchés, immeubles ...) à divers moments et en faisant découvrir le monde de la création d'entreprise grâce à des témoignages (portraits et témoignages en présentiel) de chefs d'entreprises femmes et hommes habitants ou installés en QPV. En valorisant les habitants et habitantes des QPV créateurs d'activités et les chefs d'entreprises (femmes et hommes) installés dans les QPV grâce à la diffusion de portraits de femmes et d'hommes che(fe)s d'entreprises sur les réseaux sociaux et dans le bus de la BGE.

Une sécurisation des parcours passant par la préparation des futurs créateurs et créatrices d'entreprises des QPV en amont d'un accompagnement à la création dans le droit commun en proposant un accompagnement individuel et collectif aux habitants et habitantes des QPV qui souhaitent créer leur activité, en valorisant leurs parcours et leurs compétences, en favorisant la levée des freins à la création d'activité

Encourager le réseautage des entrepreneurs (femmes et hommes) de différents horizons (âges, quartiers, statuts, domaine d'activités ...) en favorisant l'intégration des créateurs/créatrices d'entreprises des QPV dans les réseaux d'entrepreneurs (femmes et hommes) existants et en encourageant la mise en relation et la création de réseaux de chef(fe)s d'entreprises des QPV et hors QPV.

Quels quartiers du territoire sont visés par vos engagements ?

BGE Hauts de France intervient dans l'ensemble des quartiers politique ville du territoire.

Quels agents mobiliserez-vous dans les instances de gouvernance de "Cœur de Quartier" (fonction et nom de l'agent) ?

Auréline DELIERRE : Responsable Territorial

Quelles interventions, quels engagements prévoyez-vous pour "Cœur de Quartier" sur la période 2024-2030 (dispositifs maintenus, nouvelles orientations) ?

BGE Hauts de France renouvellera ses demandes d'actions dans le cadre du nouveau contrat de ville et notamment l'action Sécuriser mon projet.

Le dispositif ArtoiLab continuera par son animation à développer l'esprit entrepreneurial au cœur du quartier prioritaire.

Aussi, BGE Hauts de France a signifié à BPI son intérêt à s'engager dans le cadre du plan Quartier 2030 pour apporter sa contribution à la réalisation de ce plan. Etant donné le savoir-faire de BGE HDF en matière de formation, notre capacité à recruter des entrepreneurs et le succès du pilote "accélérateur TPE" mené avec BPI, cette contribution pourrait prendre la forme de :

- Un accélérateur émergence, un accélérateur création et un accélérateur TPE par grand secteur couvert par BGE HDF dont l'Artois
- L'accompagnement renforcé serait également proposé étant donné les flux que nous traitons et les moyens dont nous avons besoin pour y répondre

Enfin, nous avons également pu échanger sur le souhait de BPI d'intervenir auprès des lycées techniques afin de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat. Là aussi, nous pouvons aider à remplir cet objectif grâce à notre capacité à mettre rapidement et efficacement des actions en place auprès de notre réseau d'établissements et ce avec des outils reconnus.

Avec le dispositif Incub'Artois déployé au sein de l'ArtoiLab avec le soutien de la CUA et de Véolia, BGE Hauts de France est également un expert engagé dans la promotion de l'ESS sur le territoire.

Enfin, BGE Hauts de France est signataire de la convention PAQTE.

Quels objectifs stratégiques et opérationnels se rattachent à vos engagements ? Voir livret fourni en annexe

Les objectifs stratégiques et opérationnels se rattachant à nos engagements sont les suivants :

Objectif stratégique 2 : Garantir la démarche d'Aller Vers les publics au sein des quartiers

- 2A - Développer et maintenir des points de proximité pour relayer les informations sur l'emploi, l'insertion et la formation
- 2B - Développer les actions d'Aller Vers pour repérer les publics les plus éloignés (Bus de la Création)

Objectif stratégique 3 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire

- 3A - Accompagner les initiatives ESS au sein des quartiers
- 3B - Rendre visibles et essaimer les initiatives

Objectif stratégique 4 : Accompagner et développer la création d'entreprises

- 4A - Individualiser les parcours dans le cadre de la création d'entreprises et garantir le suivi et la pérennité de l'activité
- 4B - Détecter les porteurs d'idées en s'appuyant sur les acteurs des quartiers

